Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 79 (2015)

Heft: 313-314

Artikel: Ce que les chartes nous apprennent sur la variation et le changement linguistiques au Moyen Âge : l'exemple de la déclinaison bicasuelle de l'ancien français

Autor: Grübl, Klaus

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-842218

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ce que les chartes nous apprennent sur la variation et le changement linguistiques au Moyen Âge : l'exemple de la déclinaison bicasuelle de l'ancien français

1. Introduction

Bien que la déclinaison bicasuelle soit un passage obligé de la description linguistique du français médiéval, le débat portant sur le statut variationnel de la flexion nominale, et sur sa réalité même dans la langue orale, est loin d'être clos. S'il est vrai que les spécialistes s'accordent généralement à reconnaître un faible rendement fonctionnel de la déclinaison pour l'identification actantielle (cf. Schøsler 1984 et 2001 ; Detges 2009), il existe, pourtant, une nette opposition entre deux visions de la variation morphosyntaxique observable dans les manuscrits.

La première conception, qu'on peut qualifier de 'naturaliste' ou d''oraliste', considère la perte progressive des formes du cas sujet comme le reflet immédiat d'un changement linguistique en cours dans les variétés parlées. Dans cette vision, l'effritement de la distinction casuelle aurait déjà largement affecté les dialectes de l'ouest à l'époque des plus anciens textes, mais ce n'est qu'au 14e siècle que ce changement aurait atteint les dialectes du nord et de l'est (cf. Schøsler 1984, 171-219 ; Schøsler 2013, 176*sq.*). Pour certains auteurs, ces variétés oïliques auraient même connu un 'renforcement' de la déclinaison pendant la première moitié du 14e siècle, avant d'abandonner définitivement le marquage casuel (cf. van Reenen/Schøsler 2000).

La deuxième conception, 'scripturaliste', est parfaitement contraire à l'hypothèse oraliste. Dans la vision scripturaliste, la déclinaison n'avait déjà plus de réalité morphosyntaxique dans le français médiéval parlé, et cela dans toutes les variétés dialectales. En effet, les formes fléchies qu'on trouve dans les manuscrits ne témoigneraient pas de la persistance de telles formes dans la langue vivante ; elles seraient plutôt le fruit d'une tradition érudite que les scribes respectaient bien dans certaines régions conservatrices telles que la Picardie, la Wallonie et la Lorraine, mais pratiquement pas dans d'autres, plus progressistes, dont l'ouest et le centre (cf. Stanovaïa 1993 et 2012). Il serait en

conséquence erroné d'interpréter la perte des formes fléchies qu'on observe à l'écrit comme un vrai changement linguistique en cours; il s'agirait, tout simplement, d'une évolution au niveau des normes orthographiques qui pouvait intervenir de manière abrupte, voire planifiée, dans un lieu d'écriture donné. Jusqu'à une certaine époque, les scribes auraient donc manipulé la flexion casuelle de manière à en prolonger la survie à l'écrit, un peu comme les philologues du 19e siècle, qui ont créé l'illusion d'une parfaite régularité grammaticale, en rétablissant dans les textes édités par eux une déclinaison détruite (cf. Cerquiglini 1989, 74-94; Cerquiglini 2007, 53-74).

Dans ce qui suit, j'essaierai d'apporter des réponses à la question de savoir si la déclinaison bicasuelle de l'ancien français relevait de la grammaire 'naturelle' des variétés parlées – ou plutôt d'une grammaire enseignée, latinisante et exclusive à l'écrit. À cette fin, je passerai d'abord en revue les arguments avancés par les partisans du 'scripturalisme' et de l''oralisme' (section 2). Ensuite, je présenterai quelques résultats obtenus par l'étude diachronique de la déclinaison de l'article défini dans un petit corpus de chartes rédigées entre 1241 et 1455, originaires pour la plupart de la ville épiscopale de Beauvais, située en domaine picard (section 3). L'analyse scriptologique du corpus mettra en évidence la nécessité de procéder à un examen diplomatique approfondi des sources textuelles. Car c'est par cette seule voie que l'on parvient à une compréhension adéquate de la variation et de l'évolution grammaticales de la langue médiévale, phénomènes essentiellement conditionnés par des facteurs pragmatiques[1].

2. La déclinaison bicasuelle – phénomène dialectal ou purement scriptural?

2.1. La conception scripturaliste

L'idée que la déclinaison bicasuelle (désormais abrégée « DB ») telle qu'elle est attestée dans une partie de la tradition textuelle serait un fait exclusivement scriptural, indépendant de la variation dialectale, est en vérité ancienne. Ainsi, Körting (1898) soupçonnait déjà que l'emploi régulier des formes fléchies dans certaines *scriptae* s'expliquait par l'enseignement rigide d'une orthographe archaïsante et d'une grammaire qui se distinguait considérable-

[1] Je tiens à remercier, pour leur lecture d'une version précédente de cet article et leurs suggestions, Ulrich Detges, Andreas Dufter, Martin Glessgen et Geoffrey Roger. Je remercie également Maria Iliescu, Andres Kristol et David Trotter, pour la discussion enrichissante lors du 3e colloque « Repenser l'histoire du français » (Neuchâtel, 5-6 juin 2014).

ment de celle du langage quotidien des scribes. En revanche, l'incohérence ou l'absence de marques flexionnelles qu'on constate notamment dans les manuscrits de provenance anglo-normande laisseraient entrevoir le véritable état de la DB dans les parlers d'oïl aux 12e et 13e siècles. La pratique éditoriale qui consiste à rétablir des formes casuelles inexistantes dans les manuscrits ne ferait donc que camoufler le degré d'évolution de la grammaire dialectale au Moyen Âge, bien plus avancé que les philologues ne le voudraient[2]:

> Die kritisch hergestellten alfranzösischen Texte, in denen die Herausgeber die Casusregeln auch da zur Geltung gebracht haben, wo Reim und Metrum es nicht erfordert hätten –, diese Texte täuschen über den wahren Stand der Dinge, täuschen wenigstens oft.
>
> In Wirklichkeit ist die altfrz. Casusflexion nur in der centralfranzösischen Schriftsprache des 12. und 13. Jahrhunderts (namentlich bei Christian von Troyes) einigermaßen streng durchgeführt; außerhalb dieser Schriftsprache herrscht mehr oder weniger große Verwirrung, ist ein Schwanken und eine Unsicherheit in Bildung und Gebrauch wahrnehmbar, welche deutlich verrathen, daß für die lebendige Sprache die Declination bereits in voller Auflösung begriffen war. Insbesondere bekundet die, für litterarische Zwecke so viel gebrauchte, anglo-normannische Mundart die größte Gleichgültigkeit gegen die Casusunterscheidung. [...]
>
> Man darf vermuten [...], daß die verhältnismäßig strenge Durchführung der Declinationsregeln in der centralfranzösischen Schriftsprache des mittelalterlichen Frankreichs zu einem guten Theile nicht in der Praxis der Umgangssprache wurzelte, sondern nur in der schulmäßigen grammatischen Theorie [...]. In der Geschichte der neufranzösischen Schriftsprache spielen, wie bekannt, die grammatische Theorie und das autoritative Eingreifen sprachmeisternder Persönlichkeiten und Gesellschaften eine sehr bedeutsame Rolle. Es ist keineswegs zu kühn, Aehnliches in Bezug auf die altfranzösische Schriftsprache vorauszusetzen. Freilich gab es im Mittelalter noch keine Académie française und, soviel wir wissen, ist damals keine Persönlichkeit wirksam gewesen, welche mit Malherbe oder Vaugelas sich vergleichen ließe. Aber es bestanden doch Schulen, innerhalb deren sprachregelnde Bestrebungen sehr wohl nachhaltig gepflegt werden und praktische Bedeutung erlangen konnten. Der conventionelle Zug, welcher der altfranzösischen Schriftsprache bereits in ähnlicher Weise, wie der neufranzösischen, eigen ist, legt eine solche Annahme sehr nahe. (Körting 1898, 194*sqq.*)[3]

---

2 Stanovaïa (2012, 296) cite des remarques critiques sur la réalité orale de la DB qui sont encore plus anciennes. Cf. p.ex. Génin (1845, 249 et 386*sq.*) et Littré (1863, vol. 2, 438*sq.*). Au 20e siècle, des avis semblables se retrouvent chez Dauzat (1950, 184), Väänänen (1950, 40), Lecoy (1955, 427*sq.*), Monfrin (1957, 259), Régnier (1960/1961, 269), Moignet (1966, 339), Rheinfelder (1967, §64), Chaurand [1969] (5 1987, 32-35).

3 'Les textes critiques de l'ancien français dans lesquels les éditeurs ont appliqué les règles flexionnelles même là où la rime ni la mesure ne l'auraient exigé, ces textes cachent le véritable état de choses, du moins le cachent-ils souvent. En réalité la DB de l'ancien français est respectée avec assez de rigueur seulement dans la langue

C'est le Tchèque Titz (1926) qui s'inspira des réflexions de Körting pour en développer une théorie plus systématique, celle-ci lui servant de base pour expliquer la substitution des pronoms sujet atones par les formes de la série tonique dans des tournures du type ... *mei e ceste femme feimes cuvenant* ... (*Quatre livres des rois*, IV,6,[28]; passage cité par Titz 1926, 48).

> La substitution des cas dans toutes les catégories de déclinables est un fait de la langue parlée, comme l'atteste l'opposition entre le latin classique et vulgaire. Le français littéraire, sorti du dialecte francien (parisien)[4] et en représentant une étape assez ancienne, maintient la déclinaison à deux cas dans la littérature, dans les chartes, à la cour des rois de France et de quelques féodaux les plus puissants (Champagne et sans doute Blois). La langue parlée française, tous les dialectes français, l'anglonormand tout aussi bien que le messinois, le picard de même que le franc-comtois, le parisien parlé comme le champenois ne connaissent qu'un seul cas, le cas régime l'ayant emporté sur le cas sujet. La littérature française ancienne ne forme qu'un vaste champ de bataille de ces deux tendances: tant que la Royauté, le pouvoir des rois de Paris va grandissant, les œuvres littéraires ne présentent que des traces de la substitution, mais cela dès les commencements de la littérature (Alexis,

---

littéraire centrale des 12e et 13e siècles (surtout chez Chrétien de Troyes); en dehors de cette langue écrite règne une confusion plus ou moins grande; on constate un vacillement et une insécurité dans la maîtrise des formes et dans leur usage, ce qui trahit que, dans la langue vivante, la DB était déjà en pleine désintégration. Notamment le dialecte anglo-normand, tant employé à des fins littéraires, fait preuve de la plus grande indifférence à l'égard de la distinction casuelle. – L'on peut supposer que l'observation relativement stricte des règles flexionnelles dans la langue littéraire centrale de la France médiévale ne s'enracinait pas dans la pratique de l'usage courant, mais seulement dans la théorie grammaticale scolaire. Il est bien connu que la théorie grammaticale et l'intervention autoritaire de certains personnages et de sociétés linguistiques jouent un rôle capital dans l'histoire du français écrit moderne. Il n'est aucunement trop osé de postuler de pareilles activités pour le français écrit médiéval. Certes, il n'existait pas d'Académie française au Moyen Âge et, à ce que nous sachions, il n'existait pas alors de personnage qu'on puisse comparer à Vaugelas ou à Malherbe. Mais il y avait tout de même des écoles au sein desquelles des efforts normatifs pouvaient bien être poursuivis avec constance et pouvaient acquérir une importance réelle. Les traits conventionnels qui caractérisent déjà le français écrit médiéval de façon similaire à la langue moderne rendent très crédible une telle hypothèse.' (traduction par K.G.). – S'il est vrai que les règles de la DB sont observées avec beaucoup de rigueur dans la tradition manuscrite des romans de Chrétien (cf. Woledge 1979; Schøsler 1984, 185*sq.*), il faut bien se garder de confondre la «centralfranzösische[n] Schriftsprache» et la *scripta* documentaire élaborée en Île-de-France à partir des années 1240, qui ignorait largement les formes du cas sujet (cf. Carolus-Barré 1964, CXI). Il est de toute façon évident que les romans de Chrétien n'ont pas été composés dans une *scripta* francilienne. Cf. aussi la note suivante et la note 12.

4 L'identification téléologique de la langue littéraire médiévale avec le dialecte de l'Île-de-France est, comme on sait, un élément typique de la philologie traditionnelle. Cf. Grübl (2014, 45-81).

> Roland, Quatres Livres des Rois, Chrestien de Troyes, Renart etc.). Et petit à petit le cas régime supplante le cas sujet dans la langue littéraire partout, dans toutes les catégories de mots déclinables. La déchéance passagère de la Royauté décide du sort de la déclinaison à deux cas: sa ruine est à ce moment-là complète. Dans les temps d'anarchie, c'est la langue parlée qui remporte la victoire. C'est ce qui distingue le plus nettement – au point de vue de la morphologie – la langue française ancienne du français moderne. (Titz 1926, 80*sq.*)

Dans un compte rendu, Delbouille (1926) approuve largement les idées de Titz, tout en précisant que la DB doit bien avoir été en vigueur au moins jusqu'au 10e siècle, puisqu'il fallait qu'à l'époque de la formation de la langue littéraire, les formes du cas sujet conservées par celle-ci aient encore été en usage dans la langue parlée.

> Il est vrai que dans les textes poétiques du XIIe et du XIIIe siècle, le français continental connaît et respecte la déclinaison à deux cas, alors que l'anglonormand généralise l'emploi du cas régime; cela ne veut pas dire qu'à cette époque la langue *parlée*, en France, distinguât encore le nominatif de l'accusatif. Si l'on étudie soigneusement les œuvres écrites en Picardie, en Champagne, en Bourgogne ou aux environs de Paris, on s'aperçoit qu'elles présentent de nombreuses infractions à la déclinaison. Négligences d'auteurs ou de copistes, ces infractions montrent que l'usage courant ne respectait plus les deux cas: elles sont les traces de l'influence exercée sur la langue littéraire par la langue parlée [...].
>
> [...] Sans doute un poète se conformait dans ses écrits à des règles qu'il n'appliquait pas dans la conversation, encore ces règles devaient-elles être justifiées par un usage littéraire remontant au moins à une époque où la déclinaison existait encore dans la langue parlée. La littérature française datant au plus tôt du Xe siècle, il faut admettre que la déclinaison était encore vivante alors, même dans les substantifs et les adjectifs. (Delbouille 1926, 1014*sq.*)

On sait que la *Skriptaforschung*, peu à peu mise au point à partir des années 1930, a puissamment ébranlé les certitudes traditionnelles sur les fondements dialectaux de l'écrit médiéval[5]. Il n'est donc pas surprenant que, tout comme les auteurs plus anciens que l'on vient de citer, le principal promoteur de la scriptologie, Carl Theodor Gossen, se soit, lui aussi, montré sceptique sur la réalité orale de la DB au Moyen Âge. Dans son étude sur le destin de la DB dans les chirographes douaisiens édités par Espinas (1913), Gossen (1971, 203) observe que «les scribes des chirographes échevinaux ne font que fort peu de fautes [...] [contre les règles traditionnelles de l'emploi du *-s* flexionnel] jusqu'en 1380 environ»; ce n'est que dans le dernier quart du 14e siècle que se déclarerait une «décadence au sens propre du mot». Or, Gossen souligne

---

5 Cf. Feller (1931); Remacle (1948); Gossen (1957). Cf. Völker (2003, 12-34) pour l'histoire de la philologie pré-scriptologique et son idée le plus souvent naïve de la relation entre l'oral et l'écrit au Moyen Âge.

à plusieurs reprises que ces observations ne sont valables que pour « l'usage écrit », réserve qu'il justifie, entre autres, par le constat « qu'entre 1390 et 1400 il y avait encore des documents parfaitement corrects quant à l'orthographe de la déclinaison », quoique les 'erreurs' soient généralement devenues plus fréquentes déjà à partir de l'an 1380. Il est vrai qu'en conclusion, Gossen (1971, 206) n'identifie pas formellement le motif de la rapide déchéance de la DB à la fin du 14e siècle (« Pourquoi cet effritement soudain après que le système avait plus ou moins bien tenu le coup jusqu'alors, en tout cas environ deux siècles plus longtemps que dans les scriptae de l'Ouest ? »). Il ne met pas en doute pour autant que la survie relativement longue de la DB dans les chartes de Douai ne soit principalement due à la « discipline graphique » (*ib.*, 197) des scribes picards et que les 'erreurs' commises en nombre croissant à partir de l'an 1380 ne soient « les symptômes du désarroi flexionnel régnant dans la langue parlée » (*ib.*, 204). Gossen semble donc accepter l'idée qu'outre des différences plutôt superficielles, dues au codage médial (phonique ou graphique) de la langue, il y avait aussi des écarts plus profonds entre l'oral et l'écrit au Moyen Âge, divergences linguistiques qu'il explique par le « formalisme » (*ib.*, 204) des scribes employant dans les chartes « une langue encore plus conservatrice que la langue [...] littéraire » (*ib.*, 199). Certes, Gossen était encore loin de réclamer une distinction entre 'immédiat' et 'distance' communicatifs, axiome fondamental de la linguistique variationnelle moderne[6]. Il n'en avait pas moins entrevu que la différence structurelle entre les *scriptae* et la langue parlée au Moyen Âge reposait, en dernière instance, sur la complémentarité fonctionnelle de différentes normes linguistiques, dont l'emploi dépendait des domaines discursifs et qui pouvaient se distinguer même au niveau grammatical.

L'hypothèse d'une grammaire pour ainsi dire artificielle à la base de la DB est également soutenue par Cerquiglini (1982; 1989, 74-94; 2007, 53-74). Celui-ci (1982, 13) postule que les formes du cas sujet, syntaxiquement superflues, étaient au Moyen Âge porteuses d'« un effet stylistique [...] représentatif des conventions de la langue littéraire, valorisé par un bon usage, et lié par suite à une volonté de distinction de l'œuvre, voire à la qualité matérielle de sa copie ». Marque rhétorique de littérarité, la DB serait à envisager sous un angle valorisant la dimension socio-culturelle de l'activité littéraire plutôt qu'en seuls termes linguistiques[7]. De surcroît, les adeptes de la philologie

---

6 Cf., pour la distinction entre distance et immédiat communicatifs, Koch/Oesterreicher ([2]2011).

7 Dans le discours littéraire, le *-s* final marquerait notamment l'agentivité des référents animés ou personnifiés (*amors*), même quand le syntagme nominal n'est pas en fonction sujet. Cf. à ce propos surtout Frappier (1967).

lachmannienne, promue en France par Gaston Paris à partir des années 1860, auraient systématiquement 'reconstruit' une déclinaison latinisante dans les textes qu'ils éditaient, rigueur grammaticale cependant chimérique en ce que de nombreux manuscrits conservés se passeraient totalement ou en partie du cas sujet (cf. Cerquiglini 1989 et 2007). Le fait que cette méthode était effectivement fort répandue à l'époque de la jeune philologie romane, tant en France qu'en Allemagne, peut être illustré par bien des études philologiques publiées en préface aux éditions textuelles. À titre d'exemple, Cerquiglini (1989, 91) cite la description des principes d'édition appliqués par G. Paris dans *La vie de saint Alexis*:

> C'est [...] à l'influence des habitudes anglo-normandes qu'il faut attribuer les irrégularités de notre manuscrit [P] dans cette partie de l'orthographe, et on est autorisé à les faire disparaître, et à rétablir partout la forme de la déclinaison française telle qu'elle existait à l'époque où le poème fut composé. (Paris 1872, 106)

Cette pratique éditoriale aurait fait que l'importance de la DB, système peu fonctionnel au niveau de la syntaxe, avait dès le début été surestimée par les linguistes. En vérité, il s'agirait soit d'un choix stylistique opéré par les scribes, soit d'une réminiscence symbolique du latin, mise en vigueur par des philologues soucieux de souligner la continuité historique du français médiéval, sa descendance directe depuis la langue classique (cf. Cerquiglini 2007, 64: « La reconstruction de l'archétype est une recherche de paternité »).

Dans la même lignée, et en s'appuyant sur une vaste documentation textuelle, Stanovaïa (1993 et 2012) affirme que la réalisation ou non de la DB était un trait orthographique variant, *grosso modo*, en fonction des traditions scripturales qui régnaient dans les diverses régions du domaine d'oïl. Ainsi s'expliquerait la stabilité relativement longue du contraste que font apparaître les manuscrits entre une zone occidentale où les règles flexionnelles n'étaient plus guère respectées et une zone nord-orientale où était employé, jusqu'à son abandon définitif au 14e siècle, un système casuel de type soit étymologique soit analogique. L'idée selon laquelle l'effritement de la DB qui s'observe à l'écrit aurait suivi une évolution grammaticale au niveau des dialectes, cheminant peu à peu de l'ouest vers l'est, serait donc une illusion créée par le conservatisme orthographique pratiqué dans les lieux d'écriture de la partie nord-est du domaine d'oïl.

> Un texte écrit n'étant pas une reproduction exacte de l'usage parlé, nous ne voyons pas dans ses traits particuliers le reflet de traits dialectaux. Nous supposons que, en tant que forme écrite et par cela conservatrice, les scripta [*sic*] avaient gardé les traces d'une déclinaison détruite; il y avait même des scripta qui la restauraient. Cette conservation (ou restauration) d'un système détruit avant le XIIe siècle, amène à un emploi irrégulier, inconséquent, et même chaotique, des formes dans certains

manuscrits, et par contre, à un emploi strictement régulier, parfois hypercorrect, dans les autres, pendant toute la période de l'ancien français. (Stanovaïa 1993, 179)

Toutes ces considérations nous permettent de mettre en doute l'existence du système de la déclinaison nominale en ancien français [parlé]. (Stanovaïa 1993, 167)

Cette dernière affirmation est approuvée par Chambon/Davidsdottir (2007, 190), qui dressent un bilan critique des règles étymologiques ou analogiques de la DB, pour en arriver à la conclusion que, dans une perspective strictement synchronique tenant compte de la variation libre qui peut se manifester dans un même texte, « la possibilité optionnelle, et offerte à quelques substantifs seulement, de marquer la fonction sujet n'est pas suffisante [...] pour qu'on puisse parler de déclinaison en tant que procédé ». De même, à l'intérieur du groupe des substantifs déclinables, l'absence d'étanchéité entre les sous-classes flexionnelles (p.ex. *li pere-s*, *li ber-s*, selon le modèle de *li murs*; *la flors*, selon le modèle de *la fame*) ne permettrait pas de postuler des paradigmes morphosyntaxiques pertinents[8].

2.2. La conception oraliste

Au premier abord, l'idée que la morphosyntaxe des textes écrits au Moyen Âge suivait les règles de la langue parlée ne paraît guère avoir besoin d'être expliquée plus avant, puisqu'au fond, elle ne fait que perpétuer la conviction de la majorité des philologues de l'ère pré-scriptologique selon laquelle l'écrit médiéval rendait de manière plus ou moins fidèle la grammaire des dialectes. Il convient néanmoins de s'attarder ici sur les arguments avancés en faveur de cette supposée évidence, car contrairement à ce que l'on pourrait attendre vu les acquis de la scriptologie, la conception oraliste s'avère tenace, voire dominante, dans le débat actuel sur le statut linguistique de la DB (cf. surtout van

[8] Cf. Chambon (2003) pour une description analogue de l'ancien occitan. La faible systématicité de la DB en langue d'oïl est par ailleurs pleinement reconnue par Schøsler (1984, 231), qui admet que la distinction casuelle reposant sur l'alternance des morphèmes *-s/-ø* « ne touche même pas la moitié » des substantifs employés dans les textes médiévaux. Et la prépondérance des non-déclinables s'aggrave encore, si l'on tient compte du taux relativement bas de substantifs féminins dans certains genres de la littérature médiévale « qui ne correspond probablement pas à l'état de choses dans le langage parlé de l'époque ». Cf. aussi Foulet ([3]1965, 32-34). – Face à la variation intertextuelle qu'on observe en comparant certains manuscrits de la même époque et de la même région, Sornicola (2007, 50) propose de considérer « [i] diversi atteggiamenti di chi scriveva nei confronti di tradizioni linguistiche preesistenti ». Un rôle décisif pourrait en effet être joué par l'orientation latinisante ou autrement conservatrice de certains genres textuels, « orientamenti [...] caratteristici di determinati *scriptoria* o ambienti culturali [che] non vanno immediatamente proiettati su un'area e tantomeno su una traiettoria diacronica. »

Reenen/Schøsler 2000 et Schøsler 2013, 177*sq.*). Après avoir été soutenue, en particulier, dans l'impressionnante étude monographique de Schøsler (1984, surtout 213-218), l'hypothèse oraliste a en effet été continuellement réaffirmée et mise à jour, dans le souci, semble-t-il, de répondre aux difficultés soulevées par le haut degré de variation flexionnelle dans les sources textuelles, fait empirique tout de même déconcertant pour qui voudrait que la morphosyntaxe de l'écrit soit à l'image d'une grammaire 'naturelle', et par là nécessairement tributaire d'une certaine systématicité.

On a notamment tâché de rendre compte des grandes différences diatopiques qui semblent avoir marqué le domaine d'oïl au 13e siècle sur le plan flexionnel[9]. Pour les expliquer, van Reenen/Schøsler (2000) admettent deux tendances divergentes de l'évolution grammaticale («Two opposing tendencies») qui auraient eu pour effet qu'autour de l'an 1300, les dialectes occidentaux n'obéissaient plus aux règles flexionnelles héritées du latin, tandis que la déclinaison aurait été conservée, voire 'renforcée', dans les variétés orales (et écrites) du nord et de l'est.

> When looking at the two-case declension system from a synchronic point of view around 1300, we see the following dialectal distribution: in the west, followed by the south, the case system has disappeared or is disappearing; in the east and north, the case system is becoming stronger. (van Reenen/Schøsler 2000, 328)

Pour les auteurs, la plausibilité de ce scénario repose sur deux arguments. Le premier souligne la netteté du contraste qui se dessine entre la désintégration du système casuel attestée dans les manuscrits de provenance occidentale, d'une part, et la régularité flexionnelle dont témoignent les textes originaires du nord ou de l'est, d'autre part. Le deuxième argument est en revanche de nature négative. On ne saurait tout simplement expliquer la rigueur flexionnelle caractéristique des textes provenant de la moitié nord-est du domaine d'oïl par la formation grammaticale des scribes, car un tel normativisme présupposerait la pratique d'un enseignement 'puriste' tout à fait inconcevable pour l'époque en question.

> Since nothing points to the teaching of supradialectal 'puristic' forms and since the linguistic phenomena, for instance the presence or absence of case marking, exhibit geographically regular and consistent patterns, we consider the reinforcement or regularization of the two-case system [in the east and north of the *domaine d'oïl*] as a dialectal feature. (van Reenen/Schøsler 2000, 332)

Il est cependant curieux de constater que, si les auteurs rejettent l'idée d'une tradition orthographique latinisante à l'origine de la DB, ils admettent

---

9 Cf. p.ex. Dees (1980, 36-38 et 41-43).

tout de même que la lettre *-s* servant de morphème flexionnel à la plupart des substantifs et des adjectifs au masculin n'avait généralement plus de valeur consonantique au Moyen Âge tardif. Au 14e siècle, la distinction casuelle aurait en effet été assurée par les déterminants (p.ex. *li* au cas sujet, *le(s)* au cas régime ; cf. ci-dessous) ainsi que, dans certains dialectes, par la durée de la voyelle tonique, allongée par suite de l'amuïssement du *-s* final en position préconsonantique (c'est-à-dire /myrs/ au cas sujet devant consonne devient /my:r/, tandis que /myr/ au cas régime reste tel)[10]. Cela signifie que, excepté à la pause ou en contexte de liaison, le *-s* n'était qu'une lettre muette en fin de mot, marquant une voyelle tonique longue. Refuser l'hypothèse d'un enseignement grammatical incitant les scribes à réaliser une déclinaison latinisante n'empêche donc pas van Reenen/Schøsler (2000) d'affirmer que les scribes auraient représenté un trait phonique de la langue parlée, à savoir la durée vocalique, par une lettre à valeur non phonographique. Or, une telle pratique nécessitait quand même une certaine formation ! On se demande alors pourquoi, d'une part, les scribes auraient été capables de fournir l'effort d'abstraction qui consiste à noter une voyelle longue par une lettre muette en fin de mot, mais pourquoi, d'autre part, il leur aurait été impossible d'appliquer à la forme écrite du français médiéval une règle de la grammaire latine – qu'ils maîtrisaient en général fort bien –, même si la langue qu'ils parlaient dans la vie quotidienne n'y obéissait plus systématiquement.

On retiendra que la conception oraliste est en vérité moins 'réaliste' que l'on pourrait croire (van Reenen/Schøsler 2000 emploient eux-mêmes cet adjectif pour déterminer le type de rapport oral/écrit qu'ils admettent pour la représentation de la DB dans les manuscrits). Elle suppose, au contraire, une règle d'orthographe de type non phonographique, tout aussi abstraite que celle qu'implique l'hypothèse scripturaliste. Ainsi, la différence entre les deux approches réside dans le seul fait que pour les scripturalistes le rajout du *-s* flexionnel s'explique par le modèle 'virtuel' de la morphosyntaxe latine, tandis que pour les oralistes le graphème indique un marquage morphosyntaxique 'réel' dans les parlers dialectaux, mais qui opère sur la durée vocalique dans certaines conditions. Il semble en tout cas établi qu'en français central, le *-s* final s'était amuï devant consonne pendant la seconde moitié du 13e siècle au plus tard[11]. Par contre, on ne saurait dire avec certitude si l'emploi du morphème flexionnel à l'écrit était alors motivé par un procédé affixal qui était

---

[10] Cf. Morin (1980 et 2008) ; van Reenen/Schøsler (2000, 337) ; Schøsler (2013, 179*sq.*).

[11] Selon Fouché ([2]1966, 663), la chute des consonnes finales « se manifeste dès la seconde moitié du XIIe siècle », mais « ne devient générale qu'au siècle suivant ». Selon Rheinfelder ([4]1968, § 756), le *-s* final 'commence à s'amuïr [en Île-de-France] au 13e siècle'. Cf. aussi Pope ([2]1952, §§ 611-613) et Schøsler (1984, 235 et 244*sq.*).

propre au latin (ou à un stade archaïque du français) ou bien par une règle d'allongement vocalique qui était propre à la langue parlée. Même dans ce dernier cas, il faudra par ailleurs considérer le *-s* comme étant d'inspiration latine (ou archaïque) pour ce qui est de sa forme, car le choix de cette lettre spécifique – pourquoi pas *-c* ou *-p* ou *-t*? – ne trouve pas d'explication dans une perspective synchronique.

Quoi qu'il en soit, l'idée que la DB se serait désagrégée à l'oral selon la chronologie précise qui est suggérée par les manuscrits apparaît moins évidente si l'on tient compte de ce que nous apprend la grammaire historique sur l'allongement dit 'compensatoire' des voyelles toniques. Il faut en effet considérer qu'en français standard, l'allongement des voyelles toniques par suite de l'affaiblissement du *-s* final a sans doute assuré le marquage du nombre jusqu'au début du 19e siècle (cf. Morin 2008, 123). N'étant au départ qu'un procédé phonétique, 'aveugle' par rapport à la nature des morphèmes concernés, l'allongement vocalique a dû se produire partout où un *-s* final s'est amuï, c'est-à-dire dans les formes du pluriel issues d'un accusatif latin (MŪROS > /myrs/ > /my:r/) tout comme dans les formes du singulier issues d'un nominatif latin (MŪRUS > /myrs/ > /my:r/), pourvu que celles-ci existent encore à l'époque où le changement est survenu. Il est cependant bien connu que la *scripta* royale, précurseur de la variété standard attesté à partir des années 1240 (cf. Videsott 2010 et 2015), ignorait déjà largement la DB (cf. Völker 2003, 187-190; Schøsler 2013, 178*sq.*; Grübl 2014, 292-314). Si l'on admet que le *-s* graphique employé dans cette *scripta* pour marquer le nombre des anciennes formes du cas régime au pluriel (CR pl.) n'était plus prononcé comme tel devant consonne, mais que, dès le milieu du 13e siècle, cette lettre pouvait représenter une voyelle tonique longue comme en français classique, il faudra alors se demander pourquoi la longueur vocalique n'a apparemment pas été préservée également comme marque casuelle, puisque les formes du cas sujet au singulier (CS sg.) ont fini par être remplacées. Certes, l'idée répandue selon laquelle le syncrétisme des formes du CR pl. et de celles du CS sg. se serait enfin dissous en faveur du marquage de nombre, soit par l'abandon de la DB (cf. Schøsler 1984, 231-233 et 240*sqq.*), s'applique en principe autant à un état de langue où le *-s* final était encore réalisé qu'à une étape plus avancée où le *-s* flexionnel s'était transmué en longueur vocalique. Or, l'on peut tout aussi bien présumer que le marquage casuel n'était déjà plus usuel dans la langue parlée quand l'allongement vocalique s'est produit, de sorte que ce changement n'aurait dès le début affecté que les formes du CR pl., dont les voyelles longues ont été conservées jusqu'à l'époque révolutionnaire. Par contre, en partant de l'idée que les formes du CS sg. existaient encore dans la première moitié du 13e siècle, quand est probablement survenu l'allongement vocalique,

il faudra supposer que la distinction casuelle s'est effondrée très vite après la transformation du *-s* final en longueur vocalique. Sinon, on ne pourrait comprendre dans une logique oraliste que la *scripta* francilienne[12] du milieu du 13e siècle évite déjà les formes du CS sg., formes qui ont dû néanmoins rester identifiables grâce à l'allongement vocalique, tout comme le sont apparemment restées les anciennes formes du CR pl. qu'on a continué de marquer par un *-s* à l'écrit.

Cette chronologie 'serrée' est effectivement celle que semblent envisager van Reenen/Schøsler (2000, 337), en défendant qu'après l'affaiblissement du *-s* devant consonne, le système flexionnel transitoire résultant (à savoir CS sg., CR pl. /my:r/ *vs* CS pl., CR sg. /myr/ en position préconsonantique, contre CS sg., CR pl. /myrs/ *vs* CS pl., CR sg. /myr/ avant pause, contre CS sg., CR pl. /myrz/ *vs* CS pl., CR sg. /myr/ devant voyelle) était 'conceptuellement trop complexe' pour être conservé. Comme la DB était loin d'être indispensable pour assurer l'identification des actants dans la phrase, la flexion casuelle aurait fini par être supprimée au profit d'un marquage de nombre iconique et univoque, catégorie linguistique essentielle qui ne pouvait être exprimée que par la morphologie du groupe nominal. Cette hypothèse, cohérente en théorie, ne peut cependant être prouvée ni réfutée, et cela vaut tout aussi bien pour le scénario alternatif dans lequel la DB aurait disparu de la langue parlée déjà avant que le *-s* morphème du pluriel se transforme en longueur vocalique. Bien sûr, une disparition précoce des formes du CS sg. ne saurait être imputée à un changement phonétique, car dans ce cas-là, le *-s* morphème du pluriel aurait dû s'amuïr avec le *-s* morphème casuel[13]. Or, ce prérequis n'est pas en contradiction avec l'hypothèse scripturaliste, qui situe la désintégration

---

[12] Dans un article publié dans cette revue (Grübl 2013, 369*sqq.*), j'ai exprimé mes doutes sur l'identité de la *scripta* proprement francilienne, telle qu'elle était en usage au 13e siècle dans divers lieux d'écriture de la région (cf. p.ex. Carolus-Barré 1964), et de la *scripta* des institutions royales parisiennes, qui a accédé à partir des années 1280 au statut de variété de français écrit d'envergure supra-régionale (cf. Carolus-Barré 1963 et 1976; Monfrin 1972, 53*sq.*; Lusignan 2003, 63*sq.*). Or, il semble que la DB était au 13e siècle aussi peu respectée dans les institutions royales que dans les lieux d'écriture mineurs de l'Île-de-France. – Pour le concept de *scripta* francilienne (ou de français 'francilianisant') cf. aussi Videsott (2013, surtout 35*sq.*; 2015, 21, note 28). Pour une description détaillée du processus de 'supra-régionalisation' que la *scripta* royale paraît avoir subi vers la fin du 13e siècle, j'attends avec impatience l'étude scriptologique annoncée par Videsott (2015, 112).

[13] Cf. Herman (²2006, 38), qui interprète l'absence du *-s* final dans une série de tablettes d'exécration d'Hadrumète (Afrique du Nord, fin 2e ou début 3e siècle) non comme le résultat d'un changement phonétique, mais comme « un trouble fonctionnel dans l'emploi des formes casuelles en *-s* », à savoir comme un remplacement des formes du nominatif par celles de l'accusatif. Cf. aussi Sornicola (2007, 54-57).

du système casuel dans l'époque protoromane, ou du moins prélittéraire, en rapprochant ainsi le destin de la flexion nominale en galloroman de l'évolution qu'ont connue d'autres langues romanes, qui déjà avant étaient acasuelles comme l'ancien italien ou le castillan médiéval (cf. pour une perspective panromane de Dardel/Wüest 1993).

En résumé, il apparaît tout bonnement impossible de déterminer s'il existait encore un marquage casuel régulier en français médiéval parlé au moment ou le *-s* préconsonantique s'est amuï. Par conséquent, la question de la réalité de la DB à l'oral ne peut être résolue par la seule étude du *-s* flexionnel attesté à l'écrit, lettre dont la motivation par un quelconque élément de la langue parlée, qu'il soit de nature (encore) consonantique ou (déjà) vocalique, reste foncièrement douteuse. Et le tableau se complique encore davantage si l'on considère l'évolution des *scriptae* du nord-est. En s'appuyant sur les données rassemblées dans les atlas de Dees (1980 et 1987), van Reenen/Schøsler (2000, 332) constatent une 'régularisation' de la DB qui aurait touché ces variétés autour de l'an 1300. Mais, tout en affirmant que les chiffres témoignent d'un renforcement 'réel' de la DB dans la langue parlée, les auteurs n'indiquent pas quelles auraient été les causes linguistiques de cette évolution tout à fait contraire à ce qui s'est passé dans la partie occidentale du domaine d'oïl. D'ailleurs, il y a parmi les variétés où la DB se serait régularisée des dialectes qui n'ont probablement jamais connu d'allongement vocalique par affaiblissement du *-s* préconsonantique, comme notamment le wallon et le picard (cf. Morin 1980, 38 et 2008, 115; van Reenen/Schøsler 2000, 338). Que représentait alors le *-s* casuel employé dans les *scriptae* correspondantes? Serait-ce une consonne pleine qui a survécu dans les dialectes? Et cela jusqu'à une époque aussi tardive que le dernier quart du 14e siècle (cf. Gossen 1971, cité ci-dessus)?

* * *

Face aux impondérables liés à l'étude du *-s* flexionnel, je ne traiterai plus que de la déclinaison de l'article défini dans ce qui suit. Ce choix présente tout d'abord l'avantage de ne pas avoir à distinguer, comme pour les substantifs et les adjectifs, plusieurs classes flexionnelles qui sont en vérité peu cohérentes. Ensuite, comme les formes de l'article masculin expriment clairement la distinction casuelle par la qualité vocalique (CS sg./pl. *li* [li], CR sg. *le* [lə], CR pl. *les* [leː])[14], il ne faut pas hésiter sur la question de savoir quelle était la

[14] Selon Spence (1976, 315*sqq.*), la forme du CR pl. a évolué de [ləs] en [leː] par suite de l'amuïssement du *-s* final qui a déclenché l'allongement de la voyelle. Cf. aussi Schøsler (1984, 249, note 13). – Par prudence, j'ai traité à part les formes élidées de l'article (*l'*) dans l'analyse de mon corpus, même si la majorité des auteurs sont d'accord pour

représentation phonique du marquage flexionnel opéré à l'écrit – une consonne, la durée vocalique, ou même zéro ? –, ce qui n'implique toutefois pas que la morphosyntaxe des *scriptae* suive nécessairement les mêmes règles que la grammaire des dialectes parlés. Car s'il y a bien lieu de présumer qu'une forme *li* attestée à l'écrit était prononcée [li] à la lecture, on ne peut pas pour autant exclure *a priori* que dans la langue parlée, telle qu'elle était courante dans des situations de l'immédiat communicatif, les locuteurs employaient généralement une forme du CR, [lə] ou [leː], au lieu de [li] dans un groupe nominal en fonction sujet ou attribut du sujet. Selon Schøsler (1984, 223*sqq.*), l'on peut d'ailleurs considérer l'article comme étant le vrai noyau du syntagme nominal à l'époque dont il est question ici, puisqu'aux 13e et 14e siècles, la grammaticalisation des déterminants progresse au point que ces éléments prénominaux deviennent presque obligatoires[15]. Dès qu'un groupe nominal est introduit par la forme *li*, on aura donc raison de le classer dans son ensemble comme étant fléchi au CS, même s'il comporte un substantif ou un adjectif dépourvus de marque casuelle (p.ex. *li mur(s) noir(s)*). C'est ici le même principe qui vaut pour le marquage de nombre en français parlé contemporain (p.ex. *les murs noirs* [lemyrnwar])[16], et tel semble être aussi le point de vue de van Reenen/Schøsler (2000) (cf. aussi Schøsler 2013, 168 et 179*sq.*) :

> During the Middle French period [...] the article, which has almost become obligatory, begins [...] to highlight the case, gender and number of the entire noun phrase. In the period we have studied, we therefore see the beginning of the transfer of morpho-syntactic information from other elements of the noun phrase to the article [...]. (van Reenen/Schøsler 2000, 341)

Ainsi, Schøsler (1984, 251*sq.*) souligne à raison que « l'amuïssement de l'*s*, éventuellement remplacé par un allongement compensatoire de la voyelle précédente, n'a pas, à lui seul [...][,] pu amener la disparition de la déclinaison bicasuelle qui, en effet, aurait pu persister grâce aux morphèmes antéposés (les déterminants) ». C'est pourquoi il convient de privilégier l'étude de l'article pour déterminer jusqu'à quelle époque la distinction casuelle a effectivement joué un rôle dans la conscience linguistique des scribes. L'étude variationnelle des contextes pragmatiques dans lesquels étaient employées de préférence des formes fléchies ou non fléchies permettra enfin de déterminer si la déclinaison attestée à l'écrit reflétait un marquage morphosyntaxique 'réel' de la langue

---

les considérer comme étant des formes au CR sg., du moins dans des textes en prose. Cf. Rheinfelder (1967, § 231) ; Moignet (1973, 13*sq.*).

15 Cf. aussi Boucher (2003).

16 Cf. Massot (2014) pour une analyse non conventionnelle du marquage de nombre en français contemporain. Cf. aussi Blanche-Benveniste (2004).

parlée, ou si ce n'était qu'une réminiscence d'un procédé flexionnel ancien, déjà évanoui à l'oral au Moyen Âge tardif.

3. La déclinaison de l'article défini dans un corpus de chartes de Beauvais

Dans cette section, je présenterai les résultats obtenus par l'étude de la déclinaison de l'article défini masculin dans un corpus de chartes de Beauvais qui a servi de base empirique à ma thèse de doctorat (cf. Grübl 2014). Les 89 documents dont se compose le corpus datent des années 1241 à 1455. Aujourd'hui, ils sont tous conservés aux Archives départementales de l'Oise, où je les ai transcrits et annotés sous une forme numérique, tout en corrigeant les éditions déjà publiées par Victor Leblond, volumes auxquels je me réfère ici en utilisant les sigles « LBHD » (Leblond 1919) et « LBSL » (Leblond 1922). Pour citer un document précis du corpus, j'indiquerai le numéro attribué à la charte par Leblond dans l'édition correspondante, ainsi que l'année de rédaction de la charte (p.ex. « LBHD437, 1326 »)[17].

Pour illustrer d'emblée la pertinence des chartes de Beauvais pour le problème de la déclinaison, je donnerai tout de suite quelques exemples de mon corpus qui témoignent de la variation flexionnelle qu'on peut y observer. Sous (1) et (2), on trouve des formes fléchies[18] de l'article figurant dans un groupe nominal (GN) en fonction sujet, au singulier et au pluriel respectivement[19].

(1) ... les queles je recognois que *li* dis Symons les a faites de mon assentement ... (LBHD420, 1310)

(2) ... les ques forfaisans *li* dit relig{iex} seront tenu à delivrer à moi ou à mon mandement... (LBSL351, 1315)

Par contre, les exemples suivants comportent des formes non fléchies de l'article, mais qui figurent également dans un GN en fonction sujet, au singulier (3) et au pluriel (4) respectivement.

---

[17] Outre les documents en langue vernaculaire édités par Leblond (1919 et 1922), le corpus comprend deux pièces de la collection de Carolus-Barré (1964). Les sigles utilisés pour désigner ces documents sont CB001, 1241 et CB182, 1285.

[18] Par commodité, et compte tenu de l'état avancé de la perte de la DB au Moyen Âge tardif, je désigne par 'formes fléchies' les formes de l'article au CS et par 'formes non fléchies' les formes de l'article au CR.

[19] Dans les exemples, les italiques servent à souligner une forme. Par contre, les abréviations résolues sont notées entre accolades. Pour le reste, les critères d'édition que j'ai suivis sont ceux des *Plus anciens documents linguistiques de la France*. Cf. DocLing et Grübl (2014, 217*sq.*, note 406).

(3) ... pour quoy nous pronunchames que *le* dit huys demouroit tous hostés [*sic*] ... (LBHD437, 1326)

(4) Premiererement [*sic*] *les* dis relig{iex} [...] recogneurent les quatrez deniers par{isis} de chenz dess{us} dis devoir à moi ... (LBSL351, 1315)

L'exemple (3) met d'ailleurs en évidence les problèmes d'interprétation que pose l'emploi du *-s* flexionnel, car tandis que le GN en fonction sujet ne présente pas de marquage casuel, on relève deux formes au CS sg. dans le groupe adjectival (GA) qui suit le verbe (*tous hostés*). Ici, le *-s* flexionnel est employé selon les règles étymologiques de la DB, mais paraît hypercorrect par rapport à la forme du GN[20]. Certes, l'on pourrait supposer que le rajout du *-s* final a été favorisé à l'écrit par le fait que le radical du mot *huys* (< ŪSTIUM) se termine en *-s*. Or, dans (3), ce *-s* se trouve en position préconsonantique (*huys demouroit*) et était sans doute muet à la dictée. Par contre, on s'attendrait à ce que la lettre soit prononcée dans le GA, où elle apparaît en contexte de liaison et devant pause (*tous hostés*). En poursuivant l'analyse de LBHD437, on s'aperçoit que la charte se caractérise effectivement par une grande hétérogénéité flexionnelle, tant dans les GN en fonction sujet (cf. (5), (6)) que dans les participes employés comme attribut du sujet ou dans une forme verbale (cf. (5), (6), (7)).

(5) ... ou temps que *li dis* huys fu *hostés* ... (LBHD437, 1326)

(6) ... jusques à tant que *les arrierages* des dis chens leur feussent *paié* ... (LBHD437, 1326)

(7) ... que il [= les religieux de l'Hôtel-Dieu de Beauvais] feussent *tenus* et *wardés* en leur dicte saisine ... (LBHD437, 1326)

À mon avis, il est très improbable que la variation morphosyntaxique qu'on observe dans ce document original, et dans bien d'autres textes, représente de manière authentique la grammaire d'un quelconque dialecte ou locuteur. C'est pourquoi il me paraît judicieux de suivre une autre piste que celle retenue par les adhérents de la théorie 'oraliste'.

3.1. Aperçu méthodologique: les 'lieux d'écriture' et l'étude variationnelle des chartes

Avant d'entrer pleinement dans l'analyse, je voudrais esquisser brièvement la méthodologie que j'ai suivie dans l'étude scriptologique de mon corpus. S'inspirant des approches pragmatiques qui ont été mises au point, avec des

[20] On notera toutefois que dans le parler francoprovençal moderne de la Maurienne (Savoie), les substantifs et les adjectifs conservent les traces d'un *-s* flexionnel précisément lorsqu'ils sont employés comme attribut du sujet (cf. Kristol 2013, 352, note 7). Cf. aussi Schøsler (1984, 163-165).

accentuations différentes, par Völker (2003) et par Glessgen (2008), cette méthodologie repose sur l'axiome variationniste selon lequel les phénomènes de variation qui caractérisent un énoncé s'expliquent en grande partie par le contexte situationnel où s'inscrit l'énonciation. Je pars donc de l'idée que la langue des chartes médiévales variait en fonction de certains paramètres extra-linguistiques, dont surtout le *lieu d'écriture institutionnel* où un acte a été rédigé. Il apparaît, en effet, que le travail des scribes était guidé par des 'normes de fabrication' assez strictes, surtout dans les grandes chancelleries seigneuriales. L'impact de ces normes se manifeste tant par l'aspect matériel des documents que par leur forme linguistique. Une charte originale sera donc considérée comme un ensemble sémiotique cohérent qui n'exprime pas seulement le contenu de l'acte juridique, mais qui traduit également par sa forme des niveaux de culture et de professionnalité, des représentations sociales, des appartenances territoriales et des choix identitaires. Ainsi, comme l'a souligné Glessgen (2008), la forme linguistique n'est qu'un aspect de la *médialité* des chartes, témoins matériels (et intentionnels) d'une situation pragmatique particulière :

> Le genre des chartes (originales) a la caractéristique d'allier une grande part de contenu linguistique à des éléments externes saillants, sachant que ces documents étaient destinés à agir aussi par leur matérialité, par la mise en page et par la calligraphie. Les chartes originales permettent donc d'étudier en détail une 'situation médialisée' particulière. Il devient possible par là de cerner le rôle de la forme linguistique dans de tels processus et d'étudier sous un nouvel angle l'impact médial de la parole écrite. (Glessgen 2008, 416)

Comme, en général, le milieu rédactionnel d'origine se répercute à la fois sur le contenu, sur l'aspect visuel et sur la forme linguistique d'une charte, l'étude diplomatique représente une clé indispensable pour déterminer le lieu d'écriture institutionnel, ce qui permettra, inversement, d'expliquer la variation linguistique qui se trouve cristallisée dans le document. Souvent, l'on peut formuler une première hypothèse de provenance après l'examen des *caractères diplomatiques internes*[21], dont les protagonistes de l'acte juridique (l'auteur, le bénéficiaire, d'éventuels témoins, etc.) et les formules employées dans la dictée par le rédacteur. Une telle hypothèse s'impose notamment dans les cas où un seul des protagonistes impliqués agit au nom d'une institution susceptible de disposer du personnel nécessaire pour assurer la production d'une charte. Mais, avant d'aboutir à des conclusions fermes, il faudra prendre en compte les *caractères diplomatiques externes*[22], tels le format du

[21] Cf. Guyotjeannin/Pycke/Tock ([3]2006, 71-85).

[22] Cf. Rück (1991) ; Guyotjeannin/Pycke/Tock ([3]2006, 63-71).

parchemin, la mise en page, l'écriture, etc. L'examen de ces techniques artisanales permet au spécialiste de déterminer avec certitude le lieu d'écriture, pourvu que la documentation soit suffisamment vaste pour qu'on puisse identifier, par comparaison, des mains de scribes et des conventions de mise en page particulières. Tendanciellement, les documents plus récents sont par ailleurs plus faciles à classer que les pièces plus anciennes, car à partir du milieu du 14e siècle, une pratique notariale de plus en plus professionnelle explicite souvent le cadre administratif de la genèse d'un acte, soit par des signatures ou des mentions hors teneur relatives à la mise par écrit des chartes, soit par des formules employées dans la dictée qui trahissent les circonstances rédactionnelles (cf., p.ex., la formule de corroboration de la charte LBSL379, 1409: «En tesmoing de ce, nous avons seellé ces p{rese}ntes l{ett}res du seel dudit bailliage, qui furent f{ai}c{t}es en l'an {et} es assises dess{us}-d{i}c{t}es, le troizime [*sic*] jour d'icelles.»).

On retiendra que le lieu d'écriture institutionnel est en principe le facteur le plus déterminant pour la forme linguistique d'une charte originale. Afin de comprendre l'emploi de telle ou telle variante dans un acte, il faudra donc identifier, par l'examen des caractères diplomatiques, le milieu rédactionnel dont est issu le document. Lorsqu'une charte qu'on a ainsi attribuée à un lieu d'écriture déterminé présente néanmoins des écarts par rapport à la norme linguistique habituelle de l'institution de provenance, ces écarts s'expliquent souvent par une particularité de la situation pragmatique qui est à l'origine de l'acte, par exemple par un destinataire lointain auquel un scribe cherchait à s'adapter.

3.2. Résultats de l'étude variationnelle

Passons maintenant aux résultats de l'étude variationnelle du corpus beauvaisien. L'examen diplomatique des documents a abouti à l'identification de deux rédacteurs institutionnels majeurs: la Chancellerie épiscopale de Beauvais, d'une part, et diverses institutions de la juridiction royale, d'autre part. Par manque d'espace, je vais me limiter dans ce qui suit à l'analyse de la variation morphosyntaxique dans les 38 chartes qui peuvent être attribuées avec assez de certitude à un de ces lieux d'écriture. Les autres pièces du corpus ne permettent malheureusement pas une attribution aussi certaine. Toutefois, ces pièces se caractérisent en général par un comportement variationnel comparable à celui des documents contemporains qui sont issus de la Chancellerie épiscopale. En fait, l'on peut présumer que la grande majorité de ces chartes proviennent d'une institution ecclésiastique située à Beauvais ou dans les alentours de la ville (par exemple de la Maison-Dieu de Beauvais, de la

Maladrerie Saint-Lazare de Beauvais ou encore d'une abbaye[23]). Dans bien des cas, on ne peut même pas exclure que ces institutions aient eu recours à la Chancellerie épiscopale pour lui commander la rédaction d'un acte. De toute façon, si je privilégie ici les 38 documents dont la provenance institutionnelle me paraît solidement étayée, cela ne veut pas dire que les autres chartes du corpus soient d'un intérêt scriptologique moindre. En revanche, la limitation de la base empirique mettra en évidence que l'étude approfondie d'une petite série de documents peut apporter davantage à la compréhension que le dépouillement purement quantitatif d'un vaste corpus dont les textes particuliers ne sont pas pris en compte dans leur dimension pragmatique.

Au niveau linguistique, il s'avère que les deux rédacteurs institutionnels choisis ont suivi des normes scripturales bien différentes jusque vers le dernier quart du 14e siècle. Avant les années 1380, les actes délivrés par l'évêque de Beauvais ou par un officier de sa juridiction temporelle, le bailli ou le prévôt épiscopal[24], présentent généralement les marques dialectales typiques de la *scripta* picarde. Par contre, les chartes qui émanent de l'administration royale sont écrites dans une variété non dialectale dès le plus ancien document de mon corpus, qui date de l'an 1294. Or, si je distingue ici entre la *scripta* picarde de la Chancellerie épiscopale et la *scripta* supra-régionale des institutions royales, je tiens à souligner que cette distinction ne repose pas sur le critère de la déclinaison de l'article masculin, mais sur la variation de deux traits phono-graphématiques, à savoir les formes de l'article défini, du pronom d'objet direct et du déterminant possessif féminins au singulier (*la/ma/ta/sa* en français ~ *le/me/te/se* en picard[25]) et la représentation graphique de l'aboutissement des groupes palataux latins [kj]/[tj] ou bien de [k] latin devant [e]/[i] (> *c-* en français ~ *ch-* en picard[26]). Il est néanmoins intéressant de constater qu'avant le milieu du 14e siècle, la variable morphosyntaxique qu'est la déclinaison de l'article masculin change, elle aussi, selon la provenance institutionnelle d'une charte: jusque dans les années 1340, la distinction casuelle est en effet fort bien respectée par les scribes épiscopaux, alors que les formes fléchies sont pratiquement absentes des actes émanant pendant la même époque de l'administration royale. Mais ce qui est frappant, c'est que la déclinaison s'effondre brutalement dans la *scripta* épiscopale autour de l'an 1350; par contre, les formes proprement picardes (*le/me/te/se* et *ch-*) ne

---

23 Pour plus de détails, cf. Grübl (2014, 314-341).

24 Cf., pour l'histoire institutionnelle de l'évêché de Beauvais, Louvet [1614] (1977); Doyen (1842, vol. 1); Delettre (1843, vol. 2); Labande [1892] (1978); Leblond (1922, VII-CXV); Carolus-Barré (1952).

25 Cf. Gossen ([2]1976, §§ 63 et 67); Grübl (2014, 232-236).

26 Cf. Gossen ([2]1976, §§ 38*sq.*); Grübl (2014, 243-261).

disparaissent que peu à peu au cours des années 1350 à 1380 et se retrouvent encore sporadiquement dans des textes du 15e siècle. C'est ce décalage chronologique et qualitatif des changements – fin abrupte de la déclinaison autour de 1350 *vs* disparition progressive des formes picardes pendant la seconde moitié du siècle – qui me conforte dans mon avis que les formes fléchies de l'article ne sont pas dialectalement fondées.

3.2.1. Chartes émanant de l'administration royale

Le diagramme 1, en annexe, montre les résultats obtenus par le dépouillement des 16 documents émanant d'une institution de la juridiction royale[27]. Seules deux chartes du sous-corpus présentent des formes fléchies de l'article masculin (LBHD444, 1329 et LBSL377a, 1380). Dans 12 textes, le taux de formes fléchies sur la totalité des occurrences de l'article masculin dans un GN en fonction sujet ou attribut du sujet est de 0 %; dans deux chartes, il n'y a pas d'occurrences de l'article masculin dans une position syntaxique qui requiert traditionnellement le CS (cela est indiqué dans le diagramme par l'abréviation allemande « k[ein] W[ert] »).

Or, il s'avère que les occurrences exceptionnelles de l'article fléchi s'expliquent aisément quand on les considère de plus près. Dans LBHD444, qui est un acte délivré au nom du « garde de la prevosté de Paris »[28], on trouve une seule forme en *li* sur quatre occurrences au total de l'article masculin dans un GN en fonction sujet.

(8) ... sur lesquiex *li porterres* de ces lett{re}s seroit *creus* par son simple s{er}ement, sanz faire ent autre preuve, si {com}me *le dit p{re}neur* p{ou}r lui, pour ses diz h{oir}s {et} p{ou}r celui ou ceus qui de lui ou de ses diz h{oir}s auroient cause le voult {et} acorda p{ar} exp{ré}s convenant p{ar} devant nou{s} ... (LBHD444, 1329)

On s'aperçoit que *li* figure dans une formule qui contient aussi un participe et un substantif au CS sg., ce dernier portant un *-s* analogique (< PORTĀTOR). Par contre, les trois GN en fonction sujet qui sont introduits par une forme non fléchie de l'article (trois fois « le dit p{re}neur »; cf. (8)) apparaissent dans des passages moins stéréotypés.

Dans LBSL377a, qui est un acte dressé en 1380 par devant le « lieuten{ant} g{e}n{er}al du p{re}vost de Senlis au siege d'Angy »[29], il y a trois formes de l'article fléchi contre 19 formes de l'article non fléchi dans un GN en fonction sujet ou attribut du sujet. Ici, il semble que le choix des formes fléchies n'est pas

---

27 Pour plus de détails, cf. Grübl (2014, 292-314).

28 Cf. Carolus-Barré (1963).

29 Cf. Guenée (1963).

dû à un facteur contextuel mais grammatical ou lexical, car *li* figure trois fois au sein d'un pronom relatif composé (cf. (9) à (11)). Or, on trouve aussi dans la même charte des formes du pronom relatif composé en fonction sujet qui sont au CR (cf. (12) et (13)). Reste à décider si les occurrences citées rentrent bien dans la classe 'article' ou s'il convient d'admettre un paradigme à part.

(9) ... *li queulx* s'opposa à toutes fins ... (LBSL377a, 1380)

(10) ... *li quelx* renu{n}cha à l'opposicion p{ar} lui mise à toutes fins ... (LBSL377a, 1380)

(11) ... *liquelz* renchieri le dit h{er}itage de un franc d'or ... (LBSL377a, 1380)

(12) ... *le quel* demi arpent est et app{ar}tient et d'ichelui possesse Jeh{a}n Pelart ... (LBSL377a, 1380)

(13) ... *le quelz* [*sic*] renu{n}cha à l'opposicion p{ar} lui mise à toutes fins ... (LBSL377a, 1380)

3.2.2. Chartes émanant de la Chancellerie épiscopale de Beauvais

Le sous-corpus épiscopal comprend 22 pièces originales, et présente une plus grande variation que le sous-corpus royal. Comme je l'ai déjà dit, il se dessine une nette différence entre les chartes plus anciennes et les chartes plus récentes qui émanent de la Chancellerie de Beauvais. Autour de l'an 1350, la déclinaison de l'article se désagrège abruptement; à regarder le diagramme 2, en annexe, on a presque l'impression que les scribes ont changé de norme grammaticale du jour au lendemain[30].

Toutefois, il y a quatre documents qui posent problème, en ce que les taux obtenus pour ces textes semblent contredire la tendance générale. Dans l'ordre chronologique, il s'agit des documents suivants:

LBHD406, 1301:	67 % de *li* dans un GN en fonction sujet ou attribut du sujet (4 occurrences sur 6)
LBHD479a, 1377:	22 % de *li* dans un GN en fonction sujet ou attribut du sujet (2 occurrences sur 9)
LBSL373b, 1376–1378:	100 % de *li* dans un GN en fonction sujet ou attribut du sujet (1 occurrence sur 1)
LBSL377b, 1380:	100 % de *li* dans un GN en fonction sujet ou attribut du sujet (1 occurrence sur 1)

Selon les prémisses méthodologiques qu'on a établies dans la section 3.1., il faudra alors se demander si le comportement linguistique de ces textes ne

[30] Cette impression est d'ailleurs confirmée par les chiffres obtenus pour les autres chartes du corpus qui ne proviennent pas d'une institution royale. Cf. Grübl (2014, 314-341).

pourrait pas s'expliquer par une situation pragmatique particulière qui est à l'origine des actes.

Quant aux trois documents plus récents, caractérisés par un taux pour ainsi dire trop élevé de formes fléchies, nul besoin de procéder à une analyse diplomatique poussée. Dans le cas de LBSL373b et LBSL377b, les pourcentages obtenus de 100 % reposent, en effet, sur une seule occurrence; et, comme dans la charte LBSL377a (cf. ci-dessus, section 3.2.1.), les formes fléchies de l'article font partie d'un pronom relatif composé. Le passage correspondant est presque identique dans les deux actes, qui sont dressés au nom du bailli de Beauvais:

(14) ... *liquelz* recognut {et} aferma en verité ... (LBSL373b, 1376–1378)

(15) ... *li quelz* recognut {et} afferma en verité ... (LBSL377b, 1380)

Il s'agit là d'une formule employée en introduction de la *confessio*, où le pronom relatif se réfère au disposant de l'acte juridique. Dans les deux cas, celui-ci se présente auprès d'un certain Renaud de Saint-Quentin, «clerc tabellion juré» du bailli de Beauvais, pour passer un acte de juridiction gracieuse qui sera corroboré au final par le sceau de la cour épiscopale.

Dans la charte LBHD479a, les formes fléchies de l'article sont au nombre de deux et se trouvent également en contexte formulaire. Ici, c'est une clause de durée qui est répétée de manière presque identique dans l'acte, un bail à vie conclu entre l'Hôtel-Dieu de Beauvais, d'une part, et un bourgeois de Beauvais et sa femme, d'autre part. Le caractère archaïsant de la tournure me paraît manifeste, d'autant que la forme fléchie de l'article est suivie par une forme fléchie du substantif numéral *un*.

(16) ... tant {et} si longuement co{m}e *li uns* d'eulz vivera ... (LBHD479a, 1377)

(17) ... tant {et} si longuement co{m}me ilz viveront {et} *li uns* d'eulz vivera ... (LBHD479a, 1377)

Jusqu'ici, on peut retenir que les formes fléchies de l'article qu'on retrouve sporadiquement dans les chartes rédigées après le milieu du 14e siècle à la Chancellerie épiscopale s'expliquent soit comme des variantes archaïsantes employées en contexte formulaire, soit comme le premier élément d'un pronom relatif composé, classe de mots qui est de toute façon caractéristique du genre juridique et par là un peu artificielle. Ces mêmes constatations s'appliquent aux occurrences des formes du CS dans les deux chartes du sous-corpus royal qu'on a examinées dans la section précédente, avec la seule différence que, là, l'emploi d'une forme de l'article au CS apparaît déjà exceptionnel dans la première moitié du 14e siècle.

Reste le document LBHD406, qui date de 1301. Comme les autres pièces du sous-corpus, cette charte portait jadis le sceau de la juridiction épiscopale, mais contrairement à la tendance générale des textes écrits à la Chancellerie de Beauvais avant 1350, elle se caractérise par un taux de formes fléchies de l'article masculin relativement bas, de 67 %. Ici, l'analyse du contexte linguistique des occurrences n'apporte malheureusement pas de solution. On constate, au contraire, une variation assez libre de formes fléchies et non fléchies, soit en contexte formulaire, soit dans les parties textuelles rédigées plus librement[31]. Cependant, on observe qu'au niveau d'un autre trait linguistique, la charte présente aussi une variation inhabituelle. En effet, le texte contient seulement six occurrences, soit 25 %, de formes picardes de l'article féminin au singulier (*le*), les autres trois quarts étant représentés par 18 occurrences de la forme française (*la*), ce qui est quand même étonnant pour une charte rédigée à Beauvais au début du 14e siècle (cf. le diagramme 3, en annexe, pour l'évolution diachronique de la variable *le/me/te/se* ~ *la/ma/ta/sa* dans le sous-corpus épiscopal).

Y a-t-il donc des particularités pragmatiques qui seraient à même d'expliquer le comportement exceptionnel du document ? – Il y en a, effectivement, car en dépit de ce que laisse supposer l'annonce du sceau de la juridiction episcopale (« le seel de la court de la conté de Biauvais »), l'acte n'a pas été délivré par le bailli ou le prévôt de Beauvais, officiers de la juridiction temporelle de l'évêque, mais au nom de deux personnages qui semblent ne pas avoir fait partie du corps administratif de l'évêque, à savoir « Thomas de Sarnai clerc nostre segneur le roi, chanoine de Soissons, {et} Jehan de Monci, *regalleurs* à Biauvais à ce tamps ». La clé pour comprendre le caractère insolite de la charte réside, en fait, dans l'histoire institutionnelle. En 1301, après la mort de Thibaud de Nanteuil, évêque de Beauvais jusqu'à l'an 1300, le siège épiscopal était vacant. Dans une telle situation, c'est au roi de France que revenait le *droit de régale*, c'est-à-dire le droit d'exercer, à titre intérimaire, la justice sur le territoire du diocèse. Thomas de Sarnois et Jean de Moncy, lesdits « regalleurs » et auteurs de l'acte scellé, étaient donc des officiers royaux qui n'intervenaient qu'exceptionnellement pour assurer la juridiction à Beauvais,

[31] Dans leur contexte, les six occurrences sont les suivantes : « les quieus trente livres parisis *li* devant dit Felisse {et} Jehans requenurent par devant nous avoir eus {et} recheus » ; « et s'en desseziren*t* *les* devant dis Felisse {et} Jehan en nostre main co{m}me de vente » ; « et pramirent *les* devant dis Felisse {et} Jehan p{ar} devant nous que ... » ; « se *li* devant dis maistres {et} freres de sus dis i avoient paines, cous ou damages ... » ; « des quieus cous {et} damages *li* dit maistre {et} fraires de la dite Maison ou cil qui aroient cause d'aus, qui ches lettres aporteroit en seroit creus par son simple serement » ; « que *li* denier ne leur aient esté ballié des devant dis maistre {et} freres ».

tout en se servant du sceau de la cour épiscopale. Au niveau linguistique, la part réduite de formes fléchies de l'article masculin et de formes picardes de l'article féminin s'explique probablement par le fait que le scribe, un certain Lecourt, qui a laissé sa signature sur le repli du parchemin, a hésité à mettre littéralement par écrit la dictée des « regalleurs », de manière à remplacer partiellement les formes en *la* et en *le(s)* que ceux-ci employaient par les variantes qui lui étaient familières (*le* pour l'article féminin) ou qu'il considérait comme étant plus correctes (*li* pour l'article masculin dans un GN en fonction sujet). Le décalage entre le taux de formes picardes de l'article féminin (25 %) et le taux de formes fléchies de l'article masculin (67 %) confirme d'ailleurs que les deux traits ne peuvent être mis sur le même plan. En effet, Lecourt paraît avoir mieux accepté les formes supra-régionales de l'article féminin, même si elles n'étaient pas usuelles en picard, que les formes non-fléchies de l'article masculin, qui étaient sans doute courantes dans la langue parlée à Beauvais, mais devaient lui sembler peu appropriées à l'écrit.

4. Conclusion

Sur un plan méthodologique, j'espère avoir montré ce que l'étude pragmatique des chartes peut apporter à la compréhension de l'aspect fonctionnel des *scriptae* médiévales. L'écrit documentaire ouvre en effet une voie privilégiée à la linguistique historique, en ce qu'il permet de cerner avec une clarté exceptionnelle les facteurs extra-linguistiques qui sont à l'origine de la variation et du changement linguistiques. Certes, la régularité des phénomènes de variation ne transparaît qu'au prix d'une analyse diplomatique approfondie de chaque document. Mais il me semble que les résultats justifient les efforts.

Concernant le problème de la déclinaison, il apparaît que la variation morphosyntaxique dans les chartes obéit, elle aussi, à des facteurs pragmatiques dont le plus important semble être le lieu d'écriture institutionnel. Ainsi, on a vu que jusque vers le milieu du 14e siècle, les règles flexionnelles ont généralement été observées avec rigueur à la Chancellerie de Beauvais. Par contre, les actes émanant d'une institution de la juridiction royale pendant la même période ne conservent pas les formes fléchies de l'article masculin, à l'exception de quelques occurrences isolées qu'on a pu qualifier d'emplois figés ou archaïsants. Le même constat vaut en principe pour les textes rédigés à la Chancellerie épiscopale après 1350. Or, ce qui est frappant, c'est la soudaineté avec laquelle le changement de norme est survenu à Beauvais au milieu du siècle. L'abandon rapide des formes fléchies dans les actes me paraît confirmer l'hypothèse 'scripturaliste', selon laquelle en Picardie la déclinaison avait disparu de la langue parlée bien avant que cette évolution ne se manifeste à

l'écrit. Il semble donc que pendant un certain temps, des efforts de correction grammaticale ont contribué à un maintien artificiel des règles flexionnelles. Toujours est-il que la fin abrupte du CS qu'on observe dans la *scripta* épiscopale s'apparente mal à un changement linguistique en cours à l'oral. On a plutôt l'impression qu'à un moment donné, les scribes ont fini par ressentir comme obsolètes les anciennes règles flexionnelles, ce qui a apparemment engendré une réforme des règles de l'écrit.

Que nous apprennent donc les chartes sur la variation et le changement linguistiques au Moyen Âge ? – La lecture attentive des documents nous permet avant tout d'identifier les emplois stéréotypés de formes conservatrices au sein de tournures ou de phrases formalisées[32]. Dans bien des cas, il s'avère ainsi que la variation intra-textuelle, qui s'exprime par des pourcentages équivoques, est due à la succession de passages formulaires et de parties textuelles rédigées plus librement[33]. Il est vrai qu'à première vue, les pourcentages mixtes semblent être l'indice d'un changement s'annonçant par l'insécurité des scribes. Mais les seuls chiffres sont souvent trompeurs ! Loin de témoigner 'en direct' d'un vacillement flexionnel dans la langue parlée, les chartes de Beauvais révèlent plutôt l'impact de la *conscience linguistique*[34] des scribes professionnels. De toute évidence, ces doctes choisissaient entre les variantes, afin d'inscrire plus ou moins ouvertement leur production textuelle dans la tradition pluriséculaire de l'écrit latin. Une telle conscience est déjà palpable dans les passages en *scripta* latine 'rustique' entre le 6e et le 11e siècle, où une déclinaison bicasuelle était sans doute pratiquée comme un « système d'interférence entre l'oral vernaculaire et le latin écrit » (Carles 2011, 344). Dans ces documents, la morphologie latine est souvent maintenue même pour des radicaux dont la forme graphique reflète clairement l'évolution phonétique du vernaculaire (p.ex., en toponymie auvergnate, au 9e siècle, *Drutgiaco* < *DURVIACO ; Carles 2011, 485). Il n'est peut-être pas hasardeux de comparer ces efforts 'puristes'[35] aux tendances à la standardisation

[32] En allemand, on trouve de nombreux exemples où une forme casuelle archaïque se conserve dans une expression figée. Cf. *zu Hause* 'à la maison', *aus gutem Hause* 'de bonne famille'. En revanche, on ne dirait jamais, ni n'écrirait, **Zwei Männer kamen aus dem Hause* au lieu de *Zwei Männer kamen aus dem Haus* 'Deux hommes sont sortis de la maison', l'ancienne forme du datif en *-e* étant depuis longtemps hors d'usage.

[33] Je ne nie cependant pas qu'il reste toujours quelques cas où la variation ne trouve pas d'explication. Cf., par exemple, la charte LBHD437, présentée en introduction à la section 3.

[34] Cf., pour le rôle de la conscience linguistique en diachronie, Herman (1989).

[35] Cf., dans ce contexte, la notion d'« harmonie textuelle » introduite par Carles (2011, 529*sqq.*).

supra-régionale qui caractérisent les chartes rédigées en français au Moyen Âge tardif. S'il est en effet évident qu'une forme *la* de l'article féminin employée dans un texte écrit à Beauvais vers la fin du 14e siècle ne reproduit pas la variante qui était alors usuelle en dialecte picard parlé, pourquoi en serait-il autrement d'une forme fléchie de l'article masculin *li* qui se trouve dans un texte écrit un demi-siècle plus tôt, à la différence, certes, que *li* renvoie à un modèle latinisant, rétrograde, tandis que *la* anticipe pour ainsi dire l'uniformité du français standard ? – De fait, l'idée que les chartes rendaient de manière fidèle et immédiate les traits de la langue parlée est depuis longtemps dépassée (cf. Völker 2003, 12-34). Considérons donc l'écrit comme une manifestation bien particulière de la langue médiévale, en étudiant les textes selon une méthode qui rende compte de leur part de tradition et des aspects esthétiques inhérents à celle-ci.

Université de Munich Klaus GRÜBL

Références bibliographiques

Blanche-Benveniste, Claire, 2004. « Le singulier et le pluriel en français parlé contemporain », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 99, 129-154.

Boucher, Paul, 2003. « Determiner Phrases in Old and Modern French », in : Coene, Martine / D'hulst, Yves (ed.), *From NP to DP*, vol. 1 : *The Syntax and Semantics of Noun Phrases*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins (Linguistik Aktuell / Linguistics Today, 55), 47-69.

Carles, Hélène, 2011. *L'émergence de l'occitan pré-textuel. Analyse linguistique d'un corpus auvergnat (IXe-XIe siècles)*, Strasbourg, ELiPhi (Bibliothèque de Linguistique Romane, 7).

Carolus-Barré, Louis, 1952. « Chronologie des baillis de la comté-pairie de Beauvais au Moyen Âge », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, vol. 1948-1950, 97-108.

Carolus-Barré, Louis, 1963. « L'organisation de la juridiction gracieuse à Paris, dans le dernier tiers du XIIIe siècle. L'Officialité et le Châtelet », *Le Moyen Âge. Revue d'Histoire et de Philologie* 69, 417-435.

Carolus-Barré, Louis, 1964. *Les plus anciennes chartes en langue française*, vol. 1 : *Problèmes généraux et recueil des pièces originales conservées aux archives de l'Oise (1241-1286)*, Paris, Klincksieck.

Carolus-Barré, Louis, 1976. « L'apparition de la langue française dans les actes de l'administration royale », *Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1976*, 148-155.

Cerquiglini, Bernard, 1982. «Le français médiéval. Histoire de la langue, théorie des discours», *L'Information grammaticale* 12, 9-13.

Cerquiglini, Bernard, 1989. *Éloge de la variante. Histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil (Des Travaux).

Cerquiglini, Bernard, 2007. *Une langue orpheline*, Paris, Éditions de Minuit (Paradoxe).

Chambon, Jean-Pierre, 2003. «La déclinaison en ancien occitan, ou: Comment s'en débarrasser? Une réanalyse descriptive non orthodoxe de la flexion substantivale», *RLiR* 67, 343-363.

Chambon, Jean-Pierre / Davidsdottir, Rosa, 2007. «Approche de la déclinaison des substantifs en ancien français: de Moignet à Skårup (lecture critique et suggestions)», *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 102, 173-192.

Chaurand, Jacques, [5]1987 [1969]. *Histoire de la langue française*, Paris, PUF (Que sais-je?, 167).

Dardel, Robert de / Wüest, Jakob, 1993. «Les systèmes casuels du protoroman. Les deux cycles de simplification», *Vox Romanica* 52, 25-65.

Dauzat, Albert, 1950. *Phonétique et grammaire historiques de la langue française*, Paris, Larousse.

Dees, Antonij, 1980. *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13e siècle*, avec le concours de Pieter Th. van Reenen et de Johan A. de Vries, Tubingue, Niemeyer (Beihefte zur ZrP, 178).

Dees, Antonij, 1987. *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*, avec le concours de Marcel Dekker, Onno Huber et Karin van Reenen-Stein, Tubingue, Niemeyer (Beihefte zur ZrP, 212).

Delbouille, Maurice, 1926. Compte rendu de Titz (1926), *Revue belge de Philologie et d'Histoire* 5, 1013-1015.

Delettre, L'Abbé [prénom inconnu], 1842/1843. *Histoire du diocèse de Beauvais, depuis son établissement, au 3e siècle, jusqu'au 2 septembre 1792*, 3 vol., Beauvais, Desjardins.

Detges, Ulrich, 2009. «How useful is case morphology? The loss of the Old French two-case system within a theory of Preferred Argument Structure», in: Barðdal, Jóhanna / Chelliah, Shobhana L. (ed.), *The Role of Semantic, Pragmatic, and Discourse Factors in the Development of Case*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins (Studies in Language Companion Series, 108), 93-120.

DocLing = Glessgen, Martin-Dietrich (ed.), [2]2013. *Les plus anciens documents linguistiques de la France. Édition électronique.* Collection fondée par Jacques Monfrin, poursuivie par M.-D.G.; première édition (2009) en collaboration avec Françoise Vielliard et Olivier Guyotjeannin; nouvelle édition entièrement revue et élargie, en collaboration avec Frédéric Duval et Paul Videsott [‹www.mediaevistik.uzh.ch/docling›].

Doyen, C.-L. [prénoms inconnus], 1842. *Histoire de la ville de Beauvais, depuis le 14e siècle*, 2 vol., Beauvais, Moisand.

Espinas, Georges, 1913. *La vie urbaine de Douai au moyen âge*, vol. 4: *Pièces justificatives. XIVe siècle (nos 861-1549). Tableaux et planches*, Paris, Auguste Picard (Librairie des Archives Nationales et de la Société de l'École des Chartes).

Feller, Jules, 1931. «Français et dialectes chez les auteurs belges du moyen âge», *Bulletin de la Commission Royale de Toponymie & Dialectologie* 5, 33-92.

Fouché, Pierre, [2]1966. *Phonétique historique du français*, vol. 3: *Les consonnes et index général*, Paris, Klincksieck.

Foulet, Lucien, [3]1965. *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris, Champion (Les Classiques français du Moyen Âge. 2e série: Manuels).

Frappier, Jean, 1967. «'D'amors', 'par amors'», *Romania* 88, 433-474.

Génin, François, 1845. *Des variations du langage français depuis le XIIe siècle, ou Recherche des principes qui devraient régler l'orthographe et la prononciation*, Paris, Didot.

Glessgen, Martin-Dietrich, 2008. «Les lieux d'écriture dans les chartes lorraines du XIIIe siècle», *RLiR* 72, 413-540.

Gossen, Carl Theodor, 1957. «Die Einheit der französischen Schriftsprache im 15. und 16. Jahrhundert», *Zeitschrift für romanische Philologie* 73, 427-459.

Gossen, Charles Théodore, 1971. «Remarques sur la déclinaison en ancien picard», *Travaux de linguistique et de littérature* 9/1, 197-207.

Gossen, Charles Théodore, [2]1976 [1970]. *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck (Bibliothèque française et romane. Série A: Manuels et études linguistiques, 19).

Grübl, Klaus, 2013. «La standardisation du français au Moyen Âge: point de vue scriptologique», *RLiR* 77, 343-383.

Grübl, Klaus, 2014. *Varietätenkontakt und Standardisierung im mittelalterlichen Französisch. Theorie, Forschungsgeschichte und Untersuchung eines Urkundenkorpus aus Beauvais (1241-1455)*, Tubingue, Narr (Romanica Monacensia, 83).

Guenée, Bernard, 1963. *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Age (vers 1380 – vers 1550)*, Paris, Les Belles Lettres (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, 144).

Herman, Joseph [*sic*], 1989. «Conscience linguistique et diachronie», *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 84, 1-19.

Herman, József, [2]2006 [1987]. «La disparition de *-s* et la morphologie dialectale du latin parlé», in: *Du latin au langues romanes II. Nouvelles études de linguistique historique*, réunies par Sándor Kiss, avec une préface d'Alberto Varvaro, Tubingue, Niemeyer, 33-42.

Koch, Peter / Oesterreicher, Wulf, [2]2011. *Gesprochene Sprache in der Romania. Französisch – Italienisch – Spanisch*, Berlin/New York, de Gruyter (Romanistische Arbeitshefte, 31).

Körting, Gustav, 1898. *Formenlehre der französischen Sprache*, vol. 2: *Der Formenbau des französischen Nomens in seiner geschichtlichen Entwickelung dargestellt*, Paderborn, Schöningh.

Kristol, Andres, 2013. «Le francoprovençal, laboratoire des virtualités linguistiques de la Romania occidentale: le système bicasuel des parlers valaisans», in: Casanova Herrero, Emili / Calvo Rigual, Cesáreo (ed.), *Actas del XXVI Congreso Internacional de Lingüística y de Filología Románicas. Valencia, 6-11 de septiembre de 2010*, 8 vol., Berlin/Boston, De Gruyter, vol. 1, 349-369.

Labande, Léon-Honoré, 1978 [1892]. *Histoire de Beauvais et de ses institutions communales jusqu'au commencement du XVe siècle*, [Paris, Imprimerie nationale], réimpression: Genève, Mégariotis.

Leblond, V[ictor], 1919. *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Beauvais comprenant 529 chartes la plupart originales conservées aux Archives hospitalières de cette ville*, Paris, Champion/Picard (Publications de la Société Académique de l'Oise, 4).

Leblond, V[ictor], 1922. *Cartulaire de la Maladrerie de Saint-Lazare de Beauvais comprenant 406 chartes conservées aux Archives hospitalières de cette ville*, Paris, Champion/Picard (Publications de la Société Académique de l'Oise, 7).

Lecoy, Félix, 1955, Compte rendu de *Les miracles de Nostre Dame, par Gautier de Coinci*, publiés par V. Frédéric Koenig (1955), tome 1: *Prologues – Chansons du premier cycle – Miracle de Théophile*, Genève/Lille, Droz/Giard, *Romania* 76, 427-429.

Littré, Émile, 1863. *Histoire de la langue française. Études sur les origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification, et les lettres au Moyen Age*, 2 vol., Paris, Didier.

Louvet, Pierre, 1977 [1614]. *L'Histoire de la uille et cité de Beauuais, et des antiquitez du pays de Beauuaisis. Auec une Chronologie des Euesques, Abbez, & Abbayes d'iceluy*, [Rouen, Manassez de Préaulx], réimpression: Marseille, Laffitte.

Lusignan, Serge, 2003. «L'administration royale et la langue française aux XIIIe et XIVe siècles», in: Goyens, Michèle / Verbeke, Werner (ed.), *The Dawn of the Written Vernacular in Western Europe*, Louvain, Leuven University Press (Mediaevalia Lovaniensia. Series I. Studia, 33), 51-70.

Massot, Benjamin, 2014. «De la fumée sans feu. Le *-s* graphique de pluriel des noms français: ni un *s* ni un pluriel!», in: *Actes du 4e Congrès Mondial de Linguistique Française. Berlin, 2014*, publiés par EDP Sciences, 1837-1861 ‹http://dx.doi.org/10.1051/shsconf/20140801369›.

Moignet, Gérard, 1966. «Sur le système de la flexion à deux cas de l'ancien français», *Travaux de linguistique et de littérature* 4/1 [= *Mélanges de linguistique et de philologie romanes offerts à Monseigneur Pierre Gardette à l'occasion de son soixantième anniversaire le 13 juin 1966*], 339-356.

Moignet, Gérard, 1973. *Grammaire de l'ancien français. Morphologie – Syntaxe*, Paris, Klincksieck (Initiation à la Linguistique. Série B: Problèmes et Méthodes, 2).

Monfrin, Jacques, 1957. Compte rendu de *Les miracles de Nostre Dame, par Gautier de Coinci*, publiés par V. Frédéric Koenig (1955), tome 1: *Prologues – Chansons du premier cycle – Miracle de Théophile*, Genève/Lille, Droz/Giard, *Bibliothèque de l'École des chartes* 115, 257-260.

Monfrin, Jacques, 1972 [1968]. «Le mode de tradition des actes écrits et les études de dialectologie», in: Straka, Georges (ed.), *Les dialectes de France au moyen âge et aujourd'hui. Domaine d'oïl et domaine franco-provençal. Colloque organisé par le Centre de Philologie et de Littérature romanes de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg du 22 au 25 mai 1967.* Actes publiés avec le concours de la Société de Linguistique romane, Paris, Klincksieck (Actes et colloques, 9), 25-58.

Morin, Yves-Charles, 1980. «Où sont passés les *s* finals de l'ancien français?», in: Sankoff, David / Cedergren, Henrietta (ed.), *Variation Omnibus*, Edmonton, Linguistic Research (Current Inquiry into Language, Linguistics and Human Communication, 40), 35-47.

Morin, Yves Charles, 2008. «L'évolution des distinctions de durée vocalique dans la flexion nominale du français», *Actes du Premier Congrès Mondial de Linguistique Française. Paris, 2008*, publiés par EDP Sciences, 115-128 ‹http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08349›.

Paris, Gaston, 1872. «Texte du XIe siècle. Préface», in: *La vie de saint Alexis. Poème du XIe siècle et renouvellements des XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, publiés avec préfaces, variantes, notes et glossaire par Gaston Paris et Léopold Pannier. Reproduction de l'Édition de 1872, autorisée par l'auteur, Paris, Franck (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences philologiques et historiques, 7), 1-138.

Pope, M[ildred] K., [2]1952. *From Latin to Modern French with Especial Consideration of Anglo-Norman. Phonology and Morphology*, Manchester, Manchester University Press (Publications of the University of Manchester, 229. French Series, 6).

Reenen, Pieter van / Schøsler, Lene, 2000. «Declension in Old and Middle French. Two opposing tendencies», in: Smith, John Charles / Bentley, Delia (ed.), *Historical Linguistics 1995. Selected Papers from the 12th International Conference on Historical Linguistics, Manchester, August 1995*, vol. 1: *General Issues and Non-Germanic Languages*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins, 327-344.

Régnier, Claude, 1960/1961. Compte rendu de Charles Théodore Gossen (1951), *Petite Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, *Romance Philology* 14, 255-272.

Remacle, Louis, 1948. *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres, 109).

Rheinfelder, Hans, [4]1968. *Altfranzösische Grammatik*, vol. 1: *Lautlehre*, Munich, Hueber.

Rheinfelder, Hans, 1967. *Altfranzösische Grammatik*, vol. 2: *Formenlehre*, Munich, Hueber.

Rück, Peter, 1991. «Die Urkunde als Kunstwerk», in: von Euw, Anton / Schreiner, Peter (ed.), *Kaiserin Theophanu. Begegnung des Ostens und Westens um die Wende des ersten Jahrtausends*, vol. 2, Cologne, Schnütgen-Museum, 311-333.

Schøsler, Lene, 1984. *La déclinaison bicasuelle de l'ancien français. Son rôle dans la syntaxe de la phrase, les causes de sa disparition*, Odense, Odense University Press (Études romanes de l'Université d'Odense, 19).

Schøsler, Lene, 2001. «From Latin to Modern French. Actualization and Markedness», in: Andersen, Henning (ed.), *Actualization. Linguistic Change in Progress*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins (Amsterdam Studies in the Theory and History of Linguistic Science. Series IV: Current Issues in Linguistic Theory, 219), 169-185.

Schøsler, Lene, 2013. «The Development of the Declension System», in: Arteaga, Deborah L. (ed.), *Research on Old French. The State of the Art*, Dordrecht, Springer (Studies in Natural Language and Linguistic Theory, 88), 167-186.

Sornicola, Rosanna, 2007. «Riflessioni sullo studio del cambiamento morfosintattico dalla prospettiva di un romanista: sincronia e diacronia rivisitate», *RLiR* 71, 5-64.

Spence, Nichol C.W., 1976. «A Note on the History of the French Definite Article *le/la/les*», *Romance Philology* 29, 311-318.

Stanovaïa, Lydia, 1993. «Sur la déclinaison bicasuelle en ancien français (point de vue scriptologique)», *Travaux de linguistique et de philologie* 31, 163-182.

Stanovaïa, Lydia, 2012. « Deux types de normes scripturales dans la représentation graphique de la déclinaison nominale de l'ancien français », in : Barra-Jover, Mario *et al.* (ed.), *Études de linguistique gallo-romane*, Vincennes, Presses Universitaires de Vincennes (Sciences du langage), 295-322.

Titz, Karel, 1926. *La substitution des cas dans les pronoms français*, Brno/Paris, Vydává filosofická fakulta/Píša/Champion.

Väänänen, Veikko, 1950. « À propos de l'*s* final dans les langues romanes », in : [sans éditeur], *Miscelânea de filologia, literatura e história cultural à memória de Francisco Adolfo Coelho (1847-1919)*, vol. 2, Lisbonne, Centro de Estudos Filológicos, 33-40.

Videsott, Paul, 2010. « Le plus ancien document en français de la chancellerie royale capétienne – édition et considérations linguistiques », in : Iliescu, Maria / Siller-Runggaldier, Heidi M. / Danler, Paul (ed.), *Actes du XXVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes. Innsbruck, 3-8 septembre 2007*, 7 vol., Berlin/New York, de Gruyter, vol. 6, 371-381.

Videsott, Paul, 2013. « Les débuts du français à la Chancellerie royale : analyse scriptologique des chartes de Philippe III (1270–1285) », *RLiR* 77, 3-49.

Videsott, Paul, 2015. *Les plus anciens documents en français de la chancellerie royale capétienne (1241–1300). Présentation et édition*, Strasbourg, ELiPhi (TraLiRo).

Völker, Harald, 2003. *Skripta und Variation. Untersuchungen zur Negation und zur Substantivflexion in altfranzösischen Urkunden der Grafschaft Luxemburg (1237-1281)*, Tubingue, Niemeyer (Beihefte zur ZrP, 305).

Woledge, Brian, 1979. *La syntaxe des substantifs chez Chrétien de Troyes*, Genève, Droz (Publications romanes et françaises, 149).

Annexe

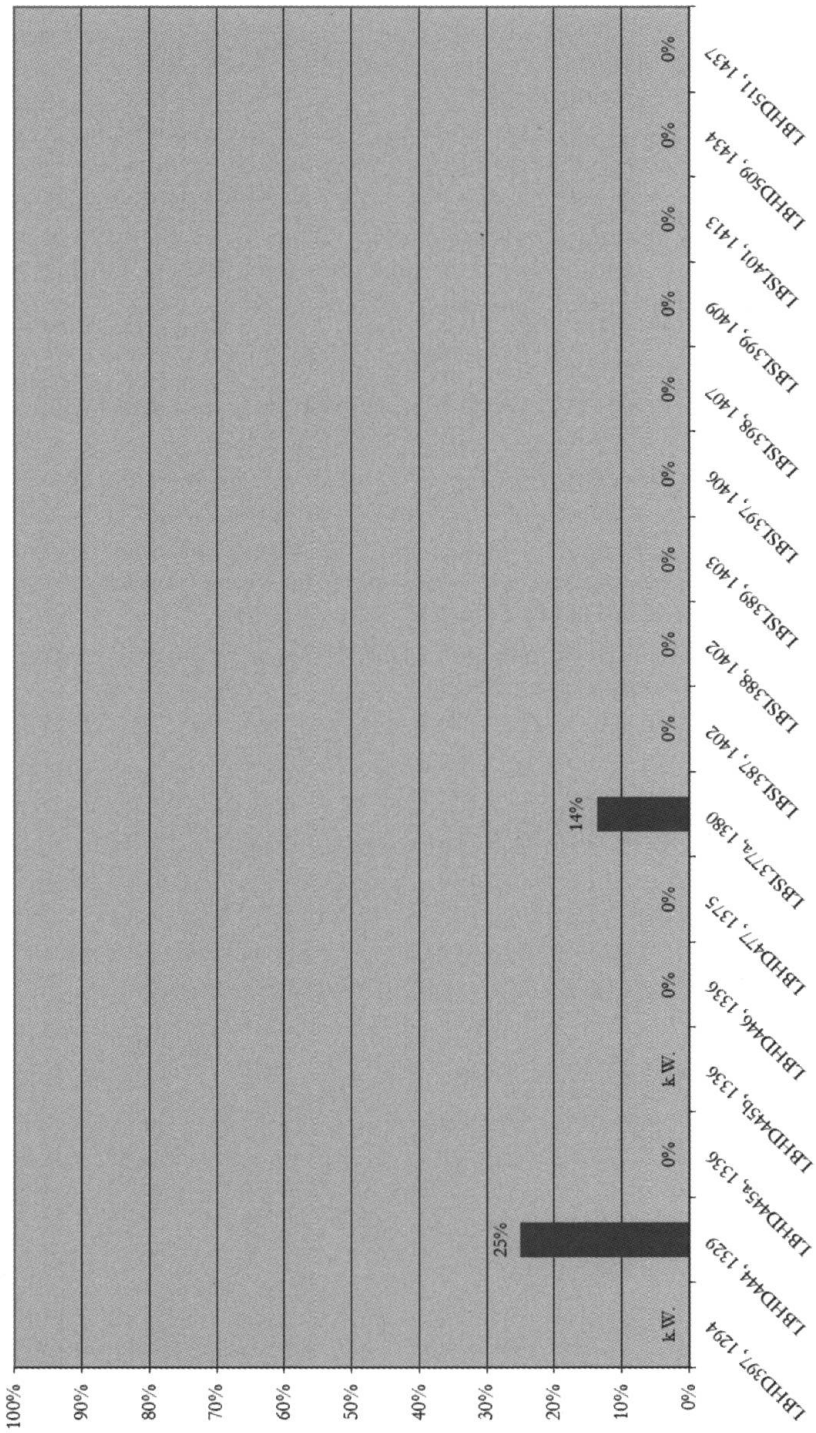

Diagramme 1 : Chartes émanant de l'administration royale. – Taux de formes fléchies de l'article défini masculin (sg./pl. *li*) sur la totalité des occurrences de l'article masculin dans des GN en fonction sujet ou attribut du sujet (sg. *li* ~ *le*, pl. *li* ~ *les*).

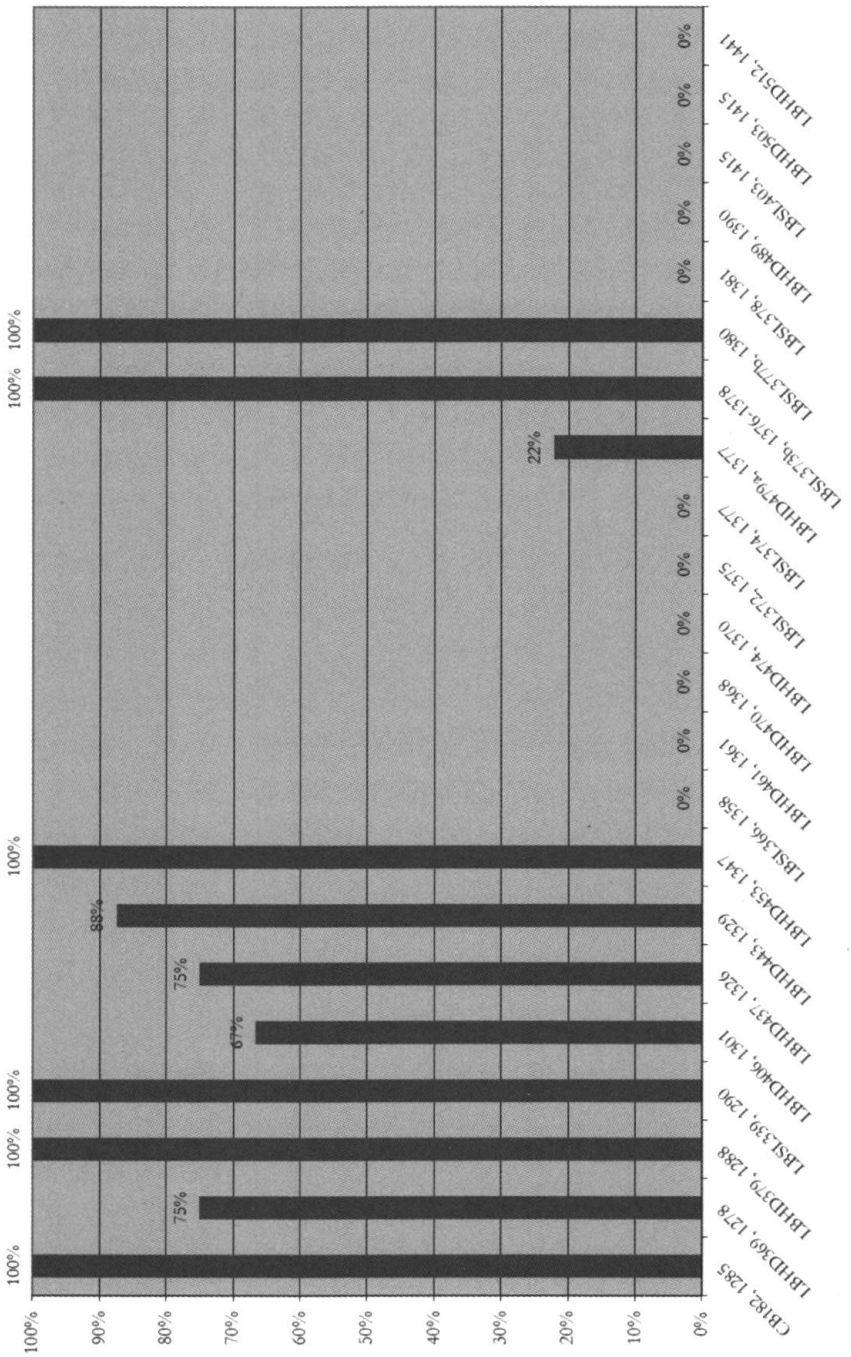

Diagramme 2: Chartes émanant de la Chancellerie épiscopale de Beauvais. – Taux de formes fléchies de l'article défini masculin (sg./pl. *li*) sur la totalité des occurrences de l'article masculin dans des GN en fonction sujet ou attribut du sujet (sg. *li* ~ *le*, pl. *li* ~ *les*).

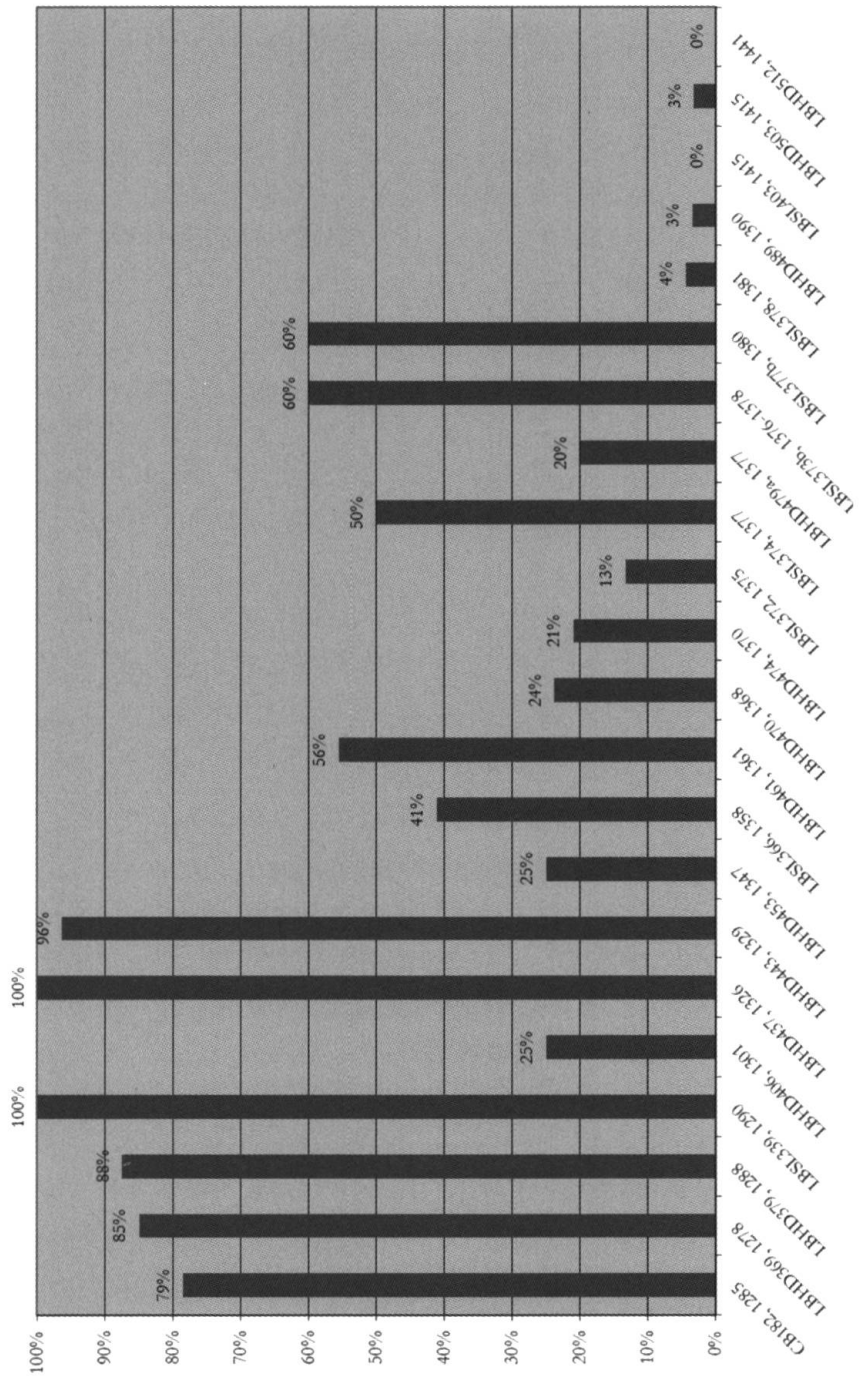

Diagramme 3: Chartes émanant de la Chancellerie épiscopale de Beauvais. – Taux de formes picardes de l'article défini, du pronom d'objet direct et du déterminant possessif féminins au singulier (*le/me/te/se*) sur la totalité des occurrences de l'article défini, du pronom d'objet direct et du déterminant possessif féminins au singulier (*le/me/te/se* ~ *la/ma/ta/sa*).

Vite et *vitement*. Étude diachronique variationnelle d'une exception

1. Introduction

1.1. Tendances générales du système adverbial des langues romanes

1.1.1. Les catégories attributives

La diachronie du système adverbial des langues romanes s'explique fondamentalement par la coexistence compétitive d'un système monocatégoriel de tradition orale avec un système bicatégoriel qui s'impose progressivement comme standard d'écriture (Hummel 2013a)[1]:

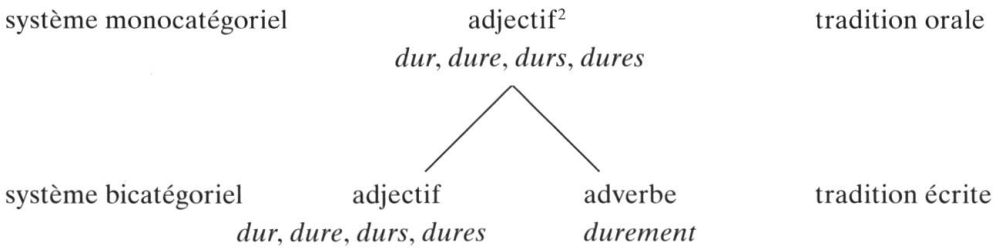

---

[1] Notons que cette approche théorique n'inclut pas les adverbes de temps et de lieu, c'est-à-dire les circonstants.

[2] De prime abord, la double mention de l'adjectif peut surprendre. Cependant, si l'on tient compte du fait qu'il existe des langues qui ne connaissent pas l'adverbe comme classe de mots, mais qui emploient d'autres classes ou paraphrases pour la même fonction, on comprend le bien-fondé de cette hiérarchie (v. *infra* Hengeveld). C'est ainsi que le mot *araignée* reste un substantif dans *femme araignée*, dans la mesure où l'accord n'est pas régi par sa fonction adjectivale mais par le genre du substantif, même si ce substantif occupe une fonction adjectivale. De même, *haut* est un adjectif employé comme modificateur d'un verbe dans *parler haut*, donc dans une des fonctions considérées adverbiales. En outre, on ne saurait guère aborder le phénomène de la 'flexion adverbiale' (v. 9.2) si la théorie ne se réfère pas à une unité flexionnelle. Cette flexion peut être supprimée dans la modification du verbe, mais n'en est pas moins latente.

Dans le système monocatégoriel, le modificateur s'adapte à toutes les fonctions attributives selon la position syntaxique: *une femme dure*; *elle travaille dur.* Dans le premier cas, la fonction de modificateur d'un nom entraîne l'accord morphologique, tandis que dans le second cas, la fonction de modificateur du verbe va de pair avec l'emploi de la forme neutre[3] (qui coïncide formellement avec celle du masculin). Dans certains cas, et notamment à l'intérieur du syntagme verbal, la position syntaxique admet plusieurs fonctions. Les marques morphologiques peuvent alors orienter l'attribution: *Elle marche droite* ("debout", prédication seconde). *Elle marche droit au but* ("directement", adverbe). Nous utilisons les termes *attribution* et *attributs* au sens traditionnel pour désigner la modification d'une unité linguistique, qu'il s'agisse de leur modification directe (*marcher vite*, *une femme intelligente*) ou indirecte, par l'intermédiaire d'un verbe (*Elle marche droite*). Ces termes se réfèrent donc à une *fonction linguistique* indépendamment de la structure linguistique qui la réalise (classe de mots, syntagmes, constructions), ce qui leur permet de servir comme référence onomasiologique dans les études contrastives, diachronie comprise.

Dans le système bicatégoriel, les fonctions dites adverbiales sont assumées par l'adverbe marqué en tant que tel par le suffixe *-ment*, tandis que les fonctions adjectivales sont réalisés par l'adjectif au sens strict du terme, limité à la modification d'un substantif qui transmet ses marques de genre et de nombre à l'adjectif. La définition des fonctions adverbiales est essentiellement négative: ce sont les fonctions où l'attribut ne modifie pas un nom avec lequel il s'accorde en genre et en nombre. Cette définition négative explique l'hétérogénéité de la 'catégorie' de l'adverbe, ainsi que le critère de l'invariabilité morphologique. Dans le cas des adverbes en *-ment*, la variété des fonctions comprend, entre autres, les fonctions énonciatives (*Heureusement (qu')il me l'a dit*) et la modification tertiaire (*vraiment important*).

Du point de vue typologique, les langues du monde ont été situées à un niveau plus ou moins différencié par rapport à une hiérarchie des parties du discours: verbe > nom > adjectif > adverbe (Hengeveld 1992, 62-72; cf. Hengeveld *et al.* 2004). Si une langue ne dispose pas d'une classe de mots spécialisée pour les fonctions adverbiales, ces fonctions sont assumées par une classe située à un niveau supérieur dans la hiérarchie. D'après ces auteurs, les langues "rigides" ont recours à des solutions périphrastiques du type *avec rapidité*, les langues "flexibles" utilisent la même classe des mots pour *une*

---

[3] Dans une série d'adverbes tels *bel*, la morphologie de l'adverbe en ancien français permet de prouver que c'est le neutre qui occupe les fonctions d'adverbe (Buridant 2007, 208).

femme dure et *la femme travaille dur* (système monocatégoriel), tandis que les langues « différenciées » connaissent deux classes de mots pour ces fonctions, l'adjectif dans *une femme dure* et l'adverbe dans *La femme travaille durement* (système bicatégoriel). C'est ainsi que l'allemand serait une langue flexible (all. *Sie ist hart. Sie arbeitet hart*), tandis que l'anglais est analysé comme langue différenciée à cause de l'usage du suffixe adverbial *-ly*. Or, l'anglais connaît également l'emploi adverbial de l'adjectif (angl. *She works hard*). C'est pourquoi Salazar García (2007, 2013) fait remarquer, à juste titre, que l'approche typologique qui tend à classer les langues du monde selon ces catégories ne tient pas compte du fait que les langues peuvent disposer de plusieurs techniques attributives à la fois, comme c'est effectivement le cas pour les langues romanes (cf. fr. *rapide* [adj./adv.], *rapidement*, *de façon rapide*, *avec rapidité*). La réalité linguistique se présente donc plutôt sous la forme de *préférences* par rapport à des techniques qui correspondent aux types rigide, flexible et différencié selon la terminologie suggérée par Hengeveld.

1.1.2. Tradition orale et tradition écrite

Dans les langues romanes, le système monocatégoriel est un trait caractéristique de la tradition orale qui remonte directement au latin parlé, tandis que l'adverbe en *-ment* a pris son essor grâce à l'instauration d'une culture écrite de la langue (cf. Queirazza 1970, Hummel 2000, 461-470, Company Company 2012). Ceci dit, les deux systèmes se trouvent en osmose permanente. La manifestation la plus évidente de l'évolution diachronique générale, qui a creusé un écart entre les traditions orale et écrite, est la limitation de l'usage des adverbes en *-ment* aux grandes langues romanes, le français, l'espagnol, l'italien et le portugais, qui sont celles qui ont commencé très tôt à établir une norme écrite à partir d'une tradition commune à travers les modèles d'écriture offerts par l'Église et le Droit[4]. Par contre, l'usage de l'adjectif dans des fonctions adverbiales est le seul mécanisme productif en roumain, en sarde, de même que dans plusieurs dialectes, notamment de l'Italie méridionale. Par conséquent, seul le système monocatégoriel revêt un caractère pan-romanique. Son ampleur a été systématiquement réduite là où les efforts de normalisation de la langue ont imposé l'adverbe en *-ment*. À l'intérieur des grandes langues romanes, l'extension du système monocatégoriel est plus grande dans toutes les variétés du Nouveau Monde (français acadien, français de Louisiane, l'espagnol et le portugais d'Amérique, etc.) en raison de la plus grande vigueur des traditions orales originelles. De plus, la situation

[4] Du point de vue historique, il faudrait évidemment inclure l'écriture du provençal et du catalan.

de l'anglais américain présente les mêmes caractéristiques face à l'anglais de l'Europe, où les adverbes en *-ly* sont plus fréquents (*to speak clear / clearly*). Hummel (2014a) explique la diachronie parallèle des langues romanes et de l'anglais par la culture grammaticographique et normative partagée qui privilégie l'adverbe morphologiquement marqué dans les standards d'écriture. Le français a joué un rôle capital dans cette tradition normative partagée en se constituant comme modèle linguistique à partir du 17e siècle. Les principes du purisme linguistique s'avèrent être les mêmes (*ibid.*). Le dépouillement d'un corpus diachronique de l'espagnol met en évidence les mêmes ruptures qu'en anglais ou en français : la marginalisation des adjectifs-adverbes, notamment en ce qui concerne la flexion de l'adverbe (cf. 9.2), mais aussi la continuité plus forte du système monocatégoriel dans les variétés d'outre-mer où l'impact du purisme était moindre. La normalisation du français écrit a fini par marginaliser l'adjectif-adverbe, à l'exception d'une petite liste d'adverbes courts tolérés, tels (*parler*) *haut*, *bas*, *fort*, etc. La situation se reproduit *grosso modo* dans les standards linguistiques de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal. La standardisation de langues régionales telles le frioulan adapte les mêmes principes, essentiellement en raison de la priorité donnée aux adverbes avec suffixe dans l'écriture (Hummel 2013a). Comme dans le français du 17e siècle, le suffixe peut jouer un rôle emblématique de marqueur d'identité (nationale, régionale, voire de groupe social, chez *Les Précieuses*). C'est ainsi que le frioulan *-ment(r)i* sert de marque différentielle par rapport à l'italien standard (toscan) *-mente*. De même, l'emploi de l'adjectif-adverbe peut identifier un comportement qui s'écarte des normes (cf. *grave belle* dans le langage jeune).

Dans les langues ou variétés où domine le système monocatégoriel, les adverbes en *-ment* qu'on trouve parfois ont un statut d'intrus. Leur présence s'explique par les effets d'osmose qui se sont produits au cours de l'histoire entre la tradition orale préexistante et la nouvelle culture écrite canonisée par les grammaires et l'enseignement, voire par le contact linguistique avec une langue romane de prestige. La même situation s'observe encore dans le français d'Acadie et de Louisiane. Si les adverbes en *-ment* s'utilisent aujourd'hui, notamment en Acadie, on observe tout de même que leur usage oral dépend du niveau scolaire des locuteurs et du degré de formalité de la situation communicative (Hummel 2000, 427-433). L'écriture formelle approche donc l'emploi régional du standard national, voire hexagonal (du moins dans le passé). De même, l'emploi du suffixe espagnol *-mente* augmente avec le niveau scolaire (Kraschl 2008). De manière plus générale, on peut dire que plus on se rapproche de l'oralité informelle, plus on trouve l'adjectif-adverbe. L'emploi de la forme neutre de l'adjectif comme adverbe constituant une règle gram-

maticale productive, on peut conclure qu'il s'agit d'un des rares régionalismes grammaticaux (Gleßgen / Thibault 2005, VII, X), qui comprend cependant des niches sociolinguistiques urbaines (argot, langage jeune, jargons professionnels) et qui se limite de façon générale à la communication sous-standard, même dans les régions[5]. Du même coup, la productivité limitée des adjectifs-adverbes dans le standard d'écriture fait qu'ils se voient progressivement confinés à un ensemble de syntagmes pratiquement lexicalisés du type *parler haut*, *couper court*, etc. C'est d'ailleurs la raison d'être du projet *Dictionnaire historique de l'adjectif-adverbe* (Hummel *et al.*, en préparation). Comparons au hasard quelques exemples du corpus acadien de Wiesmath où la productivité libre des adjectifs-adverbes vouerait à l'échec toute tentative de saisie lexicographique (Hummel 2000, 430) :

> une fois que vous la vendez *légal*
> c'était engraissée *naturel* là
> l'étoèle pis les choses qui brillent euh *positif* à l'intérieur de nous-autres
> on pourra en parler un petit peu plus *profond*
> ton animau grandissait *naturel*

Il en va de même pour le français de Louisiane :

> Many LaF [Louisiana French] adjectives may function adverbially, e.g. [...] *ça halait lourd* [...,] *les autres les fait différent* [...], *il guettait content* [...] (Conwell / Juilland 1963, 180).

La productivité pleine des adjectifs-adverbes est donc bel et bien un régionalisme et, sans doute en même temps, un diastratisme grammatical. Les standards d'écriture marginalisent cette règle et ses produits. Bien plus, le standard se convertit en seconde nature des locuteurs au cours de leur éducation scolaire, au point que la seconde nature est souvent perçue comme étant la nature primaire de la langue. C'est ainsi que certains linguistes, donc des locuteurs qui ont assimilé la seconde nature, considèrent que les adjectifs-adverbes sont le produit de l'apocope du suffixe *-ment*, censé caractériser l'adverbe traditionnel et primaire, par le langage jeune, ce qui se heurte tout de même à un problème de taille : *hautement* donnerait **haute*, donc **parler haute* (sans entrer dans les détails sémantiques)[6]. C'est l'histoire à l'envers. Et si l'on

---

[5] Historiquement, il s'agit d'un processus d'exclusion du standard. D'où le bien-fondé de la notion de *sous-standard*, même si ses connotations risquent de déplaire. Ceci explique l'emploi productif des adjectifs-adverbes dans plusieurs variétés sous-standard. A partir de cette situation, la conscience linguistique peut s'identifier avec une pratique linguistique ou un mot, comme dans l'exemple (64).

[6] Par exemple Moignet (1981, vol. 1, 52). Le fait de considérer les adjectifs-adverbes comme de simples variantes des adverbes en *-ment* a été critiqué par Noailly (1994),

trouve, bien occasionnellement, *parler hautement* dans les textes jusqu'au 16e siècle (cf. Lewicka 1960, 260-261), il faut plutôt supposer un emploi hypercorrect et assez artificiel de l'adverbe au suffixe, qui n'a d'ailleurs pas survécu. Ceci n'empêche pas qu'un adverbe en *-ment* puisse précéder l'adjectif-adverbe dans une fonction donnée, ce dernier se produisant au fur et à mesure que l'adverbe du langage soutenu se répand dans la langue familière ou dans les jargons liés à une langue de spécialité[7]. Mais l'adverbe est alors saisi par les règles de formation des adjectifs-adverbes, le cas de figure **parler haute* ne se produisant jamais, sauf s'il s'agit d'une prédication seconde.

1.2. Vite *et* vitement – *des exceptions à la règle*

S'il est vrai que la plupart des adverbes en *-ment* ont été développés par et pour la tradition écrite, on ne saurait nier qu'il en existe qui appartiennent aux mêmes traditions orales que les adjectifs-adverbes. Le simple fait de mentionner l'adverbe *vitement* choque la plupart des Français puisque, en matière de langue, la mention implique son existence. Or, celle-ci est vivement contestée, au point que celui qui prétend analyser cet adverbe risque de ne pas être pris au sérieux. Le sentiment normatif est donc on ne peut plus clair: *vitement* n'existe pas, et son emploi est donc incorrect. Ceci étant, l'analyse variationnelle du français prouve que l'usage de *vitement* n'est pas seulement un fait du passé mais s'observe toujours dans des variétés du français d'aujourd'hui. Ce qui étonne ou choque dans une perspective hexagonale, surprendrait beaucoup moins au Québec. Le fait qu'un adverbe en *-ment* soit usuel dans des variétés non-standard de la langue, en même temps que l'adjectif-adverbe s'est imposé dans l'usage canonique, constitue une exception par rapport aux tendances générales décrites dans 1.1. Or, ceci est bien le cas de *vitement* et *vite*. En effet, *vitement* semble avoir connu une évolution diachronique contraire à la tendance générale, dans la mesure où il est devenu inusité dans l'expression standard, écrite et parlée, tandis qu'on le trouve encore dans les mêmes niches où s'est conservée, jusqu'à nos jours, la tradition orale des adjectifs-adverbes du type *Elle joue un peu facile. J'y vais direct. Elle est grave belle.* L'usage actuel de *vitement* dans un certain nombre de variétés ressemble plutôt à celui de *petitement*, *malement*, *chichement*, etc. qu'on observe également surtout

---

qui admet cependant la « troncation » ou « mutilation » dans certains cas (ex. *Il efface génial, mon effaceur! On a fait ça facile!*) (1997, 92).

7 Cf. esp. *justo* et *justamente* étudiés par Gerhalter (2013), la diffusion des formes érudites comme processus interculturel (Hummel 2013c) et Hummel / Gazdik (2014) pour les jargons.

dans les variétés régionales, en famille, dans l'argot des banlieues et chez les personnes âgées[8].

La diachronie de *vite* n'est pas moins exceptionnelle. L'adjectif-adverbe de l'ancien français *viste* n'a pas partagé le sort de la plupart de ses homologues, devancés par l'adverbe en *-ment*, puisqu'il s'est imposé comme adverbe dans le français standard. Ceci veut dire aussi que l'ancien adjectif-adverbe n'est plus guère utilisé comme adjectif en français standard, comme c'est encore le cas de *haut* (adj. / adv.), *bas* (adj. / adv.) et *fort* (adj. / adv.). Ce n'est donc pas seulement le sort de *vitement* mais aussi celui de *vite* qui fait exception. Le caractère exceptionnel des parcours diachroniques de *vite* et *vitement* font l'intérêt de la présente étude.

2. État de la recherche

2.1. Étymologie

L'étymologie de *vite*, vivement discutée (v. Karlsson 1977), est incertaine. On sait que le mot n'a pas d'antécédent facilement reconnaissable en latin classique. Rohlfs (1921) reprend l'étymologie initialement suggérée par Diefenbach (1839, 46-47) et Diez (EWRS *s.v. visto*; *cf.* par contre Tobler 1904, Vising 1924, Heisig 1956), qui reconstruit *VISITUS "qui y voit bien", participe passé du latin classique *visere* "examiner, regarder de près", comme mot employé en latin vulgaire. *VISITUS aurait donc désigné la propriété humaine de celui qui agit de façon perspicace, donc habile et bien adapté à la situation. En effet, dans les premières attestations de *vite*, citées par Rohlfs, l'attribut dénote une agilité mentale plutôt que physique. « Interestingly, the texts in which *viste* seems to mean "clever" are by and large the earlier ones, those dating from the 12th century » (Karlsson 1977, 245). Godefroy (Gdf, *s.v.*), qui ne retient que l'acception de rapidité pour *vite* (adj.), même pour la période la plus ancienne, cite tout de même des exemples qui, pour la plupart, cadrent mieux avec l'acception d'"habileté". L'interprétation au sens de "rapidité" n'est peut-être pas exclue, mais elle n'est pas non plus clairement déterminée par le contexte. La motivation par lat. *visere* (> *VISITUS "bien vu") est particulièrement perceptible chez le substantif, à savoir l'ancien français *visde* "perspicacité, astuce, finesse, habileté, adresse" (EWFS, *s.v.*) et *vistece* "habileté, agilité", attesté depuis 1160. La diachronie sémantique se présente alors

[8] Cf. Deutschmann 1959, 6-7. Il ne semble pas que soit étranger à cette tradition le fait que *bonnement* "bien", *malement, petitement* et *vistement* s'emploient couramment dans le théâtre comique des 15e et 16e siècles (Lecwicka 1960, 257-264).

comme un processus de spécialisation qui part de la notion plus complexe d'agilité/habileté et qui va se rétrécissant autour de celle de rapidité.

Le fait qu'on trouve it. *visto* "vif, agile" aux 13e et 14e siècles, ainsi que prov. *viste / biste* et port. *visto* "qui a de l'expérience, habile" (Rohlfs 1921), nous semble définitivement confirmer l'étymologie qui part du participe VISITUM. Karlsson (1977) aboutit à la même conclusion. Le FEW (*s.v.* VIST-) fournit une liste plus détaillée des variantes régionales qui couvrent le sud de l'espace galloroman, d'est en ouest. Son emploi est donc assez généralisé dans la tradition orale galloromane. Quant à la forme provençale, Rohlfs hésite entre deux hypothèses, la propagation à partir de la langue d'oïl et la tradition directe du latin parlé. L'auteur se montre plus enclin à adopter la première hypothèse, indiquant tout de même que la propagation aurait dû avoir lieu à un moment ou le *s* préconsonantique était encore prononcé (cf. FEW 14, 534 a). La conservation du *s*, la continuité géographique avec l'italien à travers le provençal et l'existence du port. *visto* nous font incliner plutôt du côté de la seconde hypothèse.

Le sémantisme primitif de la famille des mots qui gravitent, selon tous les auteurs, autour de la notion d'*agilité/habileté*, exclut l'hypothèse onomatopéique de Schuchardt (1920), reprise par Bloch/Wartburg ([7]1986, 675) et le TLF, selon laquelle *vite* provient d'une onomatopée qui signale un mouvement rapide. Le FEW (14, 534a) exclut cette hypothèse pour la même raison, sans être cependant convaincu de l'autre en raison du *-e* final, marque du féminin, qui devrait manquer selon les lois phonétiques. Mais Gamillscheg (EWFS, *s.v.*) cite des adjectifs comme *courbe*, *chaste*, *fauve* et *large*, où la forme du féminin est identique à celle du masculin (le groupe consonantique entraînant le maintien d'un schwa final d'appui, ce qui est également possible pour une forme *VISTO). L'étymologie *VISITUM > *VIS(I)TO > *visto* > *viste* est donc sémantiquement et phonétiquement cohérente. De même, Zink ([5]2000, 40) mentionne *VÍSĬTUS > *vistes* dans le cadre de toute une série de proparoxytons latins à syncope tardive.

L'étymologie de l'adverbe correspondant, *vi(s)tement*, s'explique par l'existence même de l'adjectif de base. Nous n'avons donc pas à remonter plus loin. Le TLF indique la première attestation avec la date approximative de 1160 à 1174. Ceci veut dire que *vitement* existait dès les premiers documents du français. Notons que le sens primitif "habileté ou agilité mentale" indique un emploi initialement motivé du type lat. *VISITA MENTE "avec agilité mentale". C'est pourquoi on ne devrait pas exclure *a priori* la diachronie inverse lat. *VISITA MENTE > afr. *viste* (adj./adv.), c'est-à-dire la réduction de la variante complexe, étant donné que le sens étymologique de la périphrase latine "avec

l'esprit qui a bien vu" expliquerait mieux que la forme simple *visitus* "vu" la naissance de la signification d'habileté. Nous nous trouvons évidemment dans l'impossibilité de le prouver, mais l'éventualité de cette variante diachronique est sans doute digne de mention.

2.2. La diachronie de vite

Du point de vue fonctionnel, *viste* est d'abord utilisé comme adjectif. La première attestation de *viste* est documentée vers 1150 dans *Le Roman de Thèbes*:

> Riches hom fu et de bons gas
> *Vistes* est de chevalerie
> Quant en voit leu, ne tarde mie (*apud* TL, *s.v. viste*)

La fonction adjectivale est la seule qu'on trouve dans le dictionnaire de l'ancien français de Tobler-Lommatzsch qui attribue la fonction de l'adverbe à *vitement* (*s.v. viste*, *vistement*). L'ancien français semble donc avoir connu une opposition fonctionnelle de *vite* (adjectif) avec son dérivé *vitement* (adverbe), opposition devenue canonique par la suite pour la plupart des modificateurs. Selon Dubois / Lagane (1960, *s.v.*), qui citent des auteurs comme Corneille et Malherbe, *vite* (adj.), fléchi au pluriel, était encore usuel en français classique. Les dates indiquées pour l'usage comme adverbe varient considérablement (DMF vers 1430-1440, TLF vers 1530, etc.). Il est en effet difficile parfois de trancher la question parce que même l'emploi comme modificateur du verbe n'exclut pas son interprétation comme prédicat second se référant au sujet, donc comme adjectif si l'on s'en tient aux analyses modernes. Il n'est pas faux non plus de le classer comme adjectif dans tous les cas de figure puisque selon l'analyse typologique de Hengeveld (*supra* 1.1.1) le système monocatégoriel emploie la *catégorie morphologique* (classe de mots) de l'adjectif aussi pour les *fonctions* classées adverbiales. Il ne faut pas oublier que la diachronie que nous considérons comprend un effort séculaire normatif pour séparer l'adjectif de l'adverbe. Nous risquons donc l'anachronisme en projetant nos analyses modernes sur des matériaux médiévaux. Tobler-Lommatzsch ou Rohlfs (1969, 241-244) n'ont pas nécessairement tort de simplement parler d'adjectif pour l'ancien français ou pour les dialectes de l'Italie méridionale quand ils se réfèrent au système monocatégoriel. Cela revient à dire qu'une analyse linguistique objective doit séparer la classe des mots de l'analyse morphologique (flexion), sémantique et syntaxique de *vite*. Or, les ouvrages lexicographiques se bornent généralement à regrouper les exemples selon la classe des mots et les significations.

Du point de vue sémantique, on assiste à une restriction diachronique autour du sens de "rapide". Dans la première attestation citée ci-dessus, l'interprétation au sens restreint de "rapide" n'est pas exclue, mais la signification plus complexe "habile" semble mieux correspondre à cette première attestation. On trouve en effet la variante «Bien fu duéz de chevalerie» dans les manuscrits (ThebesC, 9135). Selon le TLF, l'emploi au sens restreint de *vite* apparaît vers 1165, donc pratiquement en même temps que l'emploi au sens large (1150), si l'on tient compte de l'inévitable imprécision chronologique des sources disponibles. Mais il s'agissait d'une variante secondaire. TL distingue quatre significations pour *vite* (adj.): "actif, vif" (18 exemples), "agile, rapide" (18 exemples), "prompt à la riposte" (2 exemples) et "éveillé, vivace" (3 exemples). Même si l'on a du mal à confirmer avec certitude cette analyse en quatre significations à partir des citations, on peut néanmoins affirmer que *vite* actualise des significations qui oscillent entre agilité et rapidité, mentales et physiques. Dans le substantif *vitesse*, ce sont la vivacité et l'agilité mentales qui prédominent clairement (TL, *s.v. vistece*). Huguet (1967) indique pour le 16e siècle le seul sens de "rapide". Le sens primitif "être rusé" semble être à l'origine de la locution *être vite (en besogne)* (*cf.* TLF, *s.v.*, daté 1538), mais toutes les occurrences de notre corpus manifestent le sens de "être pressé" (cf. FEW 14, 533b/534b). Selon le contexte, la signification "rapide" donne, par métonymie, "en peu de temps" (cf. Nilsson-Ehle 1941, 192-193). À partir du 17e siècle (1636, TLF), *vite* connote souvent une certaine précipitation: Qui *parle vite* ou *juge vite*, le fait *trop* vite (Rey 1993). Mais c'est l'emploi neutre, sans connotation, qui finit par prédominer, comme dans *vite et bien* ou *vite fait, bien fait* (20e siècle). Cette évolution est accompagnée par *vitesse* qui finit par être adopté comme mot commun, technique et scientifique pour désigner une relation de temps à espace ressentie comme courte et rapide par rapport à un mouvement. L'explication suggérée par Rey (1993) pour la 'reprise' de *vite* (adj.) par le langage hippique au 19e siècle comme traduction de l'anglais *fast* ne convainc guère. D'une part, la traduction de l'anglais aurait pu se servir de *rapide*, d'autant plus qu'on ne comprend que difficilement pourquoi on aurait choisi un archaïsme plutôt que le mot commun. D'autre part, de nombreuses locutions qui contiennent des adjectifs-adverbes, telles *porter beau (sa tête)*, qui qualifiait le port de tête du cheval (Grundt 1972, 220), ou *mener dur*, contraire de *mener gent*, se sont conservées longtemps dans le jargon hippique, alors qu'elles étaient déjà tombées en désuétude dans l'usage courant. Étant donné que *vite* était lié au domaine du cheval dès son origine (v. la première attestation dans notre corpus, ex. 28), il nous paraît plus probable que l'usage adjectival s'est simplement conservé dans cette langue de spécialité liée à un domaine où l'on attache une grande importance aux traditions. L'hy-

pothèse d'une 'reprise' semble plutôt être une conséquence de l'insuffisance des données, sans doute trop générales par rapport à une langue ou un jargon de spécialité (cf. Wissner 2012). La décadence de l'importance culturelle du cheval a dû contribuer à donner un caractère conservateur, voire archaïque, au jargon hippique. L'emploi de *vite* (adj.) en escrime se situe probablement dans la même tradition chevaleresque. Cela dit, on peut tracer une ligne directe qui part de cette tradition et qui va jusqu'à l'emploi actuel de *vite* dans le domaine du sport (v. 2.4).

2.3. La diachronie de vitement

Le TLF indique le *Roman de Rou* (1160-1174) du poète normand Wace comme première attestation de *vistement*, déjà au sens restreint de "rapidement". Si l'on veut comprimer la diachronie de *vitement* en une seule phrase, on peut dire « *Vite* a évincé *vitement* comme adverbe » (Grevisse / Goosse 2008, 1195). Ceci correspond au sentiment des locuteurs mentionné dans l'Introduction, mais il faut limiter la portée du jugement au français standard. L'adverbe *vitement* est aussi vieux que sa base *vite* qui était un adjectif, et surtout plus vieux que l'emploi adverbial de son concurrent *vite*. Les auteurs cités plus haut se prononcent de façon détaillée sur la signification de *vite*, mais éludent celle de *vitement*. Or, il n'est pas évident que l'adverbe en *-ment* ait exactement le même sens que son adjectif de base. Ainsi, *vitement* aurait pu servir de tête de pont pour le passage du sens d'"habileté" à celui de "rapidité" pour *vite*, dans la mesure où *faire vitement* est plus apte que *être vite* à actualiser la signification "habileté physique" au détriment de "habileté mentale" et à privilégier la vitesse comme noyau prototypique de l'habileté dans l'action. En effet, dans tous les dictionnaires, la signification "rapidement" prédomine clairement sur celle de "habilement" pour *vitement*, depuis les premières occurrences, ce qui n'est pas le cas pour *vite*.

2.4. La situation actuelle

Dans les dictionnaires synchroniques contemporains, c'est la fonction adverbiale qui prime sur la fonction adjectivale. Les dictionnaires donnent tout de même des exemples tels *un mouvement qui est vite ou lent* (GRLF), ou *un coureur (une piste / un vélodrome) vite*. La variante fléchie devient rare, mais le GLLF cite plusieurs cas modernes, comme, par exemple *les vélodromes les plus vites du monde*. *Le Nouveau Petit Robert* (PRob, *s.v.*) mentionne *vite* comme adj., mais en indiquant qu'il est utilisé uniquement dans les domaines du sport et de la littérature. *Le Petit Larousse* (1996, *s.v.*) se limite à citer un exemple du domaine du sport : *Les coureurs les plus vites du monde.*

Force est de constater que les dictionnaires sont plus tolérants du point de vue normatif que la conscience linguistique qui sous-tend la rédaction d'un texte standard correct. Le manuel de style de Dupré (1972) spécifie:

> L'emploi de *vite* comme adjectif, bien qu'il soit conforme à l'ancien usage du mot en français, est aujourd'hui très affecté et prétentieux. On lui préférera toujours *rapide* et on se servira de la forme la plus brève dans des emplois uniquement adverbiaux.

Girodet (2004, *s.v.*) explicite les deux types de spécialisation, archaïque et langage du sport:

> 1. Normalement adverbe et invariable: *Ils courent vite.* 2. Comme adjectif, est vieux ou propre au langage du sport. Prend la marque du pluriel: *Des chevaux vites comme des éclairs* (Mme de Sévigné). *Ces ailiers ne sont pas assez vites.* – Equivalent usuel: *rapide.*

Selon Hanse / Blampain ([4]2000), *vite* aurait été «remis en usage par le sport», en ajoutant: «On parle même abusivement (anglicisme) d'une voiture très vite et de pistes ou de vélodromes plus vites que d'autres». Comme chez Rey (1993), tout abus linguistique semble s'expliquer par une influence nuisible de l'anglais, même quand il n'y a pas le moindre motif de le penser. En tout cas, l'emploi dans le domaine du sport est ressenti comme relevant du jargon sportif par rapport à la langue commune (Quemada 1987, 260).

Le statut synchronique de *vitement* dans les dictionnaires est encore plus marginal que celui de *vite* (adj.). On ne le trouve pas dans *Le Petit Larousse* ni chez Dupré, Girodet, Hanse / Blampain, qui ne voient donc même pas la nécessité de prévenir une faute éventuelle. PRob le mentionne comme détail historique, et le *Trésor de la langue française* caractérise *vitement* de «rare». *Le bon usage* décrit l'usage de *vitement* de façon plus adéquate comme archaïque et régional: «Il se trouve encore au lieu de *vite* dans la langue littéraire comme archaïsme et dans certains usages régionaux (notamment au Canada [...])» (Grevisse / Goosse 2008, 1208). En effet, *vitement* est lemmatisé dans le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* de Boulanger (1993), confiné à l'usage familier, sans remarque critique (cf. 9.1). Rézeau (2001) ne l'enregistre pas comme régionalisme de France. Il ne figure pas non plus dans le *Dictionnaire suisse romand* (Thibault / Knecht 1997), mais Pierrehumbert (1926) lui avait réservé une entrée. Le *Dictionnaire de belgicismes* se borne à mentionner une locution avec *vite* (adv.) (Lebouc 2006, *s.v.*). Le TLF qualifie *vitement* de vieux et rare, avec une fréquence littéraire absolue de 18 aux 19e et 20e siècles. Le *Dictionnaire de l'Académie Française* de 1935 classe *vitement* comme «familier et peu usité». Pour le GLLF, *vitement* appartient à la langue classique et littéraire.

Nous pouvons donc conclure que les dictionnaires sont unanimes à considérer la fonction adverbiale de *vite* comme la seule fonction présente dans le langage commun moderne. La fonction adjectivale, et *a fortiori* l'adverbe *vitement*, ont disparu du langage commun, et spécialement des textes destinés à refléter la norme. Leur statut actuel est archaïque, régional ou de spécialité. Du point de vue diachronique, le français semble avoir abandonné l'opposition «*vite* (adj.): *vitement* (adv.)», qui a marqué l'usage jusqu'au 15e siècle environ, au profit de la fonction adverbiale de *vite*, la plus récente du point de vue historique.

3. Idée et plan de l'étude

Le développement général des deux lexèmes dans les corpus étudiés (§ 4) constituera le point de départ d'un dépouillement différencié des données par rapport à la diachronie fonctionnelle, morphologique et sémantique de *vite* (§ 5) et de *vitement* (§ 6). L'analyse onomasiologique au § 7 fera la lumière sur la concurrence avec *rapide(ment)* et *isnele(ment)*. Finalement, nous analyserons la marginalisation de *vitement* à partir d'une perspective variationnelle textuelle (§ 8) et diatopique (§ 9).

Par cette combinaison d'approches et de points de vue, la présente étude se veut aussi un essai méthodologique. Même si les approches que nous venons de mentionner sont connues, il est plutôt rare de les voir combinées dans la pratique. Étant donné que les textes disponibles pour la description diachronique sémasiologique et onomasiologique en disent peu sur la diachronie de la langue parlée, il nous paraît intéressant de combiner l'étude des textes avec la reconstruction diachronique, à savoir l'étymologie d'une part, et la synchronie variationnelle du français actuel de l'autre; celle-ci nous donne la clé d'une tradition orale peu affectée par le purisme linguistique qui a accompagné la standardisation (cf. Thibault 2009). Cette combinaison nous aide à éviter de façon méthodologiquement contrôlée les deux pièges qui attendent les études diachroniques: la confusion des sources écrites (éventuellement sélectionnées par rapport à des critères de bon usage) avec la langue dans son ensemble et la spéculation reconstructionniste sans données (suffisantes) qui témoignent directement de l'époque reconstruite. L'inconvénient de cette approche est que les spécialistes peuvent nous reprocher de ne pas avoir creusé plus profondément chacune de ces perspectives, qu'il s'agisse de l'ancien français (le NCA n'en recouvre qu'une partie) ou du français actuellement parlé au Canada. On répondra, sans le réfuter, que les risques de la spécialisation ne sont pas moindres si l'on a l'ambition d'expliquer les faits. Car l'explication cohérente a besoin d'une synthèse de l'ensemble des données.

De plus, notre étude s'insère dans toute une série analyses entreprises pour mieux comprendre les manifestations de la fonction attributive dans les langues romanes[9]. Ces études, que nous avons brièvement résumées au § 1, visent à déceler les règles et les tendances générales en vigueur. Elles ont donc besoin du contrepoids d'une étude de cas qui mette en lumière les facteurs jouant un rôle dans la diachronie des attributs qui, ne l'oublions pas, ne sont pas simplement les produits d'une règle de formation sujets à des tendances générales, mais aussi des unités lexicologiques qui se développent individuellement. D'où l'intérêt d'étudier une exception à la règle. Cela dit, nous ne présentons pas non plus une simple étude lexicologique, comme on pourrait en faire des milliers, mais un cas révélateur par rapport aux principes généraux qui caractérisent la fonction attributive[10].

4. La diachronie de *vite* et *vitement*: développement général

Les citations réunies dans notre corpus proviennent de trois banques de données qui donnent accès à des textes écrits, essentiellement littéraires, du 12e au 14e siècle (*Nouveau Corpus d'Amsterdam* = NCA)[11], du 14e au 15e siècle (*Moyen Français* = MF)[12] et du 16e siècle à nos jours (*Frantext*)[13]. Toutes graphies et fonctions confondues, nous obtenons ainsi les fréquences suivantes:

---

9 V. la page d'accueil du groupe de recherche *The interfaces of adjective and adverb in Romance* ‹https://sites.google.com/site/rsgadjadv/›.

10 On laissera de côté le volet graphique puisqu'il ne concerne pas la sémantique et la fonction des mots, à savoir les graphies *vite*, *viste*, *vîte*, etc. et les formes correspondantes finissant en *-ment* (v. la liste complète des graphies dans Lindvall 1971, *passim*). L'ensemble des citations du corpus est accessible en ligne (Kröll / Hummel 2014a-d). Dans les exemples cités ici, nous avons mis en italiques les mots qui font l'objet de l'étude.

11 Corpus littéraire de textes de langue d'oïl de la période 1150-1350, donc, par exemple, à l'exclusion de la *Chanson de Roland*, avec le Nord comme centre de production (Gleßgen / Gouvert 2007, 68-70). Cette restriction géographique ne nous permet pas de trancher si *viste* se répand effectivement à partir du Nord, comme le suppose Rohlfs (v. 2.1). Une analyse diatopique des documents réunis dans la BFM2014 pourrait résoudre le problème. L'absence de *viste* et *vistement* des chartes du 13e siècle réunies par Glessgen dans DocLing s'explique par le type de texte, car c'est l'ensemble du champ lexical de la rapidité qui fait défaut, mise à part une occurrence de *legiers* comme adjectif. Les adverbes de manière dénotant la rapidité manquent complètement.

12 Corpus de 218 textes en moyen français (1330-1500). (24.8.2010)

13 Frantext contient près de 4000 textes appartenant aux domaines des sciences, des arts, de la littérature, des techniques, couvrant cinq siècles de littérature (du 16e au 21e siècle). 210 millions d'occurrences. (24.8.2010)

	Vite (f. abs. / f. rel.)			*Vitement* (f. abs. / f. rel.)		
13e	13	/	6	30	/	12
14e	19	/	5	53	/	14
15e	14	/	5	39	/	14
16e	90	/	11	63	/	8
17e	1062	/	46	170	/	7
18e	1820	/	50	21	/	1
19e	9083	/	130	66	/	1
20e	19568	/	196	4	/	0

Tableau 1 : Fréquence absolue et relative[14] par siècle de *vite* et *vitement*

Dans le NCA[15], qui se recoupe avec MF au 14e siècle, *vite* apparaît 13 fois et *vitement* 36 fois. Selon ces données, *vitement* est plus fréquent que *vite* en ancien et moyen français.

L'essor général des adverbes en *-ment* à partir de la seconde moitié du 16e siècle[16] affecte positivement la fréquence de *vitement*, après un léger repli au 15e siècle[17]. *Frantext* donne aussi des exemples de l'usage canadien de *vitement* au 20e siècle. Nous les avons éliminés ici pour restreindre notre analyse au français métropolitain. *Vitement* tombe en désuétude au cours du 17e siècle, du moins du point de vue de la fréquence relative qui tombe en-dessous d'un cas par million de mots. En contrepartie, *vite* triple sa fréquence relative au 19e siècle par rapport aux 17e et 18e, avant de la quadrupler au 20e. On pourrait spéculer, dans ce contexte, sur le rôle croissant de la vitesse à l'ère des sciences

[14] Par million de mots. Selon le dépouillement d'un corpus de 10 millions de mots allant du 12e au 16e siècle, *viste* a une fréquence de 15 par million de mots du 12e au 13e siècles, de 10 aux 14e et 15e siècles, et de 39 au 16e (Lindvall 1971 : 108, 199, 141). D'après cet auteur, *viste* est un adjectif exclusif du 12e au 15e siècle. Son irruption comme adverbe daterait du 16e siècle, où 46 pour cent des fonctions sont adverbiales (1971, 200). L'adverbe *vistement* est moins rare que *viste* du 12e au 13e siècle, avec une fréquence relative de 26.

[15] Le *NCA* n'indique pas le nombre de mots par siècle mais seulement pour l'ensemble du corpus.

[16] Cf. Glatigny (1982). Notons toutefois que des auteurs comme Ronsard commençaient déjà à supprimer des adverbes en *-ment* dans les corrections apportées à leurs propres œuvres (Glatigny 2005, 44).

[17] Une périodisation plus fine met en évidence une conjoncture en forme de cloche : 1500-1550 (13 occurrences), 1550-1600 (50), 1600-1650 (127), 1650-1700 (43). Ceci souligne qu'il faut attribuer l'essor de *vitement* à l'époque en question et non pas à une tendance à long terme.

et des techniques, marquée par le contrôle du temps et de la productivité, mais ne nous attardons pas là-dessus.

5. La diachronie fonctionnelle, morphologique et sémantique de *vite*

Nous avons soumis les fonctions de *vite* (§ 5) et *vitement* (§ 6) à une analyse quantitative et qualitative plus détaillée. Dans ce qui suit, nous définissons comme fonctions adjectivales celles qui modifient un substantif (*des coureurs vites*), tandis que les fonctions adverbiales se réfèrent à la modification du verbe (*courir vite*). Ce classement simple est possible ici, parce que *vite* ne s'aventure pas dans d'autres domaines fonctionnels comme celui de la modification tertiaire (*fenêtres* ***grandes*** *ouvertes*, ***fort*** *important*) ou des fonctions énonciatives (fr. parlé *Il vient* ***sûr***).

5.1. La diachronie fonctionnelle de vite*: adjectif et/ou adverbe?*

Pour *vite*, le nombre des citations dépouillées a été limité à 100 par siècle, soit un total de 523 exemples. Sur l'ensemble des 523 occurrences de *vite*, on recense 70 adjectifs et 453 adverbes (définis par rapport à l'appartenance à un syntagme verbal):

	adjectif		adverbe		total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
13e	10	77	3	23	13	100
14e	16	89	2	11	18	100
15e	3	21	11	79	14	100
16e	26	29	64	71	90	100
17e	5	5	91	95	96[18]	100
18e	10	10	89	90	99	100
19e	0	0	100	100	100	100
20e	0	0	92	100	92	100
total	70		453		523	100

Tableau 2: Fréquence de *vite* dans les fonctions d'adjectif et d'adverbe

[18] Le total est inférieur à 100 suite à l'exclusion de quelques attestations (Kröll / Hummel 2014d).

Du point de vue fonctionnel, la diachronie est marquée par l'abandon progressif de la fonction adjectivale. Aux 13e et 14e siècles, la fonction d'adjectif prédomine très clairement sur celle d'adverbe. La fonction adverbiale prend le dessus par rapport à la fonction adjectivale à partir du 15e siècle. Cette relation maintient les mêmes proportions au 16e siècle, avant de basculer complètement au profit de l'adverbe. Le 17e siècle s'avère donc comme siècle de rupture. Notons que 16 emplois adverbiaux sont antérieurs au 16e siècle, donc situés bien avant la première attestation datée vers 1530 par les dictionnaires (v. 2.2). S'y ajoutent 4 emplois adverbiaux au 16e siècle, datés d'avant 1530.

Citons les premières occurrences de l'adverbe qui se trouvent déjà au 13e siècle :

(1) Que nus n'i entre s'il ne porte,
Riche present et grant avoir,
Si que Robers n'i pot avoir
Lieu de parler ; mout en fu tristes.
Com engingiés et comme *vistes*
Enquist, quant el n'en pooit estre,
De l'apostoile trestout l'estre. (1275, RobDiableL, v. 502[19])

(2) – Donc le ramentevré je voir,
dis je con remanbranz et *vistes*,
par tel mot con vos le deistes. (1330, RoseLLec, v. 5681)

Dans le Tableau 2, la dichotomie fonctionnelle d'adjectif et d'adverbe apparaît nettement établie pour *vite*, mais ceci ne va pas sans artifice. C'est ainsi que l'exemple (2) est fonctionnellement ambigu, parce qu'on peut l'interpréter aussi comme une prédication seconde (v. 5.3). Nous avons recensé 44 occurrences « ambiguës » dont 9 que nous avons classées comme adjectifs et 35 comme adverbes. Nous sommes méthodologiquement obligés de le faire pour mettre en évidence, dans la mesure du possible, le cheminement diachronique vers une fonction adverbiale exclusive ou presque. Mais il ne faut pas oublier que la division en adjectifs et adverbes force quelque peu la situation du français au Moyen Âge (v. 2.2).

[19] Les sigles renvoient au *Complément bibliographique* du DEAF (« v. » indique le vers avec *vistes*). Pour le moyen français nous suivons les références bibliographiques du DMF, et par la suite celles de Frantext. Les mots que nous commentons sont mis en italiques par nous.

5.2. La diachronie morphologique de vite*: flexion ou invariabilité*

La diachronie morphologique de *vite* reflète son développement fonctionnel à partir d'un adjectif-adverbe, qui admet l'accord morphologique selon le contexte syntaxique et sémantique, vers un adverbe invariable. Au Moyen Âge, la flexion de *vite* est fréquente. Le seul morphème flexionnel est *-s*. Il a cependant deux fonctions: surtout celle de marquer le cas sujet au singulier, mais parfois aussi celle d'indiquer le pluriel du cas régime. L'accord se fait systématiquement quand *vite* se réfère à un substantif au singulier employé au cas sujet:

(3) car bien sçay que Berinus est *fors et vistes* plus que Logre (1350-1370, BerinB, I, 168)

(4) car j'ay entendu que vous estes *vistes et apert* (1350-1370, BerinB, I, 341-2)

Vite peut s'accorder dans les syntagmes qui ont une fonction adverbiale:

(5) De celui tas vi desrouter
Tel qui bien fait a redouter
Car il vient *vistes comme vens*. (1320, BretTournD, v. 1119)

Ici *vite* est régi par sa relation au sujet[20], même si nous dirions qu'il fonctionne comme un adverbe du point de vue syntaxique et sémantique.

Le morphème *-s* comme marque du pluriel qui fait l'accord avec un substantif apparaît dans 3 cas sur 4 (*NCA*):

(6) L'on nes voloit pas sejorner
Au venir ne au retorner,
Mès lor comandoit lor menitres
Revenir per oirres plus *vites*,
Per sauz, per cors joliemant,
Et cil a cheval ausimant (1290, JPrioratR, v. 1882]

(7) Dont ele se delite tant
En la prouesce de ces eles,
Qui tant sont *vites et isneles* (1300, BestAmOctT, v. 2462)

L'exemple (6) est le seul de ces cas où *vite* a une fonction syntaxique d'adverbe. L'emploi de la marque du pluriel est donc plutôt systématique quand

---

20 La flexion de *viste* dans les fonctions syntaxiquement adverbiales a dû affecter l'analyse quantitative de Lindvall (v. note 14) puisqu'il écrit que le classement de *isnel* comme adjectif ou adverbe «est facile grâce à la morphologie de l'ancien français» (1971, 94).

vite est adjectif, tandis qu'elle est occasionnelle quand il est adverbe (cf. Zink [5]2000, 49).

Jusqu'en 1370, 15 occurrences de *viste* comme adjectif sur 16 portent une marque flexionnelle, sans parler de l'accord observable dans 3 emplois adverbiaux sur 4. Mais à partir des dernières décennies du 14e siècle, la flexion du cas sujet disparaît et cède la place au système actuel qui marque exclusivement le pluriel, en conformité avec l'évolution générale (Zink [5]2000, 27):

(8) Et semble que elle seüroie raison en la maniere que aucuns servans *vistes* et hastis qui s'en cueurent executer avant que il aient oÿ tout le commandement (ORESME, E.A., c. 1370, 383)

(9) l'isle de Sardaigne, qui est moult bonne pour beufz et vaches, et chevaulx petits, qui courent moult fort, et sont les hommes sauvaiges et *vistes* et se vestent de peaux de bestes (1451, LE BOUVIER, Descript. pays H., p. 1451, 66-67)

L'accord au pluriel devient alors systématique dans la fonction adjectivale. Or, dans le cas de *vite*, la fonction adjectivale devient rare. Dans notre corpus, à partir de 1475 tous les exemples du 15e siècle sont du type adverbial. Dans l'exemple (5) de 1310, «il vient vistes comme vens», la flexion exprimait un rapport attributif avec le sujet, même si la position syntaxique après le verbe et le rapport sémantique jouent en même temps en faveur d'une relation attributive au verbe. À partir de 1370, la flexion se perd, même si le sujet est au pluriel:

(10) Courez, paillars, plus *viste* que le pas! (1496, AndrVigneSMartD, 353)

(11) Ainsi se feront aux alarmes
Jeunes gens d'icy en avant
Et si entreront aux vacarmes
Beaucoup plus *viste* que le vent (1496, AndrVigneSMartD, 158)

L'hypothèse d'un rapport au sujet est donc plutôt exclue. *Vite* est devenu un modificateur du verbe.

Au 15e siècle, *vite* (adj.) ne perd pas sa nature flexionnelle, même s'il ne fait plus l'accord dans sa fonction adverbiale. La plupart des exemples du 15e siècle ont un sujet au singulier. Il est donc difficile de se prononcer sur une éventuelle flexion au pluriel, voire de parler de tendances. S'y ajoute la perte pratiquement complète du morphème de pluriel dans l'expression orale (niveau phonétique). L'invariabilité devient donc un fait de fréquence qui comprend les fonctions adjectivales.

Au 16e siècle, *vite* est toujours invariable dans sa fonction adverbiale, qui prédomine déjà largement. Les 6 cas de flexion se produisent tous dans la

fonction adjectivale pour marquer le pluriel. *Vite* est également invariable dans *viste-pieds*:

(12) Le Lion engendré d'un pere rugissant
A peine peut marcher, que guerrier il essaye
D'attaquer un Taureau destiné pour sa proye:
Mais le Cerf *viste-pieds*, et le Pigeon peureux
Ne conçoivent jamais des enfans genereux,
Ains avecque le sang semblent qu'ils leur ont peinte
Au fond de l'estomach et la fuite et la crainte. (Garnier, *Porcie*, 1585, v. 1081)

L'adjectif, lui, maintient son caractère flexionnel. Nous n'avons trouvé aucune exception à la règle de l'adverbe invariable et à celle de l'accord de l'adjectif au pluriel.

Du 17e siècle à nos jours, notre corpus contient encore 16 emplois adjectivaux, mais aucun cas de flexion. Ceci ne veut rien dire, du moins directement, dans la mesure où le substantif n'est jamais au pluriel, mais il n'est peut-être pas faux de supposer que les auteurs ont évité ce cas de figure. Si *vite* est donc encore parfois utilisé comme adjectif, cet usage reflète tout de même une attitude de prudence par rapport à un usage qui obligerait à faire l'accord.

Pour les locuteurs de nos jours, *vite* est un adverbe. Ce sentiment normatif a dû prévaloir sur les faits objectifs dans la catégorisation de *Frantext*. La recherche de *vite* adjectif dans la version catégorisée [&e(g=A c=vite)] ne donne aucun résultat aux 19e et 20e siècles. Cependant, la recherche de *vite* combiné avec substantif ([&e(g=S) vite] et [vite &e(g=S)]) donne deux résultats (recherche du 21 mai 2010):

(13) Un mot *vite*. (Sand, *Correspondance*, 4.8.1836)

(14) Le galbe de ton sein, ton regard souriant,
Ton pas *vite* et léger, ou ta molle paresse,
Ton organe suave et ta main qui caresse...
Tout force à raffolir le plus insouciant. (Borel, *Rhapsodies*, 1832, 92)

L'adjectif existe donc, mais il n'est pas catégorisé en tant que tel.

5.3. *La fonction adjectivale de* vite *dans un syntagme adverbial – un* bridging context*?*

La manifestation la plus claire de l'ambivalence fonctionnelle est le nombre élevé de syntagmes du type *vite comme le vent*, *d'un pas vite*, etc. où l'analyse endocentrique du syntagme donne (ou peut donner) *vite* comme adjectif ("le vent est vite", "le pas est vite"), en même temps que la relation exocen-

trique du syntagme soumet le noyau *vite* à une fonction syntaxique d'adverbe de manière. On trouve ainsi 44 syntagmes comme «venu plus viste que le cours» (LA VIGNE, *Ress. chrest.* B., 1494, 120), «plus viste c'un levrier» (LA VIGNE, *V.N.*, p.1495, 241), «plus viste que le pas» (*Sots triumph.*, c.1475, 33), «viste comme un esclair» (1584). D'autres variantes ambiguës sont «il est viste à courir» (1537), «tu me fuis d'une course viste» (1550), «viste au piquer» (ESTIENNE (Charles), *L'agriculture et maison rustique*, 1564, 21), «viste-pieds» (1585; v. ex. (12)). Face à *courir vite comme le vent*, où *vite* est adverbe, l'exemple «quoique Sonante fût plus vite que le vent» (Hamilton, *Histoire de Fleur* d'Épine, 1719), où *vite* est adjectif, montre bien que c'est le verbe qui est responsable de l'interprétation adjectivale ou adverbiale. De ce point de vue, *vite* n'était ni adjectif ni adverbe, mais un adjectif-adverbe qui s'adaptait fonctionnellement selon la syntaxe, la morphologie et la sémantique de la construction. Le nœud syntagmatique est *vite comme X*, *aussi vite que X*, *si vite que X* ou *plus vite que X*. Les 44 cas formellement ambigus mentionnés dans 5.1 comprennent 33 syntagmes adverbiaux de ce type. *Vite* a une fonction plus proche de l'adjectif dans *aller d'un pas vite*, où *vite* est un adjectif adnominal qui appartient au substantif *pas* qui, lui, fait partie du syntagme adverbial «*d'un pas* + adjectif».

Du point de vue diachronique, on observe une concentration des constructions ambiguës aux 16e et 17e siècles, où l'on trouve 30 cas sur 44 au total. On pourrait l'expliquer, d'une part, par la conservation de constructions toutes faites, telles *vite comme le vent* ou *d'un pas vite*, et de constructions analogues, au-delà des limites temporelles où la fonction adjectivale de *vite* était encore pleinement productive et acceptée. Mais dans la première période, jusqu'en 1350, le corpus ne contient qu'un seul exemple de ce type, encore fléchi en accord avec le sujet («il vient vistes comme vens», 1310; v. ex. (5)). C'est pourquoi on peut supposer que les exemples où *vite* est formellement adjectif reflètent des efforts entrepris par certains auteurs pour conserver le lexème *vite* en conformité avec sa nature primitive d'adjectif, à une époque où son emploi comme adverbe prédomine déjà largement. Ceci explique aussi le fait que les constructions sont imprégnées par des effets de fonction de type adverbial. Le dernier exemple ambigu que nous avons relevé est «[la fleur] passe vîte comme l'homme» de 1803. La construction «*vite comme* X» est donc bien une caractéristique qui fait surface dans le contexte historique des 16e et 17e siècles où l'adverbe en *-ment* se voit largement favorisé (v. Tableau 1). Il est donc probable que les constructions comparatives correspondent à un effort, hypercorrect par rapport à l'usage établi, d'employer *vite* comme un adjectif fonctionnellement opposé à *vitement*, seul censé devoir remplir les fonctions adverbiales. Ceci nous montre qu'il faut être prudent quand les

théoriciens de la grammaticalisation postulent la pertinence des *bridging contexts* (Heine 2002, 84; Traugott 2010). En l'occurrence, il ne s'agit pas de contextes qui favorisaient le passage de l'adjectif à l'adverbe – ce processus avait eu lieu bien avant – mais plutôt d'efforts de récupération tardive d'une fonction adjectivale déjà largement perdue.

5.4. La spécialisation sémantique de vite

La signification actuelle de "rapide" remonte à *VISITUS "agile", notamment par rapport à l'aptitude du chevalier et de son cheval. Du point de vue empirique, il est difficile de dire avec certitude dans un contexte donné si *vite* est employé au sens large "agile, habile" ou restreint "rapide", parce que le premier embrasse le second. La situation est claire quand le contexte indique une spécialisation, par exemple dans «vistes comme le vens», où d'autres aspects de l'agilité sont exclus par la modification d'un substantif inanimé. Selon notre sentiment, environ 15 à 23 des 31 exemples attestés au 13e et au 14e siècle admettent ou suggèrent une interprétation au sens large de "agile", sans que la lecture au sens restreint de "rapide" soit exclue. Les couples «vites et isneles (1300; v. ex. (7))» et «viste ou isnel (ORESME, *C.M.*, c.1377, 100)» pourraient indiquer une différence sémantique, mais l'explication d'une redondance stylistiquement voulue est tout aussi valable. Ils démontrent en tout cas leur affinité. À partir du 15e siècle, la spécialisation sémantique est souvent très claire, par exemple dans la collocation fréquente *courir vite (comme le vent)*. Un sujet inanimé comme *soleil* admet la seule interprétation au sens de "rapide":

(15) Et que le soleil fut un corps luysant, qui pour raison du *viste* mouvement du premier mobile, circuit en vingt et quatre heures toute la circunference de la terre ? (Guy de Brués, *Les Dialogues de Guy de Brués contre les nouveaux académiciens*, 1557)

À partir du 16e siècle, l'actualisation de la signification "rapide" ne fait plus aucun doute. La spécialisation sémantique se lexicalise, de sorte que lecteur a de moins en moins besoin d'un contexte spécificateur.

Quand on cherche une explication à ce processus de spécialisation sémantique, il faut évoquer, en premier lieu, l'emprise progressive des fonctions adverbiales dans l'emploi de *vite*, sauf qu'on ne saurait démêler de façon simpliste la cause de l'effet, puisqu'on pourrait aussi bien expliquer l'emploi comme adverbe par la spécialisation sémantique de l'adjectif. En tout cas, les diachronies fonctionnelle et sémantique se trouvent étroitement liées. Du côté des fonctions adjectivales, la restriction sémantique est le corollaire de l'extension de l'emploi des modificateurs: la modification de substantifs désignant

des animaux tels *cheval*, *sanglier*, etc., voire des entités inanimées (*soleil*, *vent*), entraîne inévitablement la perte ou débilitation de sèmes propres aux référents humains tels "astucieux" ou "perspicace". L'extension de l'emploi n'allant pas de soi, puisqu'un mot peut bel et bien rester confiné à un domaine, on ne saurait passer outre la disparition progressive du synonyme *isnel* (v. § 7). Du côté des fonctions adverbiales, il paraît significatif que *vistement* avait adopté le sens de "rapide" dès sa première attestation. Étant donné que *vistement* était deux fois plus fréquent que *viste* du 13e au 15e siècle, cet adverbe a pu jouer un rôle de catalyseur. S'y ajoute le fait que le passage de la modification d'un substantif à celle d'un verbe entraîne aussi la perte des sèmes humains. La fonction linguistique stimule donc le changement sémantique (cf. Hummel 2013b). Le substantif *vistece*, qui se réfère très clairement à l'habilité humaine (v. 2.2), aurait pu jouer comme contrepoids au sein de la famille des mots. Mais dans un processus qui aboutit à un adverbe, le poids de *vistece* était sans doute moins décisif que celui de *vistement*. La véritable cause, si l'on veut, pourrait être de nature extralinguistique. Quand on regarde les exemples de l'ancien français, l'emploi de *vite* gravite autour du chevalier, de son cheval et du combat chevaleresque. *Vite* en référence à l'habileté a donc pu disparaître avec le monde du chevalier en tant que sujet littéraire.

6. La diachronie fonctionnelle et sémantique de *vitement*

6.1. Vitement *et* vite*: synonymie ou opposition fonctionnelle?*

La diachronie de l'adverbe *vitement* est moins complexe que celle de *vite*, qui combine les fonctions adjectivales avec celles de l'adverbe dans un contexte historique normatif particulièrement défavorable aux adjectifs-adverbes à partir du 16e siècle. À la différence de *vite* – trop fréquent pour permettre une analyse exhaustive des exemples – les 446 attestations de *vitement* au Tableau 1 correspondent à la totalité des occurrences de l'ancien français à nos jours. Selon les données du Tableau 1, *vitement* était bien plus fréquent que *vite* jusqu'à la fin du 15e siècle. De plus, la répartition fonctionnelle des emplois était presque complémentaire jusqu'à la fin du 14e. Dans cette période, nous n'avons trouvé que 5 emplois de *vite* (adv.) contre 83 pour *vitement*. Il semble donc que la division du travail correspondait initialement au type *vite* (adj.) / *vitement* (adv.). La diachronie n'est donc pas marquée par la simple perte de la fonction adjectivale, mais par l'abandon de l'opposition fonctionnelle que nous venons de mentionner. Au cours du 16e siècle *vite* (adv.) égalise la fréquence de *vitement*, avant de prendre le dessus. Du 16e au 17e siècle, *vite* (adverbe) et *vitement* sont pratiquement interchangeables. On les trouve indifféremment dans les mêmes textes, ou bien séparément, selon

les préférences stylistiques individuelles. Citons quelques contextes où *vite* et *vitement* apparaissent ensemble. L'exemple suivant, du 15e siècle, met en évidence la vitalité de la distinction fonctionnelle de *vite* (adj.) et *vitement* (adv.):

(16) Meriadet detourna le cop de la quehue de sa hache, tellement que la lance cheut à l'Escossois hors des mains, et le poursuyvit Meriadet si asprement, qu'avant que l'Escossois eust destroussé sa hache, il entra dedens luy, et d'une attrappe le porta par terre, et desmarcha ledit de Meriadet pour laisser relever l'Escossois, qui fut *viste*, ligier et de grant couraige, et se leva *vistement* et courut sus audit de Meriadet pour la seconde fois, et Meriadet, qui fut homme, [et] l'ung des à redoubter escuyers de son temps, de force et de legiereté, froit et adextre en armes et en luytte, receut l'Escossois froidement et de grant aguet, et tost après fit une entrée sur l'Escossois [...] (LA MARCHE, *Mém.*, II, ca.1470, *t. 2*, 108)

Notons aussi que les deux fonctions de *vite* s'observent parfois chez un même auteur, ce qui veut dire que, du moins pour celui-ci, *vite* appartenait à l'archicatégorie des adjectifs-adverbes:

(17) Ayant le pas, le trot, le galop et la carrière, eslevé, libre, vigoureux et *viste*, seur, prompt et ferme le maniement et les bonds: avec facile et léger arrest. Bonne bouche, pour tost se paistre de toutes matières mangeables (Olivier de Serres, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603)

(18) Ceci est considérable, que tant plus grande abondance d'eau y a-il, plus *viste* va-elle, voire ne s'arrestera nullement, bien-que le chemin n'eust aucune pente, parce qu'une eau pousse l'autre avec violence
(Olivier de Serres, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603)

À la différence de l'exemple du 15e siècle d'Olivier de la Marche, les exemples suivants des 16e et 17e attestent l'usage de *vite* et *vitement* dans la même fonction adverbiale:

(19) quatre, qui s'en volarent à legiere fuyte, et moy après eulx. Mais cela ne nous sauva pas. Car Franc-Gal, qui par souveraine force et agilité naturelle couroit plus *viste* que nul cheval ou cerf, nous suyvit, non pas courant, mais volant (ce sembloit) après nous, voleurs, jusques à ce lieu, où ne povans *vistement* gaigner la montaigne (1560, Barthélemy Aneau, *Alector ou Le Coq: histoire fabuleuse*)

(20) Monsieur, où vous mestrez-vous? Je suis perdue. « d'autre costé, on frappoit, disant: « ouvre-moy, *Françoise; ouvre *vistement*; je suis mort: je te prie, ouvre *viste*. (1610, Béroalde de Verville, *Le moyen de parvenir*)

(21) D. LUIS. Vous avez donc ainsi marié ma cousine,
Sans qu'on en ait rien sçeu. Vous estiez bien pressé.
D. FERNAND. Ouy.
D. LOUIS. Helas! que ce mot m'a rudement blessé.
D. FERNAND. Beatris *vistement* que ma fille s'ajuste: Va donc *viste*.
BEATRIS. J'y cours (1646, Paul Scarron, *Le Jodelet ou le Maistre valet*)

(22) Va *vite* de ce pas préparer pour tantôt
Et la lanterne sourde, et les armes qu'il faut.»
Quand il m'a dit ces mots, il m'a semblé d'entendre:
«Va *vitement* chercher un licou pour te pendre.»
Venez çà, mon patron (car dans l'étonnement
Où m'a jeté d'abord un tel commandement,
Je n'ai pas eu le temps de vous pouvoir répondre) (1663, Molière, *Dépit amoureux*)

Les auteurs s'amusent donc à varier les concurrents. Ce fait n'est pas sans importance, dans la mesure où il prouve que *vite* (adv.) et *vitement* s'affrontaient dans le même type de texte et de registre.

6.2. La spécialisation sémantique plus rapide de vitement

Le dépouillement des 83 attestations du corpus pour le 13e et le 14e siècles nous permet de constater que la spécialisation sémantique de *vitement* au sens de "rapide" s'est produite plus tôt que pour *vite*. En effet, 80 des 83 occurrences ne laissent guère de doute à cet égard, le contexte opérant une détermination très claire du sens. Si nous tenons compte du fait que la spécialisation sémantique de *vite* va de pair avec sa spécialisation fonctionnelle comme adverbe, on est tenté de voir un lien entre la spécialisation plus rapide de *vitement* et l'exclusivité de sa fonction de modificateur du verbe. Notons néanmoins que les adverbes du type *agilement*, *habilement* existent également. La restriction sémantique de *vitement* de "agilement, habilement" à "rapidement" n'est donc pas automatique, mais on ne saurait exclure un effet de prototypicalité qui privilégie le rapport du sème "rapide" avec la modification du verbe.

Dans les trois exemples où le contexte permettrait une interprétation au sens plus large de "habilement", cette lecture est bien théorique, compte tenu de la fréquence élevée de la signification "rapide" qui n'est exclue contextuellement dans aucun des trois exemples:

(23) En jusqu'a lui venuz sereit;
Et si li aprendreit comment
Sert si beau et si *vistement*.
(1285, PeanGatS[1], v. 2787)

Dans (23), il pourrait s'agir d'une exception, parce que *vitement* est employé pour la rime. Or, si *vitement* remplace *vite* pour des raisons techniques, il n'est guère étonnant que le premier adopte le sens du second. L'exemple représenterait donc un cas de remotivation contextuelle. La combinaison de *beau* et *vistement* est d'ailleurs très intéressante. La coordination sert souvent de test linguistique pour prouver l'équivalence fonctionnelle des éléments coordonnés.

Dans l'exemple, on pourrait penser que *beau* a une fonction adverbiale qui est renforcée par *vistement*. Or, la forme normale de l'adverbe de manière était le neutre *bel*, qui est conservé en français contemporain dans *bel et bien*. De ce point de vue, l'emploi de *beau* renforce plutôt la remotivation de *vitement* que l'inverse.

7. Le rôle des concurrents : *isnel / isnelement*, *rapide / rapidement*, *rade / radement*

La perspective sémasiologique qui suit la diachronie d'une unité linguistique court méthodologiquement le risque d'ignorer le rôle que peut jouer la *sélection linguistique* dans la diachronie. Il convient donc d'entreprendre une analyse onomasiologique complémentaire des synonymes proches[21]. Dans le cadre des relations paradigmatiques, c'est sans doute l'essor impressionnant de *rapide* qui mérite notre attention. Dupré et Girodet spécifient que le français moderne remplace *vite* adjectif par *rapide* (v. 2.2). Notre corpus en fournit la preuve. Ainsi, l'adaptation moderne de Jean d'Arras remplace *vite* par *rapide* :

(24) Et après, prist Gieffroy une souppe en vin, et puis s'arma de toutes pieces, et monta a cheval *fort et viste*, et pent l'escu au col, et empoingne la lance (ARRAS, c.1392-1393, 299)

(25) Puis Geoffroy prit du pain trempé dans du vin, s'arma de pied en cap, monta sur *un cheval vigoureux et rapide*, suspendit le bouclier à son cou et empoigna sa lance (Jean d'Arras 1979, 294)

(26) Et le porc s'escout et le getta a genoulx a terre, mais il ressault sus comme *preux et vistes*, et le cuide renferrer (ARRAS, c.1392-1393, 18)

(27) Le sanglier esquiva et le jeta à genoux par terre ; le jeune homme, *rapide et courageux*, se releva et essaya de porter un autre coup (Jean d'Arras 1979, 32)

Notons au passage que l'adaptation moderne du texte d'Arras confirme un principe que nous avons décelé par la comparaison traductologique de textes littéraires espagnols, français, italiens et portugais (Hummel 1998). D'après cette étude, le français littéraire préfère les adjectifs détachés là où l'espagnol et l'italien utilisent tout simplement l'adjectif, soit comme adverbe de manière (adjectif-adverbe) soit comme prédicat second. C'est ainsi que dans (27) le syntagme attributif est placé entre virgules.

---

[21] Cf. l'étude onomasiologique de *sempre*, *lues*, *tost*, *viste*, etc. du 12e au 16e siècle par Lindvall (1971).

Évidemment, la substitution de *vite* (adj.) par *rapide* dans l'adaptation d'un texte au français moderne ne dit rien encore sur leur concurrence diachronique et l'hypothèse d'un remplacement diachronique. Le *NCA* ne donne encore aucun résultat pour *rapide* / *rapidement* et leurs possibles variantes morphologiques. Selon les dictionnaires, *rapide* et *rapidement* ne se manifestent qu'à partir de 1509, année de la première attestation (FEW 10, 66b; cf. Gdf, *s.v.*). À ce moment-là, l'usage de *vite* (adj.) était devenu très rare. *Rapide* a donc, tout au plus, bouclé ce processus, comblant une lacune qui était double, par la marginalisation de *vite* (adj.) et l'éviction progressive d'*isnel*. Cependant, le remplacement a dû se produire lentement. On cherche en vain une entrée *rapide* chez Huguet, au 16e siècle. Selon Rey (1993), l'extension de son usage a eu lieu au 17e siècle. En effet, Furetière (1690) enregistre *rapide*, *rapidement* et *rapidité*. Il traite de la même façon *vite*, qui reçoit deux entrées, l'une pour l'adjectif, l'autre pour l'adverbe, ainsi que *vitement* et *vitesse*. On peut en conclure que *rapide / rapidement* s'étaient établis dans la langue du 17e siècle, où se maintiennent *vite / vitement*, avec une entrée à part pour l'adverbe *vite*. La fonction adjectivale n'était donc plus fréquente, selon nos données, mais encore (re)connue par Furetière.

Regardons comment se présente la diachronie paradigmatique en termes quantitatifs dans notre corpus:

	Vitement	*vite* (adj.)	*vite* (adv.)	*rapidement*	*rapide*
13e	30	10	3	0	0
14e	53	16	2	0	0
15e	39	3	11	0	0
16e	63	26	64	0	0
17e	170	5	1059	26	167
18e	21	10	1812	530	813
19e	66	0	9083	2499	3371
20e	4	0	19568	5444	5604

Tableau 3: Fréquence absolue de *vitement*, *vite*, *rapidement*, *rapide*

Selon ces données, *rapide* s'est imposé diachroniquement comme adjectif pour renvoyer au concept de vitesse. L'adverbe correspondant, *rapidement*, surgit pratiquement en même temps que *rapide*, ce qui confirme la productivité du suffixe *-ment*. À la différence de *vite / vitement*, où *vitement* l'emporte quantitativement dès les premiers documents, l'adjectif *rapide* prédomine

au départ, avant d'être pratiquement égalé par *rapidement*. La diachronie quantitative reflète ainsi le statut fonctionnel de *rapidement* comme dérivé de *rapide*. Pour la même raison, la fréquence plus élevée de *vitement* face à *vite* dans le *NCA* pourrait être un indicateur de son ancienneté. La situation au Moyen Âge aurait donc correspondu à une diachronie avancée, au cours de laquelle l'adverbe *vitement* avait dépassé l'adjectif-adverbe qui était sa base lexicale.

Il est important d'insister sur le fait que *rapide* s'est imposé face à *vite* (adj.), et *rapidement* sur *vitement*, mais que *rapidement* n'a pas évincé *vite* comme adverbe. Celui-ci est même trois à quatre fois plus fréquent que celui-là au 20e siècle. *Vite* (adv.) a donc le statut d'adverbe standard pour se référer à la vitesse. De ce point de vue, l'emploi de *rapidement* est diaphasiquement marqué. En effet, c'est le mouvement latinisant qui fait entrer les variantes néolatines de lat. *rapidus* dans les langues romanes à partir du début du 16e siècle, ce qui équivaut à lui attribuer le statut d'un mot érudit. Nous avons déjà constaté que la faiblesse de *vite* (adj.) est antérieure d'un siècle à l'emprunt de *rapide*. Sa marginalisation ne dépend donc pas de l'emprunt de *rapide*. Par contre, l'écroulement de *vitement* au 18e siècle coïncide exactement avec la montée soudaine de *rapidement*. De plus, le domaine d'usage de *rapidement* correspond à celui qu'avait occupé *vitement*. L'analyse diachronique du lexique nucléaire par Steffenelli (1981, 247, 251) donne *rapidement* comme synonyme fréquent de *vite* dans les textes écrits. En revanche, le nombre d'occurrences de *rapidement* tombe à 2 dans l'expression orale face à 53 pour *vite*. La variation diamésique actuelle reflète donc bien la superposition diachronique de *rapidement* pour et par la tradition écrite.

Le Tableau 3 ne tient pas compte du possible emploi de *rapide* comme adjectif-adverbe. La banque de données du *Dictionnaire historique de l'adjectif-adverbe* (Hummel / Stiegler 2005) contient 6 attestations adverbiales, toutes avec *aller* ou *s'en aller*, qui se répartissent entre 1845 et 1960. L'adverbialisation de *rapide* est donc relativement tardive. Elle se produit probablement comme corollaire de sa diffusion dans la langue commune écrite et parlée. La fonction adverbiale est plus propre aux formes familières ludiques *rapidos* et *rapido-presto*. *Rapide* (adv.) n'a donc pas pénétré dans la langue parlée au même degré que ses équivalents en espagnol et en portugais (Hummel 2013a).

Un autre facteur qui a pu s'immiscer dans la diachronie de *vite / vitement* est le déclin d'*isnel / isnelement*. *Isnel*, mot des conquérants germaniques, était un adjectif-adverbe comme *vite*. D'après les données de Lindvall, le déclin d'*isnel* va de pair avec l'essor de *vite*: dans la période du 12e au 13e siècle, les fréquences relatives sont de 15 par million pour *vite* et de 86 pour *isnel*; du 14e

au 15e siècle, la relation est de 10 à 16 avant que celle de *vite* ne dépasse celle de *isnel* au 16e siècle, avec 39 par rapport à 5. *Isnel* devient rare à partir du 14e siècle, notamment dans les textes en prose (Lindvall 1971, 133). Au 16e siècle, il appartient exclusivement au style poétique (Lindvall 1971, 215). Lindval distingue pour *isnel* les mêmes significations qu'on a identifiées dans la diachronie de *vite*, à savoir "agile, léger, vif" et "rapide". Ceci démontre, d'une part, qu'il existait un rapport cognitif étroit entre ces significations, et, d'autre part, qu'il n'est pas aisé de les séparer. TL (*s.v. vistement*) mentionne 4 exemples sur 34 où *isnelement* apparaît dans la même citation que *vistement*. *Isnel / isnelement* et *vite / vitement* étaient donc des concurrents directs, du moins dans les textes littéraires, proches de la synonymie. Du point de vue contemporain, Du Bellay indique *isnel* comme vieux mot équivalent de *léger* (1948, 143 [II, VI]). Il semble donc que *vite* ait pénétré dans ces constructions pour remplacer le *vieux mot*. La polysémie de *isnel* (adj.) est complexe, y compris les significations "habile, agile, expérimenté", mais la polysémie de *isnel* (adv.) la réduit à "vite" et "en peu de temps" (Lindvall 1971, 102). Ceci confirmerait l'hypothèse selon laquelle la fonction adverbiale favorise le glissement sémantique vers le sens de "rapidité", au détriment du concept plus complexe de l'habileté. La concurrence que se faisaient *vite* et le germanisme *isnel* se voit confirmée par l'analyse de leurs collocations. On trouve effectivement chez Huguet des collocations qui sont les mêmes que celles que nous avons identifiées pour *vite*, telles *d'une carriere isnelle*, *son isnelle course*, *d'une course isnelle*, *être isnel à ouïr*. D'après ce que nous avons vu, l'emploi de *vite* dans ce type de constructions est particulièrement fréquent aux 16e et 17e siècles. Mais *vite* n'était plus le seul concurrent et, à long terme, ce n'est pas lui qui se substituera à *isnel* dans sa fonction adjectivale. Du point de vue diachronique, il est clair que le remplacement d'*isnel* (adj.) par *vite* (adj.) était un phénomène passager et limité, probablement typique du 16e siècle, auquel s'enchaînera *rapide* (adj.), qui n'est pas encore lemmatisé par Huguet.

Nous ne pensons pas que *rapidement* se soit substitué à afr. *radement*, hérité du lat. *rapidus* par tradition orale, comme le prétend le TLF (*s.v. rapide*). Avant d'affirmer leur succession linéaire, il faudrait démontrer qu'ils se faisaient concurrence dans le même registre. Or, *rapide* appartenait au langage cultivé et soutenu, tandis que *rade* (adj./adv.) / *radement* étaient populaires, voire trop populaires pour se maintenir dans l'écriture. Nous n'avons pas trouvé *rade / radement* dans les attestations de *vite / vitement*[22], tandis que *vite* et *isnel* apparaissent souvent dans la même citation. La preuve d'une

[22] Lindvall (1971, 103), qui donne la liste des collocations pour chacune des unités étudiées, ne retient pas non plus cette collocation aux 12e et 13e siècles. De plus, *rade* est peu fréquent (28 cas face à 250 pour *vistes*).

situation concurrentielle qui inclut *radement* fait défaut. On ne saurait donc présenter *rapide* comme successeur de *rade*. Cet adjectif-adverbe (v. les fonctions adverbiales dans le *FEW s.v. rapidus*) survit tout au plus dans les traditions orales: « Ce mot n'a guère survécu au XVe siècle; la dernière attestation de *rade* adjectif est de 1522. On le retrouvera ensuite dans les dialectes [...] » (Lindvall 1971, 137).

En conclusion, la diachronie quantitative indique le remplacement de *vitement* par *rapidement*, phénomène qui se produit à partir d'une situation concurrentielle aux 16e et 17e siècles pour s'achever au 18e siècle. Le sort de *vite* (adj.) est moins directement lié à l'essor de *rapide*, parce qu'il était déjà peu fréquent au moment où *rapide* est entré dans la langue française. *Vite* (adj.) et *isnel* (adj.) étaient des concurrents directs, dans le même type de texte et les mêmes constructions.

8. La diachronie variationnelle selon les données de Frantext

Comme la plupart des corpus disponibles, le nôtre ne permet pas une étude objective des caractéristiques variationnelles, puisque qu'il n'est représentatif que de la langue écrite et littéraire. Hormis la diachronie de la langue littéraire et l'étude des variétés de style des auteurs et des genres littéraires, on ne trouve que des pistes ou indices par rapport à la variation diatopique, diaphasique, diastratique et diamésique, grâce à la richesse expressive du genre littéraire.

8.1. Vite *(adj.)*

Sur toute la période couverte par notre corpus, du 13e au 20e siècle, le substantif auquel se rapporte *vite* (adj.) est un animal dans 30 % des exemples, la proportion des substantifs à référent humain étant de 38 %. Si l'on considère à part la période qui va du 13e au 14e siècle, la proportion des référents humains monte à 65 % – c'est *viste* employé par rapport au chevalier –, celle des animaux étant de 27 %. Les 41 exemples de *vite* (adj.) dans TL se répartissent entre 35 référents humains et 6 animaux, soit un cheval, soit du gibier (*cerf*, *sanglier*). Ceci change à partir du 15e siècle, d'abord avec le déclin de *vite* (adj.) à partir du 15e siècle. Son emploi sera confiné au domaine animal de l'agriculture et de la chasse. Au 17e siècle, deux des trois occurrences de *vite* (adj.) proviennent d'un texte à thématique rurale (v. ex. 17, 18). Les exemples suivants, organisés chronologiquement, mettent en évidence la filière diachronique où *vite* modifie un substantif qui se réfère à un animal:

(28) et au parcheoir brise li glaives. Mes il ne demora pas granment en tel maniere; car li chevax fu forz et *vistes* et legiers; si ne remest onques por la plaie que il ne saillist

sus et monte el cheval tous tressuez d'angoisse et de duel ; et dist a soi meïsmes que cil n'est pas garçons qui l'a porté a terre [...] (1250, MortArtuF3, 16, v. 35)

(29) Ou sont sengler *viste* et courant ? (FROISS., *Pris. am.* F., 1372-1373, 136)

(30) Le porc qui est en tiers an ou passé fet plus de mal et est plus *viste* que n'est un viex sangler (GAST. PHÉBUS, *Livre chasse* T., 1387-1389, 91)

(31) Mais il point le cheval de l'esperon, qui fu fort et *viste*, et le cheval se remet sur ses genoulx, et ressault en piez legierement, que oncques n'en perdy estrier ne espee de la main (ARRAS, c.1392-1393, 72)

(32) ilz sont montés sur chevaulx maigres qui sont moult *vistes*, et ne menguent que ung peu de paille et de grain (LE BOUVIER, *Descript. pays* H., p.1451, 77)

(33) car l'on me mande, si j'ay envye d'avoir de bons chevaus et bien *vistes* (LE CLERC, *Interp. Roye*, c.1502, 393)

(34) Les gris courent bien toutes bestes qu'on leur voudra faire chasser, mais ne sont si *vistes* ne si vigoureux que les autres (ESTIENNE (Charles), *L'agriculture et maison rustique*, 1564, 137r)

(35) Le bon beuf doit estre de moyenne taille, *viste* au piquer, et qui remue promptement pour le regard de sa nature. (ESTIENNE (Charles), *L'agriculture et maison rustique*, 1564, 21)

(36) On avance avec plus ou moins de diligence, suivant que le renne est plus ou moins *vite* et vigoureux. (1709, Jean-François Regnard, *Voyage de Laponie*)

(37) et dès qu'il la vit rassurée, il rendit la bride à Sonante, qui tourna tout d'un coup sur la droite, et se mit à galoper comme ce qu'il y a de plus léger et de plus *vîte* sur la terre (1719, Antoine Hamilton, *Histoire de Fleur d'Épine*)

Notre sélection d'exemples contient la première attestation de *vite* (adj.) dans notre corpus, de 1250, et la dernière de 1719. On peut ainsi établir une lignée diachronique continue de l'emploi de *vite* (adj.) dans les domaines de la chasse et du combat chevaleresque. Au départ, il s'agissait de domaines nobles et prestigieux, d'autant plus que l'adjectif servait plus souvent à exprimer les qualités du chevalier que celles du cheval. Mais l'histoire culturelle a remplacé ce monde médiéval, d'abord par la vie dans la capitale et à la Cour qui dictait les critères du bon usage, et ensuite par l'industrialisation qui a entraîné l'exode rural. Par conséquent, l'emploi de *vite* par rapport au chevalier et son cheval disparaît avec le monde chevaleresque. De plus, les centres de la vie culturelle se déplacent vers la Cour et la ville. Le monde rural et son langage deviendront ainsi un monde arriéré. Le sort de *vite* (adj.) en est le témoin. Notons au passage que l'exclusion, à un moment donnée de l'histoire, d'un lexème d'usage général par le standard national prestigieux (en l'occurrence le bon usage) a de fortes chances de produire un *régionalisme* typique (surtout oral) au sens que donnent Gleßgen / Thibault (2005) à ce terme. Ceci est le

cas de la paire *vite* (adj.) et *vitement* (8.4). La paire devient ainsi un régionalisme lexical qui, de plus, constitue une exception par rapport au régionalisme grammatical des adjectifs-adverbes (v. 1.1), puisque c'est le produit lexical de règle prédominante du standard national qui finit par devenir un régionalisme, à savoir, l'adverbe en *-ment* et sa base adjectivale.

La pénétration de *vite* (adj.) dans le domaine des qualités d'animaux a dû être renforcée par le déclin d'*isnel*. En effet, *isnel* se réfère à un animal dans presque toutes les attestations réunies par Huguet pour le 16e siècle. Aux 12e et 13e siècles, *isnel* dénote un animal dans 134 cas sur 250, et un être humain dans 44 cas (Lindvall 1971, 98-99). Ceci confirme que *vite* (adj.) a occupé, pendant un certain temps, le vide laissé par *isnel*, avant de disparaître lui-même du bon usage. Tenant compte des domaines prototypiques d'utilisation, on pourrait dire aussi que *vite* passe du domaine chevaleresque, où il se réfère en premier lieu au chevalier et en second lieu à son cheval, au domaine de la chasse et de l'agriculture, où il se réfère aux animaux, domaine auquel succède celui du sport à partir du 19e siècle.

8.2. Vite *(adv.)*

La conservation de *vite* (adv.) jusqu'à nos jours, prédominant dans tous les siècles sur *rapidement*, requiert également une explication, dans la mesure où ce processus est exceptionnel face à la généralisation des adverbes en *-ment* dans l'expression standard. On peut même constater que la fréquence de *vite* (adv.) dépasse celle de *vitement* à partir du 16e siècle. La mode des adverbes en *-ment* aux 16e et 17e siècles n'a donc pas freiné son essor. Ceci étant, on est tenté de proposer la même explication que pour *même* face à *mêmement*, *fort / fortement*, *haut / hautement*, *bas / bassement*, etc., où l'adjectif-adverbe s'est maintenu comme modificateur du verbe. *Vite* fait donc partie de la petite liste d'adverbes courts admis par la grammaire normative. Il était même doté d'un avantage de taille face aux cas que nous venons de mentionner, dans la mesure où *vite* (adj.) disparaît, ce qui n'est pas le cas de *même*, *fort*, *haut* et *bas*. Du point de vue de la langue canonique, *vite* devient donc un adverbe exclusif. Qu'il ait été aussi adjectif n'a plus d'importance. Qu'il ne le soit plus l'aide à échapper à la critique normative.

Du point de vue de la reconstruction diachronique, on est tenté d'expliquer l'essor de *vite* (adv.) par la pression osmotique de l'oral. Autrement dit, il aurait été bien plus fréquent dans la langue courante de l'ancien et moyen français qu'il n'apparaît dans les données de notre corpus écrit (cf. Steffenelli 1981, 251). Même aujourd'hui, dans toutes les langues romanes qui privilégient les adverbes en *-ment(e)* dans l'expression standard, ce type d'adverbe

est significativement plus fréquent dans les sources écrites par rapport aux sources orales (v. 1.1). Dans les sources écrites, ils suivent de près le degré de formalité du texte (Hummel 2000, 430-431, pour l'acadien). Leur fréquence atteint un maximum dans les textes proches du standard[23]. Si l'on se sert de ces caractéristiques variationnelles de nos jours pour reconstruire le passé, on peut supposer que *vite*, et notamment son emploi adverbial, était plus fréquent à l'oral sur toute la diachronie. C'est donc le standard oral qui s'impose au standard écrit. Il coexiste avec *rapidement*, qui se généralise aussi. Le français acadien rural reflète encore la situation du 17e siècle, puisque *rapidement* n'est guère connu dans la communication informelle.

8.3. Vitement, *la thématique rurale et le langage rural*

L'usage de *vitement* a participé à la même dynamique de ruralisation que *vite* (adj.), mais plus tard et sans la même restriction thématique aux animaux du monde rural. Si l'on peut dire que *vitement* était encore pleinement usuel aux 16e et 17e siècles, s'offrant comme alternative stylistique à *vite* (adv.) et profitant même de la mode des adverbes en *-ment*, son emploi ira se limitant par la suite au langage familier rural. Dans l'exemple suivant du 18e siècle, il sert déjà à caractériser le langage rural :

(38) M. Bernard Sont-ce là ces Messieurs ?
Dorante Oui, mon père.
M. Bernard Ça[24] *vitement*, dépêchons-nous, une chambre pour ces Messieurs. Voulez-vous descendre dans la cuisine pour voir ce que vous mangerez ?
(Florent Carton Dancourt, *La Maison de campagne*, 1711)

Vitement connote donc un registre spécifique qui n'est pas celui du français standard. À partir du 19e siècle, on ne le trouve plus en dehors de son univers rural.

C'est ainsi que 50 des 66 occurrences de *vitement* dans Frantext proviennent de George Sand. Le nombre élevé d'exemples du même auteur nous permet d'examiner de plus près les traits caractéristiques de son emploi. On trouve *vitement* dans les cinq romans qui figurent au Tableau 4 :

---

23 Selon Bischoff (1970, 45), en français et en italien la fréquence la plus élevée s'observe dans la presse. Kofler (2007) constate que le style littéraire proche du standard réunit le plus grand nombre d'adverbes en *-ment* par rapport aux styles soutenus ou argotiques.

24 L'orthographe varie selon les éditions. Du point de vue fonctionnel, il devrait s'agit du locatif *çà*.

Texte	*vitement* f. abs. / f. rel.		*Vite* (adv.) f. abs / f. rel.		nombre de mots du texte
Jeanne 1844	2	1,5	33	25	132 395
La Petite Fadette 1849	8	11	37	49	74 759
François le Champi 1850	4	7	23	38	60 461
Les Beaux Messieux de Bois-Doré 1858	11	5	93	43	216 425
Les Maîtres sonneurs 1865	25	16	49	32	154 695
Total	50	8	235	37	638 735

Tableau 4: Fréquence absolue et fréquence relative (sur 100000 mots) de *vite* (adv.) et *vitement* dans l'œuvre de George Sand

Dans les cinq romans où l'on observe l'usage de *vitement*, on trouve également *vite*. La fréquence relative moyenne de *vite* est presque le quintuple de celle de *vitement*. Du point de vue fonctionnel et stylistique, *vitement* est donc un simple complément qui enrichit l'expressivité, sans pourtant supplanter *vite*. Dans les deux premiers romans, la fréquence relative de *vitement* paraît même suivre celle de *vite*. Le nombre des occurrences de *vitement* a tendance à progresser avec l'année de publication. Ceci pourrait indiquer que la conscience linguistique de Sand l'accepte de façon croissante, manifestant même une certaine prédilection.

Si l'on prend en compte l'ensemble des 61 textes de Sand enregistrés par *Frantext*, le nombre total de *vite* passe de 235 à 1473, celui de *vitement* restant le même. Le fait que *vitement* n'apparaît que dans cinq œuvres de Sand sur un total de 61 revêt une importance particulière, dans la mesure où cette forme n'est pas utilisée, par exemple, dans sa correspondance. Son emploi est donc clairement littéraire; ou, si l'on préfère, Sand l'évite dans la communication standard.

L'invariable contextuel qui explique l'usage de *vitement* est sans doute le contexte rural:

(39) – Non, mais il m'a pris la crème des mains, comme s'il ne voulait pas que je le serve, et il a mis une de mes mains contre sa bouche. Dame! J'ai trouvé ça bien drôle! Mais Cadet est arrivé et avant que j'aie eu le temps de rire... vous savez que je ne ris pas bien *vite*!... le monsieur anglais s'en est retourné bien *vitement* dans le salon. (George Sand, *Jeanne*, 1844)

(40) c'était un brave homme et un bon voisin, fort ami du père Barbeau, il fit de son mieux pour flatter et encourager le jeune gars. Il lui fit donner *vitement* la soupe et

un pichet de vin pour lui remettre le cœur, car il était aisé de voir que le chagrin y était. (George Sand, *La Petite Fadette*, 1849)

(41) il serra les chevilles des pieds, mit la jument au galop sans demander son reste, et s'en revint *vitement* au moulin, où Madeleine Blanchet l'attendait, chagrinée de le voir si attardé (George Sand, *François le Champi*, 1850)

(42) jusque dans la moelle des os, vous êtes encore un vigoureux nageur ! Dieu, qui sait que vous ne vivez que pour le bien, a voulu faire en vous des miracles. Or çà, allez *vitement* changer de tout, et vous, Adamas, faites sécher et réchauffer ce petit diable, qui n'a pas l'air plus effrayé que s'il sortait de son lit. (George Sand, *Les Beaux Messieurs de Bois-Doré*, 1858)

(43) je fus honteux de mon doute comme d'une injure que je lui aurais dite. – Ce n'est rien, répliquai-je *vitement*. (George Sand, *Les Maîtres sonneurs*, 1865)

La première attestation de *vitement* dans l'œuvre de George Sand (39) donne l'impression que l'auteure joue stylistiquement avec la variante nouvellement découverte, puisqu'elle aurait pu choisir *rapidement* pour éviter la répétition. Même si *vitement* apparaît aussi dans le discours direct (42), on ne saurait dire que George Sand s'en sert pour imiter le langage des paysans. On a plutôt l'impression que Sand a découvert *vitement* au cours de son exploration des thèmes ruraux, finissant par le faire sien en l'adoptant dans le récit du narrateur. Ceci étant, *vitement* contribue plutôt indirectement à créer une atmosphère rurale, signalant éventuellement que le narrateur se sent proche du narré.

Malgré le lien étroit qui attache *vitement* au monde rural, il n'y a pas connu la même spécialisation que *vite* (adj.) qui sert essentiellement à caractériser les animaux, du moins selon les données de Frantext qui se réfèrent à la France. Avec 8 cas sur un total de 446 occurrences de *vitement*, les actants sujets qui dénotent un animal sont une quantité négligeable. On peut, tout au plus, observer le contraire, dans la mesure où les 8 cas se trouvent tous dans la période qui va du 13e au 17e siècle, et non pas après, quand *vitement* prend le chemin du langage rural. Ce n'est donc pas la thématique rurale mais l'exclusion de *vitement* du bon usage qui l'a cantonné dans le langage rural traditionnel. Du même coup, il est clair que les auteurs pouvaient recourir à *vitement* pour styliser le langage des personnages de province, même de ceux qui vivaient dans la capitale.

Dans 8.2, nous avons expliqué l'essor de *vite* (adv.) par la pression osmotique de l'oral, En revanche, l'emploi de *vitement* (surtout aux 16e et 17e siècles), son remplacement par *rapidement*, mais probablement aussi la récupération des fonctions adjectivales de *vite* par certains auteurs du 17e siècle (cf. 5.3), reflètent un effort de culture linguistique pour créer un bon usage et un standard linguistique. La diachronie de *vite / vitement* et *rapide / rapidement*

se voit donc affectée par un effort culturel de «Sprachausbau» (Kloss 1967) ou *élaboration linguistique*. De la même façon que le latin classique s'est constitué comme modèle d'écriture à partir des traditions orales, mais aussi face à elles, le français a développé des modèles d'écriture qui, une fois passés le purisme du 17e siècle et le rationalisme du 18e, se constitueront en standard linguistique consacré par l'enseignement scolaire à partir de la seconde moitié du 19e siècle[25]. Frantext reflète ce processus, même si l'on se borne au microcosme lexicologique de *vite* et *vitement*. Ce corpus en dit moins sur ce qui se passe dans les variétés orales.

Le fait que *vitement* a accompagné l'essor des adverbes en *-ment* dans la tradition écrite aux 16e et 17e siècles est mis en évidence par la liste des auteurs qui font un usage exclusif de *vitement*, sans employer parallèlement *vite* (adv.). Parmi les 109 auteurs du corpus qui utilisent *vitement*, on n'en compte que 13 qui ne se servent pas en même temps de la forme *vite*. Les 13 auteurs sont tous du 16e et 17e siècle (Kröll 2009, 38). Il paraît assez évident qu'ils n'ont fait que suivre la mode des adverbes en *-ment*. À la différence de *vite* (adjectif), dont l'acheminement vers l'usage rural s'ébauchait déjà au 17e siècle (§ 8), *vitement* s'est imposé dans la langue élégante qui préconise l'emploi des adverbes en *-ment*, considérés comme une innovation romane face au latin et différents de l'italien. La fréquence élevée de *vitement* pendant ces siècles prouve qu'il était pleinement accepté. Il faudra attendre le 18e siècle pour qu'il fasse place à *rapidement* et replonge dans sa tradition orale.

8.4. L'imitation de l'oral dans les textes écrits

Nous avons vu que George Sand aimait employer *vitement* dans le récit. Voyons maintenant si *vitement* sert aussi à caractériser le langage des personnages dans le discours direct. Dans les *Précieuses ridicules* de Molière, *vitement* est utilisé par un porteur, deux fois par le valet Mascarille et par la précieuse Magdelon, dont l'origine provinciale est tournée en ridicule. Dans *Le dépit amoureux*, *vitement* se trouve dans le discours du pédant Métaphraste, mais le motif principal était sans doute la rime avec *seulement*. Dans *Monsieur de Pourceaugnac*, c'est l'apothicaire de province, personnage assez naïf, qui s'en sert. Dans *Le médecin volant*, le vieux noble Gorgibus utilise *vitement*. On peut en conclure que chez Molière l'emploi se concentre quelque peu autour de personnages et de thématiques ruraux et archaïsants, mais que *vitement* était plutôt encore un adverbe familier courant dont la ruralisation ne fait que s'ébaucher.

---

[25] Cf. Glatigny (2005, 62-64) à propos de l'impact des attitudes normatives sur l'emploi des adverbes en *-ment* au cours des siècles.

Chez Balzac, *vitement* apparaît dans le langage assez rude de la paysanne Barbette, immédiatement suivi de *rapidement*, qui appartient au récit, donc, d'une certaine façon, au niveau linguistique neutre ou standard linguistique, de ce roman du moins.

(44) – Ne vois-tu pas les Bleus ? s'écriait aigrement Barbette. Viens-tu ici, petit méchant gars, ou je vais à toi ! Veux-tu donc attraper des coups de fusil. Allons, sauve-toi *vitement*.
Pendant tous ces petits événements qui se passèrent *rapidement*, un Bleu sauta dans le marais.
(Balzac, *Les Chouans ou la Bretagne en 1799*, 1845)

L'autre citation de Balzac appartient au discours direct de Tirechair, introduit dans *Les proscrits* comme « l'un des plus rudes sergents de Paris ». Chez Balzac, *vitement* est donc propre au langage populaire.

Finalement, trois des quatre exemples du 20e siècle sont de Georges Chepfer qui se sert de *vitement* quand il imite le français populaire du Nord-est :

(45) Enfin, tant tués que blessés, y a personne de mort, c'est le principal. Une aut' de fois.
– (Exaspérée) Ah ! t'as de la chance toi, te vois toujours tout en beau... Allez *vitement* vous coucher mes petiots, vous tombez de sommeil. Bonsoir, mon coco, bonne nuit ma cocotte... Ce n'est pas comme vot' père, il est tout réveillé, lui, il a bien liché [...] (Georges Chepfer, *Saynètes paysanneries* 2, 1945)

Le quatrième exemple est de Guillaume Apollinaire dont on connaît la préférence, plutôt exceptionnelle chez un poète moderne, pour les adverbes en *-ment*. Les difficultés stylistiques que rencontre l'emploi des adverbes en *-ment* en français moderne ne s'observent pas du 12e au 17e siècle. On peut même dire qu'un nombre considérable des occurrences de *vitement* est la conséquence d'un motif poétique de rime ou de simple métrique. Citons au hasard un des bons auteurs du 16e siècle :

(46) Ce lis, et ces roses naïves
Sont épendues *lentement*,
Je hai les mains qui sont oisives,
Qu'on se depesche *vitement* :
Là donq ami, de corde neuve
R'anime ton luc endormi,
Le luc avec le vin se treuve
Plus dous, s'il est meslé parmi. (Ronsard, *Troisième livre des Odes*, 1550)

En termes quantitatifs, 126 des 446 exemples de *vitement* du corpus proviennent de textes rimés. Pour *vite*, ceci est le cas dans 75 emplois adverbiaux sur 451 et dans 15 emplois adjectivaux sur 71. On trouve donc *vite* aussi dans

la poésie, mais l'emploi de l'adverbe en *-ment*, qui devient la variante marquée (moins usuelle) à partir du 17e siècle, est bien plus fréquent. Dans 60 cas, c'est même *vitement* qui fait la rime, tandis qu'on ne trouve que 22 cas pour *vite*, dont 10 en fonction adjectivale. Du 17e au 20e siècle, on ne trouve plus que 2 cas où *vite* est à la rime. Au 18e siècle, l'usage de *vitement* en poésie tombe pratiquement à zéro (1 cas du 18e au 20e siècle), sans doute à cause de ses liens de plus en plus étroits avec le langage rural, populaire et familier. *Vitement* figure ainsi dans le *Dictionnaire des rimes* de Quitard (s.d., 309), parmi une foule d'adverbes en *-ment* qui couvrent plusieurs pages, mais accompagné d'une remarque se référant à son caractère familier. Quiconque préférait un adverbe en *-ment* pouvait se servir de *rapidement*.

9. Regard sur le français actuel au Canada et en France

Dans le cas du français, la tradition orale rurale est plus présente outre-mer[26] qu'en métropole. D'où l'intérêt de regarder de plus près le français au Canada. Si *vitement* et *vite* (adj.) étaient usuels en France à l'époque de l'émigration, on devrait en trouver les traces au Canada. Il est plus difficile de déceler l'emploi actuel de *vitement* et *vite* (adj.) en France, mais les nouvelles techniques de recherche viennent nous aider. Examinons d'abord le cas de *vitement*.

9.1. Vitement

En effet, Hoerkens (1998, 16) constate que *vitement* est encore présent en français canadien. *Vitement* figure également dans les dictionnaires de Bergeron (1980) et Boulanger (1993). Par rapport à notre hypothèse selon laquelle l'adverbe *vitement* aurait survécu dans les français régionaux et populaires en même temps que son opposition grammaticale avec la fonction adjectivale de *vite*, caractéristique de l'ancien français, il est intéressant de noter que Bergeron classe *vite* comme adjectif. Bélisle ([2]1971, *s.v.*) cite pour l'adjectif l'exemple *Il est vite, ce cheval-là*. Brasseur (2001) le retient comme régionalisme de Terre-Neuve et note: « Comme à Terre-Neuve, son domaine d'emploi est beaucoup plus large au Canada [qu'en France, M.H.] »[27]. Nous

---

[26] Ou simplement plus accessible par les documents disponibles (les exemples (57) à (63) montrent que *vitement* n'a pas disparu).

[27] Une étude onomasiologique incluant *rapide* / *rapidement* permettrait éventuellement de prouver que la fréquence élevée de *vite* (adj.) / *vitement* au Canada va de pair avec une fréquence peu élevée de *rapide* / *rapidement*, comme au 17e siècle en France. « En français québécois traditionnel et rural, les mots *rapide* et *rapidement* sont inusités. On dit toujours *vite* » (Communication personnelle, André Thibault).

renonçons ici à une analyse plus exhaustive des données lexicographiques. L'*Index lexicologique québécois* du *Trésor de la langue française au Québec* donne 30 résultats pour *vitement* et un très grand nombre de collocations avec *vite*.

Pour obtenir des données objectives et actuelles, nous avons dépouillé les occurrences de *vitement* dans la banque de données *Europresse* sur la période de deux ans précédant la saisie (22.01.2015). Pour la France, un seul exemple a été trouvé ; *vitement* y est identifié comme appartenant au « gallo » de Haute-Bretagne :

(47) On lu f'zait *vitement* passer l'goût du pain. (Daniel Giraudon, « Le gallo comme on l'caoze », *Ouest-France*, 15/12/2013)

Pour le Canada, la recherche donne 14 exemples sur la même période[28]. La plupart des exemples sont oraux ou oralisants :

(48) Qu'est-ce que j'y ai vu ? Un vote passé *vitement* et précipitamment sans discussion [...] (*La Tribune* (Sherbrooke), 9.8.2014)

(49) J'ai traversé, souvent *vitement*, une vingtaine de pays en six mois (*La Nouvelle* (Sherbrooke), 3.12.2014).

(50) *Vitement*, passons aux femmes d'affaires [...] (*Courrier Frontenac*, 7.8.2013).

Mais l'adverbe s'emploie aussi dans le contexte neutre d'une information :

(51) Le ministre des Finances, Nicolas Marceau, a *vitement* compris qu'il ne pouvait exiger des contribuables les mieux nantis un effort fiscal qui impliquerait [...] (*Le Quotidien*, 6.3.2014).

En dehors du domaine de la presse, *vitement* est surtout apprécié dans la littérature, du moins par certains auteurs (Kröll 2009, 68-72). Le fait qu'on le trouve souvent en début de phrase souligne son intérêt stylistique :

(52) Et tourne à droite ! *Vitement* ils emboîtaient le pas, de peur de perdre la mesure et de se rendre risibles, par leur gaucherie, aux yeux des filles (Germaine Guèvremont, *Le Survenant*, 1945)

(53) Seul et à pied, il était en fête ; il chambranlait. *Vitement* elle alluma la lampe et elle s'assit dans un coin reculé (Germaine Guèvremont, *Le Survenant*, 1945)

(54) *Vitement*, dans une petite marmelade magique, puis quelques simagrées étranges, les lutins procédèrent à la sorcellerie. La bosse fondit... (Fred Pellerin, *La bosse Babine*, 2001)

---

[28] *Europresse* ne fournit pas d'information précise portant sur la proportion des sources de France par rapport aux sources américaines dans le secteur francophone, ce qui rend impossible le calcul des fréquences relatives.

(55) Pas besoin de vous le dire: tout fut réglé *vitement*. Avec la cagnotte, le curé fit même poser une quatrième cloche à l'église (Fred Pellerin, *Le bonbon du mensonge Babine*, 2001)

On ne saurait dire que ces exemples reflètent directement la langue parlée informelle. Même si l'exemple (55) est quelque peu informel, *vitement* y modifie un verbe au passé simple. La seule chose qu'on puisse dire, c'est que *vitement* est assez fréquent dans l'expression littéraire. Ceci reflète une plus grande acceptation de la forme au Canada. On y trouve encore des auteurs qui, comme George Sand au 19e siècle, emploient *vitement*. Pour ce faire, ils doivent le connaître et l'accepter.

La présence de données orales enregistrées dans les corpus modernes permet de pénétrer directement dans la langue parlée, du moins ponctuellement. C'est ainsi qu'on trouve *vitement* dans la communication entre députés canadiens en Commission parlementaire (Kröll 2009, 70):

(56) notre surplus accumulé va disparaître très *vitement*, très, très *vitement* (sans date, consulté le 8.4.2009)

(57) que c'est une unification des discours? Alors, *vitement*, là. (sans date, consulté le 8.4.2009)

Ce langage est plutôt informel, car improvisé. On peut en conclure que *vitement* appartient à l'oralité informelle, son emploi n'étant même pas supprimé par une situation communicative formelle comme le sont les commissions parlementaires. À l'instar des 16e et 17e siècles en France, *vitement* n'est pas confiné aux parlers ruraux, mais fait partie de la langue familière générale, même chez des locuteurs cultivés. *Vitement* n'a donc pas subi la même marginalisation rurale qu'en France. Il s'est conservé comme régionalisme oral.

Vitement est absent dans les dictionnaires de régionalismes européens actuels (cf. 2.4), mais on le trouve encore en France dans la communication en famille. On peut supposer que les locuteurs, qui se servent de cet adverbe en famille, n'oseraient guère l'employer en public ou l'admettre dans une enquête linguistique. Or, le progrès technique nous permet de découvrir l'emploi occulté et souvent nié des expressions familières. En effet, l'Internet nous fait entrevoir des niches d'usages qui autrement échapperaient au regard du linguiste, en propageant une nouvelle culture de la communication où les locuteurs ont moins peur d'affirmer leur individualité, utilisant librement des adverbes comme *malement* ou *vitement*, au risque de susciter des commentaires critiques des internautes.

Jetons donc un coup d'œil sur un petit échantillon d'exemples que nous avons trouvé pour *vitement* sur *Google* (15.1.2009). En France, *vitement* n'est

pas utilisé dans des textes 'publics', tels les journaux en ligne et les pages d'accueil. Mis à part les textes littéraires et les dictionnaires, on le trouve surtout dans les forums et blogs, c'est-à-dire dans la communication personnelle et 'privée', comme celui-ci, où l'on 'parle ordinateurs':

(58) Hum j'ai regardé *vitement* mais pas trouver j'Ai la version 2002 mais bon les options ne change jamais réellement de place.. je regarderais plus en profondeur plus tard. (19.2.2009)

Même si le français employé est de nature à horrifier les grammairiens, l'exemple prouve que le locuteur / la locutrice utilise *vitement*, peut-être justement parce que la normalisation linguistique ne semble pas être une préoccupation majeure pour lui (ou elle). Comme souvent dans ce type de source, l'origine du communicateur n'est pas garantie et peut même être occultée ou faussée.

Les doutes qui planent sur l'origine régionale des communicateurs se résolvent quand nous nous tournons vers les forums qui portent sur l'usage de la langue:

(59) Ma grand-mère disait souvement [*sic*] *vitement* pour *vite* ex: Va *vitement* me chercher une demie livre de beurre ! C'est franc-comtois ou purement «grand-mère» ? (‹http://forum.cancoillotte.net›; 28.7.2009)

L'exemple met en évidence le caractère à la fois familier et archaïque de *vitement*. Un internaute dit ne pas le connaître, mais se montre disposé à l'adopter:

(60) Plus sérieusement, c'est une expression que je n'ai jamais entendu mais qui sonne bien à l'oreille::) . Mais cela ne veut pas dire que ce n'est pas franc-comtois non plus. (‹http://forum.cancoillotte.net›; 28.7.2009)

Un autre intervenant l'utilise encore en famille:

(61) Pour le mot «*vitement*» moi, je l'ai toujours employé et ma maman aussi, donc je pense que c'est bien du coin (‹http://forum.cancoillotte.net›; 28.7.09)

Sur un forum littéraire, on trouve le dialogue suivant:

(62) Ma grand-mère utilisait «*vitement*» pour *vite* ... cette version de l'adverbe a peut-être bien existé ?
(‹http://www.etudes-litteraires.com/forum/sujet-12604-formation-adverbes›; 19.2.09)

(63) *Vitement*, oui, je l'ai lu dans la Comtesse de Ségur *vitement* existe, mais jugé «vieux et rare»
(‹http://www.etudes-litteraires.com/forum/sujet-12604-formation-adverbes›; 19.2.09)

La conscience linguistique régionale est mise en évidence par un dialogue observé dans un forum sans sujet spécifique:

(64) – SVP j'attends au plus *vite vite* une réponse, merci
– Dans l'Ouest, désolé, on dit «*vitement*», pas *vite* (‹http://www.leboost.com/forum›; 19.2.09)

L'internaute se permet même de corriger son partenaire. On voit donc bien comment la culture de communication sur Internet permet l'irruption des expressions cantonnées à l'usage en famille. La présence de *vitement* aussi bien en Franche-Comté que dans l'Ouest de la France indique que son emploi devait être généralisé dans l'histoire de la langue parlée, du moins dans le domaine d'oïl. Le fait variationnel synchronique confirme donc notre analyse de l'emploi de *vitement* aux 16e et 17e siècles. Que nous n'ayons trouvé dans *Europresse* qu'un seul exemple de France sur une période de deux ans, de surcroît clairement indiqué comme appartenant au «gallo» (v. ex. 47), met en évidence que les corpus écrits ne reflètent guère l'usage oral réel. En fait, derrière cet exemple isolé se cache un emploi beaucoup plus étendu. Du point de vue méthodologique, ceci nous autorise à attacher une plus grande importance aux attestations sporadiques dans les textes écrits disponibles pour les études diachroniques de la langue parlée.

Au Canada, *vitement* s'emploie également surtout dans la communication 'privée', mais on le trouve aussi sur la page d'accueil d'institutions ou entreprises:

(65) La raclette peut se lever vitement à l'aide d'un levier [...] Toutes les pièces sont *vitement* et facilement accessibles pour la maintenance et le service (‹http://www.karcher.ca›; 19.2.2009)

On cherche en vain des commentaires qui critiquent ou commentent l'usage de *vitement*, comme c'est le cas en France. L'exemple suivant provient d'un article écrit par un groupe d'environnementalistes:

(66) Pas content d'avoir réussi à emmener le chaos, le Gouvernement tourne *vitement* son attention vers la question de la qualité de l'eau, une région encore prise dans la lenteur excessive bureaucratique (‹http://www.diemer.ca›; 19.2.09)

Une autre citation appartient au langage familier d'un blog:

(67) pour bouffer *vitement*, regarder la télé et l'ordi et puis dormir. Toujours, au fond, la quête de reproduction. Le Conseil du statut de la femme a mille fois [...] (‹http://www.google.ca›; 19.2.09)

L'usage de *vitement* est donc accepté, même s'il appartient à la langue parlée informelle et, parfois, au style littéraire. L'exemple du député en Commis-

sion parlementaire, cité plus haut, illustre bien cette situation. En France, par contre, *vitement* est clairement familier et plutôt archaïque, mais sans doute prêt à être récupéré.

9.2. Vites *(adj./adv.)*

Il serait vain de procéder au même type d'analyse pour *vite*, étant donné que sa fréquence comme adverbe invarié est telle qu'on ne saurait se contenter de l'analyse d'un petit échantillon[29]. Ce qui est faisable, par contre, c'est de lancer une recherche pour la variante fléchi *vites*. Ceci pourrait non seulement nous renseigner sur *vite* adjectif, mais aussi sur l'éventualité de son usage comme adverbe fléchi. Contrairement à ce qu'on a l'habitude de lire dans les grammaires, la flexion de l'adverbe est monnaie courante dans plusieurs variétés romanes (v. Ledgeway 2011, Hummel, sous presse). C'est ainsi que la banque de données du futur *Dictionnaire historique de l'adjectif-adverbe* (Hummel / Stiegler 2005) contient environ 500 cas où l'adverbe court porte une marque de flexion audible. De plus, l'exploration de la communication sur Internet décèle un grand nombre d'exemples où la flexion est réalisée contrairement aux normes linguistiques en vigueur, comme par exemple dans *arrêter nette la consommation*, *se battre durs* (sujet au pluriel), *blessée forte*, *ils vont faciles*, etc.; dans le premier cas, l'accord est fait par rapport au complément d'objet (Hummel / Gazdik 2014). Qu'on explique ces exemples comme faute, hapax, manque de soin, voire comme hypercorrection, on ne saurait nier qu'ils s'insèrent dans une tradition orale romane, qu'elle plaise aux grammairiens ou non. On ne saurait exclure que la disparition de la flexion de l'adverbe des textes écrits remonte en réalité à un effort historique fait pour imposer l'adverbe court invarié dans la langue standard (Hummel 2014a) et qui s'est superposé aux tendances de flexion. Dans la diachronie de l'espagnol européen, la flexion de l'adverbe disparaît dans une large mesure à partir du 17e siècle, donc au moment où s'impose le purisme (Hummel 2014b).

D'après ce nous avons vu dans 2.4, les dictionnaires n'ignorent pas la flexion de *vite* dans ses fonctions adjectivales en français contemporain. C'est tout de même surprenant que le dépouillement d'*Europresse* sur les deux dernières années, effectuée le 22 janvier 2015, donne 36 occurrences de *vites* dans la presse française, où il fonctionne presque exclusivement comme adverbe. La documentation comprend aussi bien la presse nationale que la régionale:

(68) les discussions se sont *vites* élargies (*Les Échos*, 1.2.2013).

(69) mais très *vites* les enquêteurs ont soupçonné un homicide (*Sud-Ouest*, 11.2.2013)

---

[29] Le nombre des résultats sur *Google* tourne autour de 30 millions.

(70) les salles sont *vites* devenues trop petites (*La République des Pyrénées*, 11.9.2013)

(71) nous sommes *vites* arrivés à des désaccords (*La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 21.5.2014).

Le seul exemple qu'on peut interpréter comme emploi adjectival résultatif est le suivant:

(72) Les satellites doivent être construits «plus *vites* avec des protocoles plus efficaces» (*La Tribune* (France), 12.9.2014).

Les données confirment donc la restriction de l'usage aux fonctions d'adverbe, mais *vite* adverbe peut faire l'accord avec le sujet, et ceci dans des textes de presse qu'on considère comme représentants du standard d'écriture.

Sur la même période, *Europresse* identifie 78 résultats pour *vites* au Canada. À la différence des données de France, la moitié des exemples correspond à son emploi comme adjectif (31 exemples), notamment dans le domaine du sport:

(73) «Dans les chansons *vites*, pas les chaises. Dans les chansons lentes, dans les chaises» (*La Tribune* (Sherbrooke), 28.4.2014)

(74) Les deux Russes étaient vraiment plus *vites* que moi. (*Le Droit*, 12.2.2014)

(75) «Ses coups sont lourds et sourds plutôt que *vites* et secs», a raconté le perdant du dernier combat [...] (*Le Soleil*, 2.12.2013)

Suivent en termes de fréquence (19 cas) les locutions ambigües où la fonction adjectivale endocentrique coexiste avec une fonction adverbiale exocentrique:

(76) les policiers ont été *vites* pas mal sur la gâchette (*Le Soleil*, 23.8.2014)

(77) Certains sont *vites* sur le piton [...] (*Acadie Nouvelle*, 8.12.2014)

(78) C'est-à-dire qu'on est deux filles *vites* sur les nouvelles, qui aiment parler des événements du jour [...] (*La Tribune* (Sherbrooke), 24.8.2014).

On trouve également *vites sur les patins*, *vites là-dessus*, *vites sur la rondelle*, *vites à proposer*, rappelant les données des 16e et 17e siècles (v. 5.3). Les emplois adverbiaux sont au nombre de 10:

(79) elles se sont vendues plus *vites* (*La Voix de l'Est*, 20.1.2014)

(80) Il faut profiter des jours de congé parce que les matchs reviennent *vites* (*Le Nouvelliste* (Trois-Rivières), 20.7.2013)

(81) Toutes des problématiques qui ont été *vites* corrigées [...] (*La Tribune* (Sherbrooke), 6.9.2014).

(82) Les fonds du gouvernement fédéral n'arrivent pas assez *vites* (*La Presse Canadienne*, 29.4.2014).

(83) Faites *vites*, les places sont limitées (*Les Affaires*, 7.5.2013).

L'ampleur de l'emploi adjectival relance même l'option d'une interprétation comme prédicat second:

(84) Les ballons arriveront plus *vites* vers le filet. Les tirs seront plus précis. (*Le Droit*, 15.11.2013).

Finalement, les collocations usuelles *petits vites* ou *petites vites*, où *vite* fonctionne comme substantif, sont documentées 15 fois dans le corpus. La plupart de ces syntagmes nominaux sont calqués sur l'angl. *quickie*, hautement polysémique, mais il existe un sens qui paraît être à l'origine du syntagme et qui pourrait remonter au sens primitif de afr. *viste* "astucieux, malin, futé":

(85) mais il y a certainement des *petits vites* qui patentent des choses pour pouvoir amener leur chien dans des lieux publics (*La Voix de l'Est*, 28.10.2013)

(86) Gérin-Lajoie-d'Outremont prend les grands moyens pour attirer sa part de '*p'tits vites*': la direction a conçu un programme destiné aux élèves doués, a appris La Presse. (*La Presse*, 15.4.2014)

De même, *il n'est pas vite vite* "il n'est pas très futé" est usuel au Canada (communication personnelle d'André Thibault confirmée par plusieurs locuteurs). Somme toute, l'usage canadien renoue avec l'ancien français où *viste* était, avant tout, un adjectif, mais qui pouvait être employé comme adverbe, flexion comprise, si l'on ne donnait pas priorité à *vistement*.

10. Conclusions

L'histoire de *vite* et *vitement* est celle d'une exception. Par son étymologie et son ancienneté, la base lexicale appartient à la tradition orale qui lie le latin aux langues néolatines. Cela va donc à l'encontre des hypothèses selon lesquelles l'adverbe au suffixe était, à son origine, une variante érudite qui s'est imposée dans l'écriture et pour l'écriture. À la différence de la plupart des adjectifs-adverbes de l'ancien français, *vite* perd ses fonctions adjectivales, qui prédominent au départ. Du même coup, il réduit sa signification complexe ("habileté, dextérité"), qui inclut la rapidité, au seul sème 'rapide'. Ce processus s'observe de façon accélérée dans le cas de l'adverbe *vitement*, probablement parce que la fonction de modificateur du verbe le facilite. On observe le même développement du côté de l'adjectif-adverbe, où la réduction au sens de "rapide" va de pair avec la restriction à la fonction d'adverbe à partir de la fin du 15e siècle. Le fait que l'adjectif *vite* sert en premier lieu pour désigner une

propriété du chevalier et de son cheval explique peut-être sa disparition dans une tradition écrite où le monde chevaleresque ne survit guère. Une fois réduit à la seule fonction d'adverbe, *vite* (adv.) n'a plus rien à craindre du purisme linguistique qui intervient à partir du 17e siècle. Celui-ci réussit cependant à donner un coup de pouce temporaire à l'emploi de l'adverbe *vitement* qui participe de l'essor général des adverbes en *-ment* comme variante prestigieuse. Parallèlement, les auteurs du 16e et du 17e siècles, qui se préoccupent de l'enrichissement de la langue française et peut-être aussi de la pureté des fonctions, essaient de récupérer les fonctions adjectivales de *vite* dans des syntagmes adverbiaux du type *d'un pas vite*. On aurait donc tort de considérer la prolifération massive de ces constructions comme *bridging context* qui entraînerait le passage de l'adjectif à l'adverbe, comme le voudrait la théorie de la grammaticalisation. Elle témoigne plutôt de l'attitude conservatrice et puriste de certains auteurs dans un contexte historique où seul l'adverbe en *-ment* était un vrai adverbe.

Malgré son essor au 17e siècle, *vitement* n'a pas fait long feu. Pour comprendre son éviction du français standard hexagonal, il faut entreprendre une analyse onomasiologique. Car la perspective sémasiologique limitée à *vite* et *vitement* occulte forcément l'essor de la paire érudite *rapide / rapidement* qui s'imposera dans le bon usage. Le déplacement du pouvoir culturel de province vers la Cour et la ville est sans doute à l'origine de la préférence pour les mots empruntés. Par effet de ricochet, l'opposition fonctionnelle de *vite* (adj.) et *vitement* (adv.), qui prévaut en ancien français, se conserve uniquement dans le langage familier et rural. De Molière à Balzac, les auteurs s'en servent pour marquer ou ridiculiser le monde rural et, plus tard, les masses populaires que l'exode rural entraînera vers les villes au début de l'ère industrielle.

La préférence donnée à *rapide / rapidement* montre l'impact que peut avoir le développement d'une langue de bon usage et, à long terme, d'une langue standard, sur la diachronie de la langue (cf. Lodge 2010). Exclu du standard, *vitement* se maintient presque imperceptiblement dans les variétés de français régional et populaire de l'Hexagone utilisées en famille. Au Canada, sa présence a été nettement moins réprimée par le carcan normatif de la langue standard. De même, *vitement* est présent dans tous les créoles français, avec toute une famille de mots, tandis que la documentation de *rapidement* est plus sporadique (cf. *s.v.*: Barthèlemi 2007, Bollée 2007, Confiant 2007, Tourneux / Barbotin 2008, Valdman 1981, 1998 et 2010, Bernini-Montbrand *et al.* 2012). La diffusion sélective des adverbes en *-ment* constitue un sujet de recherche qui pourrait nous renseigner sur les influences diastratiques exercées sur la formation et le développement des créoles.

Il est connu que *Frantext* ne représente guère la langue sous-standard. Ce corpus a tout de même fourni des pistes intéressantes qui nous ont permis de suivre le déplacement de *vitement* vers les variétés sous-standard de la langue. *Frantext* est donc un bon point de départ pour d'éventuelles recherches complémentaires plus fouillées, comme celles que nous avons entreprises pour le français au Canada et dans les régions de France. À cet égard, on ne saurait sous-estimer la valeur méthodologique des données du français actuel pour la reconstruction de la diachronie. Seules les données du présent nous donnent accès à la variation complète de la langue aussi bien pour l'oral que pour l'écrit. Étant donné que les sources diachroniques ne produisent qu'une vision très incomplète de la langue, notamment par rapport au code oral, on peut utilement s'appuyer sur l'emploi actuel pour attribuer leur juste valeur aux traces de l'oral dans les textes écrits. Cependant, ceci est souvent bien théorique, puisque les sources du français actuel facilement disponibles appartiennent également à l'écrit (cf. Wissner 2010, 250). Dans ce contexte, les ressources disponibles en ligne, telles les forums et les blogs, peuvent nous aider à combler les lacunes, du moins dans le domaine du lexique. Ce type de recherche nous a effectivement permis de faire la lumière sur l'emploi de *vitement* dans les français régionaux de France. Ceci nous permet de conclure que l'emploi de *vitement* au Canada conserve de façon plus accentuée une tradition orale hexagonale qui remonte au Moyen Âge et au latin parlé. Dans une perspective à vol d'oiseau, on dira sans trop hésiter que la langue a changé en remplaçant *vite* (adj.) et *vitement* par *rapide / rapidement*. Mais ce n'est vrai que pour la langue standardisée. La continuité diachronique est beaucoup plus forte dans les variétés marquées par une tradition orale qui a moins souffert des contrecoups de la normalisation linguistique. On conclura qu'il n'y a pas de réponse simple à la question du changement linguistique. Si nous nous bornons à la langue écrite standardisée, la réponse est facile, mais simpliste : cette langue-ci a changé. Si nous considérons l'ensemble de la langue dans une optique variationnelle, changement et continuité coexistent. En tout cas, malgré le fait que la diachronie de *vite* et *vitement* constitue une exception à plusieurs égards, la rupture linguistique du 17e siècle les soumet au phénomène général de l'épuration linguistique, quoique de façon plutôt particulière, ce qui revalorise aussi le rôle méthodologique que peuvent jouer les variétés du français dans le Nouveau Monde pour la reconstruction diachronique du français parlé, dans la mesure où ils continuent justement les traditions orales du 17e siècle.

Université de Graz

Martin HUMMEL
Andrea KRÖLL

11. Bibliographie

Barthèlemi, Georges, 2007. *Dictionnaire créole guayanais-français*, Matoury, Ibis Rouge.

Bélisle, Louis-Alexandre, [2]1971. *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle.

Bergeron, L., 1980. *Dictionnaire de la langue québécoise*, Montréal, VLB Éditeurs.

Bernini-Montbrand, Danièle / Ludwig, Ralph / Poullet, Hector / Telchid, Sylviane (ed.), 2012. *Dictionnaire créole français* (Guadeloupe), Chevagny-sur-Guye, Orphie.

BFM, *Base de Français Médiéval*, ‹http://bfm.ens-lyon.fr›.

Bischoff, Heinrich, 1970. *Setzung und Transposition des* -mente-*Adverbs als Ausdruck der Art und Weise im Französischen und Italienischen mit besonderer Berücksichtigung der Transposition der Adjektive*, Zürich, Juris Druck.

Bloch, Oscar / Wartburg, Walther von, [7]1986. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF.

Bollée, Annegret, 2007. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien*, Première partie: mots d'origine française, P-Z, Hamburg, Buske.

Boulanger, Jean-Claude, 1993. *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Saint-Laurent, Dicorobert.

Brasseur, Patrice, 2001. *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*, Tübingen, Niemeyer.

Buridant, Claude, 2007. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.

Company Company, Concepción, 2012. «Condicionamientos textuales en la evolución de los adverbios en *-mente*», *Revista de Filología Española* 92-1, 9-42.

Confiant, Raphaël, 2007. *Dictionnaire créole martiniquais-français*, Matoury, Ibis Rouge, 2 vol.

Conwell, Marilyn J. / Juilland, Alphonse, 1963. *Louisiana French grammar*, Den Haag, Mouton, vol.1.

DEAF = *Dictionnaire étymologique de l'ancien français. Complément bibliographique*, ‹http://www.deaf-page.de/bibl_neu.php (nov. 2014)›.

Deutschmann, Olaf, 1959. *Zum Adverb im Romanischen*. Anläßlich französisch *Il est terriblement riche – Il a terriblement d'argent*, Tübingen, Niemeyer.

Dictionnaire de l'Académie française, [8]1935. Paris, Hachette.

Diefenbach, Lorenz, 1839. *Celtica I. Sprachliche Documente zur Geschichte der Kelten; zugleich als Beitrag zur Sprachforschung überhaupt*, Stuttgart, Imle & Liesching.

DMF = Martin, Robert (ed.), *Dictionnaire du moyen français (DMF) 1330-1500*, version de 2012, ‹http://www.atilf.fr/dmf›.

DocLing, *Les plus anciens documents linguistiques de la France,* réunis par Martin-D. Glessgen, ‹http://www.rose.uzh.ch/docling› (15.2.2015).

du Bellay, Joachim, 1948. *La deffence et illustration de la langue françoise* (1549), édition critique par Henri Chamard, Paris, Didier.

Dubois. J. / Lagane R, 1960. *Dictionnaire de la langue française classique*, Paris, Belin.

Dupré, Paul, 1972. *Encyclopédie du bon français dans l'usage contemporain*, Paris, Trévise, 3 vol.

Europresse, ‹www.europresse.com› (janv. 2015).

EWFS = Gamillscheg, Ernst, [2]1969. *Etymologisches Wörterbuch der französischen Sprache*, Heidelberg, Winter.

EWRS = Diez, Friedrich, [5]1887. *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*, Bonn, Marcus.

FEW= Wartburg, Walther von, 1911-2002. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, Leipzig/Bonn/Bâle, Teubner/Klopp/Zbinden, 25 vol.

Frantext, ‹www.frantext.fr›.

Furetière, Antoine, 1970 [= 1690]. *Dictionnaire universel*, Genève, Slatkine Reprints.

Gdf = Godefroy, Frédéric, 1969. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*, Paris (1881-1902), Nendeln, Kraus Reprint, 10 vol.

Gerhalter, Katharina, 2013. *La polisemia y polifuncionalidad de 'justo' y 'justamente'. Un estudio diacrónico y sincrónico*, mémoire de maîtrise, Karl-Franzens-Universität Graz (accessible en ligne sous ‹https://sites.google.com/site/rsgadjadv/resources/work-of-research-group›).

Girodet, Jean, 2004. *Dictionnaire des pièges et difficultés de la langue française*, Paris, Bordas / Sejer.

Glatigny, Michel, 1982. *Remarques sur la formation des adverbes en* -ment *au seizième siècle*, in: Danjou-Flaux, Nelly / Gary-Prieur, Marie-Noëlle (ed.), *Lexique 1*: *Adverbes en* -ment, *manière*, *discours*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 65-90.

Glatigny, Michel, 2005. «L'éternel retour des adverbes en *-ment* XVIe – XXe siècle», in: Goes, Jan (ed.), *L'adverbe*: *un pervers polymorphe*, Arras, Artois Presses Université, 43-67.

Gleßgen, Martin-D. / Gouvert, Xavier, 2007. «La base textuelle du *Nouveau Corpus d'Amsterdam*: ancrage diasystématique et évaluation philologique», in: Kunstmann, Pierre / Stein, Achim (ed.), *Le Nouveau Corpus d'Amsterdam*, Stuttgart, Steiner.

Gleßgen, Martin-D. / Thibault, André, 2005. «La 'régionalité linguistique' dans la Romania et en français», in: Gleßgen, Martin-D. / Thibault, André (ed.), *La lexicographie différentielle du français et le* Dictionnaire des régionalismes de France, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, III-XVII.

GLLF = Guilbert, Louis / Lagane, René (ed.), 1971-1978. *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse, 7 vol.

Grevisse, Maurice / Goosse, André, [14]2008. *Le bon usage*, Bruxelles, De Boek/Duculot.

GRLF = *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de P. Robert*, Rey, Alain / Morvan, Danièle, (ed.) 2001, Paris, Le Robert, 9 vol.

Grundt, Lars-Otto, 1972. *Études sur l'adjectif invarié en français*, Bergen etc., Universitetsforlaget.

Hanse, J. / Blampain, Daniel, [4]2000. *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Bruxelles, De Boeck/Duculot.

Heine, Bernd, 2002. *World lexicon of grammaticalization*, Cambridge, CUP.

Heisig, Karl, 1956. «Zu franz. *vite* "schnell"», *Germanisch-Romanische Monatsschrift* 37, 291-294.

Hengeveld, Kees, 1992. *Non-verbal predication. Theory, typology, diachrony.* Berlin/ New York, Mouton de Gruyter.

Hengeveld, Kees / Rijkhoff, Jan / Siewierska, Anna, 2004. «Parts-of-speech systems and word order», *Journal of Linguistics* 40, 527-570.

Hoerkens, Waltraud, 1998. *Die Renaissance der französischen Sprache in Quebec*, Bonn, Romanistischer Verlag.

Huguet, Edmond, 1925-1967. *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, 7 vol., Paris, Didier.

Hummel, Martin, 1998. «Zur Übersetzung adverbaler Adjektive aus dem Spanischen ins Französische. Mit einem kurzen Blick auf das Italienische und Portugiesische», in: Figge, Udo L. / Klein, Franz-Josef / Martinez Moreno, Annette (ed.), *Grammatische Strukturen und grammatischer Wandel.* Festschrift für Klaus Hunnius zum 65. Geburtstag, Bonn, Romanistischer Verlag, 209-233.

Hummel, Martin, 2000. *Adverbale und adverbialisierte Adjektive im Spanischen. Konstruktionen des Typs* Los niños duermen tranquilos *und* María corre rápido, Tübingen, Narr.

Hummel, Martin, 2013a. «Attribution in Romance: Reconstructing the oral and written tradition», *Folia Linguistica Historica* 34, 1-42.

Hummel, Martin, 2013b. «Polyfunctionality, polysemy, and rhetorical strategy. The functional, semantic and pragmatic motivation of discourse functions», *Grazer Linguistische Studien* 79, 63-91.

Hummel, Martin, 2013c. «La dimensión intercultural de la expansión diacrónica de los adverbios en *-mente*», in: Garcés Gómez, María Pilar (ed.), *Los adverbios con función discursiva. Procesos de formación y evolución*, Madrid/Frankfurt, Iberoamericana/Vervuert, 15-41.

Hummel, Martin, 2014a. «The adjective-adverb interface in Romance and English», in: Sleeman, Petra / Van de Velde, Freek / Perridon, Harry (ed.), *Adjectives in Germanic and Romance*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins, 35-71.

Hummel, Martin, 2014b. «Los adjetivos adverbiales», in: Company Company, Concepción (ed.), *Sintaxis histórica de la lengua española. Tercera parte: Adverbios, preposiciones y conjunciones. Relaciones interoracionales*, México, Universidad Nacional Autónoma de México-Fondo de Cultura Económica, vol. 1, 615-733.

Hummel, Martin, sous presse. «Los adverbios flexionados» (accessible en ligne sous ‹https://sites.google.com/site/rsgadjadv/resources/work-of-research-group›).

Hummel, Martin / Gazdik, Anna, 2014. «Le Dictionnaire historique de l'adjectif-adverbe: de *aimer haut* à *baiser utile*», in: *Actes du 4e Congrès Mondial de Linguistique Française* (Berlin, 19-23 juillet 2014), CD-Rom (accessible en ligne sous ‹https://sites.google.com/site/rsgadjadv/resources/work-of-research-group›).

Hummel, Martin / Stiegler, Karin, 2005. *Dictionnaire historique de l'adjectif-adverbe*, Banque de données, ‹http://languageserver.uni-graz.at/dicoadverbe/›.

Hummel, Martin *et al.*, en préparation, *Dictionnaire historique de l'adjectif-adverbe*, ‹http://languageserver.uni-graz.at/dicoadverbe›.

Karlsson, Keith, 1977. « A midway report on the etymology of Fr. *vite* "quickly", "quick !", OFr. *viste* "clever, agile, quick" », *Romance Philology* 31-2, 243-254.

Kloss, Heinz, 1967. « *Abstand languages* and *Ausbau languages* », *Anthropological Linguistics* 9, 29-41.

Kofler, Michaela, 2007. *Der Gebrauch der Modaladverbien in drei französischsprachigen Romanen von Andreï Makine, Philippe Djian und Alphonse Boudard*, mémoire de maîtrise, Karl-Franzens-Universität Graz (accessible en ligne sous ‹https://sites.google.com/site/rsgadjadv/resources/work-of-research-group›).

Kraschl, Carmen Therese, 2008. *Adverbien auf* -mente *im gesprochenen Spanisch. Eine Analyse anhand von C-ORAL-ROM*, mémoire de maîtrise, Karl-Franzens-Universität Graz, Graz.

Kröll, Andrea, 2009. *Französisch* vite, vitement. *Diachrone Entwicklung und synchrone Variation*, Mémoire de master, Graz, Karl-Franzens-Universität.

Kröll, Andrea / Hummel, Martin (2014a), Présentation du corpus, catégorisation, sigles, (accessible en ligne sous ‹https://sites.google.com/site/rsgadjadv/resources/work-of-research-group›).

Kröll, Andrea / Hummel, Martin (2014b), Corpus *vite* (13e au 20e siècle) (accessible en ligne sous ‹https://sites.google.com/site/rsgadjadv/resources/work-of-research-group›).

Kröll, Andrea / Hummel, Martin (2014c), Corpus *vitement* (13e au 20e siècle) (accessible en ligne sous ‹https://sites.google.com/site/rsgadjadv/resources/work-of-research-group›).

Kröll, Andrea / Hummel, Martin (2014d), Corpus *vite* et *vitement* (13e au 20e siècle). Attestations exclues (accessible en ligne sous ‹https://sites.google.com/site/rsgadjadv/resources/work-of-research-group›).

Kröll, Andrea / Hummel, Martin (2014e), Europresse : *Vitement* et *vites* (accessible en ligne sous ‹https://sites.google.com/site/rsgadjadv/resources/work-of-research-group›).

Le Petit Larousse illustré 1997, 1996. Paris, Larousse.

Lebouc, Georges, 2006. *Dictionnaire de belgicismes*, Bruxelles, Racine.

Ledgeway, Adam, 2011. « Adverb agreement and split intransitivity : Evidence from Southern Italy », *Archivio glottologico italiano* 96, 31-66.

Lewicka, Halina, 1960. *La langue et le style du théâtre comique français des XVe et XVIe siècles. La dérivation*, Paris, Klincksieck.

Lindvall, Lars, 1971. Sempres, lues, tost, viste *et leurs synonymes. Étude lexicographique d'un groupe de mots dans le français des XIIe – XVIe siècles*, Göteborg, Almqvist & Wiksell.

Lodge, Anthony, 2010. « Standardisation, koinéisation et l'historiographie du français », *Revue de linguistique romane* 74, 5-25.

MF = *Moyen français*, banque de données ‹www.frantext.fr›.

Moignet, Gérard, 1981. *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.

NCA = *Nouveau Corpus d'Amsterdam*, v. Stein.

Nilsson-Ehle, H., 1941. *Les adverbes en* -ment *compléments d'un verbe en français moderne. Étude de classement syntaxique et sémantique*, Copenhague/Lund, Gleerup/ Munksgaard.

Noailly, Michèle, 1994. «Adjectif adverbal et transitivité», *Cahiers de grammaire* 19, 103-114.

Noailly, Michèle, 1997. «Les nouveaux adjectifs adverbaux du français», in: Välikangas, Olli / Härmä, Juhani (ed.), *Où va le français?*, Amsterdam, de Werelt, 91-98.

Le Petit Larousse illustré 1997, 1996. Paris, Larousse.

Pierrehumbert, W., 1926. *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Attinger.

PRob = Robert, Paul, 2004. *Le Nouveau Petit Robert*, texte remanié et amplifié, Rey, Alain / Rey-Debove, Josette, (ed.), Paris, Le Robert.

Queirazza, Gasca G., 1970. «Note storiche sulla formazione del tipo avverbiale latino-volgare AGG. + *-mente*», in: *Actes du XIIe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, Bucarest*, Editura Academiei Republicii Socialiste România, vol. 1, 109-113.

Quemada, Bernard, 1987. *Datations et documents lexicographiques. Deuxième série 30: Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français*, Paris, Klincksieck.

Quitard, P., s.d. *Dictionnaire des rimes*, Paris, Garnier.

Rey, Alain, 1993. *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

Rézeau, Pierre (ed.), 2001. *Dictionnaire des régionalismes de France*, Bruxelles, De Boeck/Duculot.

Rohlfs, Gerhard, 1921. «Frz. *vite*», *Zeitschrift für Romanische Philologie* 40, 343-345.

Rohlfs, Gerhard, 1969. *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti*. Vol. 3: *Sintassi e formazione delle parole*, Torino, Enaudi.

Salazar García, Ventura, 2007. «Flexibilidad categorial y adverbios de manera en español: un enfoque funcional», in: Barros García, Pedro / Águila Escobar, Gonzalo/ Tomás Montoro del Arco, Esteban (ed.), *Estudios lingüísticos, literarios e históricos. Homenaje a Juan Martínez Marín*, Granada, Universidad de Granada, 309-326.

Salazar García, Ventura, 2013. «Los adjetivos en la lengua izí de Nigeria: implicaciones para una teoría funcional de las partes de la oración», in: Pamies Bertrán, Antonio (ed.), *De lingüística, traducción y léxico-fraseología: homenaje a Juan de Dios Luque Durán*, Granada, Comares, 51-64.

Schuchardt, Hugo, 1920. «Ital. *visto*, *vispo*, *visco* munter, lebhaft, hurtig», *Zeitschrift für Romanische Philologie* 40, 604-611.

Stefenelli, Arnulf, 1981. *Geschichte des französischen Kernwortschatzes*, Berlin, Schmidt.

Stein, Achim *et al.* (ed.), 2008. *Nouveau Corpus d'Amsterdam. Corpus informatique de textes littéraires d'ancien français (ca 1150-1350), établi par Anthonij Dees (Amsterdam 1987), remanié par Achim Stein, Pierre Kunstmann et Martin-D. Gleßgen*, Stuttgart, Institut für Linguistik/Romanistik, version 2.

Thibault, André, 2009. «Français d'Amérique et créoles / français des Antilles: nouveaux témoignages», *Revue de Linguistique Romane* 73, 77-137.

Thibault, André / Knecht, Pierre, 1997. *Dictionnaire suisse romand*, Carouge-Genève, Zoé.

TL = Tobler, Adolf / Lommatzsch, Erhard, 1925-2002. *Altfranzösisches Wörterbuch*, 11 vol.

TLF = Imbs, Paul, *et al.* (ed.), 1971-1994. *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960)*, Paris, Gallimard, vol. 1-16.

TLFQ = *Trésor de la langue française au Québec*, ‹www.tlfq.ulaval.ca›.

Tobler, Adolf, 1904. «Etymologisches», *Sitzungsberichte der Königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften* 43, 1264-1279.

Tourneux, Henry / Barbotin, Maurice, 2008. *Dictionnaire pratique du créole de Guadeloupe (Marie-Galante)*, Paris, Karthala.

Traugott, Elizabeth Closs, 2010. «Revisiting subjectification and intersubjectification», in: Davidse, Kristin / Vandelotte, Lieven / Cuyckens, Hubert (ed.), *Subjectification, intersubjectification and grammaticalization*, Berlin, de Gruyter Mouton, 29-70.

Valdman, Albert, 1981. *Haitian creole – English – French dictionary*, Bloomington, Indiana University.

Valdman, Albert, 1998. *Dictionary of Louisiana Creole*, Bloomington, Idiana University.

Valdman, Albert (ed.), 2010. *Dictionary of Lousiana French. As spoken in Cajun, Creole, and American Indian communities*, Jackson, University Press of Mississipi.

Vising, Johan, 1924. «Französisch *viste*, *vite*», *Neuphilologische Mitteilungen* 25, 24-26.

Wissner, Inka, 2012. «Les grands corpus du français moderne: des outils pour étudier le lexique diatopiquement marqué?», *SKY Journal of Linguistics* 25, 233-272.

Zink, Gaston, [5]2000. *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF.